PIECE N°5.1.1. ETUDE PAYSAGERE - ETAT INITIAL & ETUDE DES VARIANTES

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT (70)

COMMUNE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

FEVRIER 2023 – MIS A JOUR EN FEVRIER 2024 (DEMANDE DE COMPLEMENTS) - MIS A JOUR EN DECEMBRE 2024 (AVIS MRAE)

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 901 883 660

agence couasnon paysage urbanisme

VOLET PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

SUR LA COMMUNE DE ROCHE-ET-RAUCOURT (70)

NOVEMBRE 2022

MIS À JOUR EN DÉCEMBRE 2023
PUIS OCTOBRE 2024

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES

Étude d'impact du projet éolien

De Roche-et-Raucourt

Haute-Saône - 70

Volet paysager

VALECO

188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 Montpellier - Cedex 4

Tel : +33 (0) 4 67 40 74 00
www.groupevaleco.com

agence couasnon

9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58

Clocher de l'église de Ray-sur-Saône

Table des Matières

A . PRÉFACE 6

1 . Présentation & Objectifs 6
2 . Bibliographie 6
3 . Articulation du Rapport 7
4 . Définitions préalables 8
4.1. Notification des vues 8
4.2. Qualification des vues - stade état initial 8
4.3. Qualification des vues - stade variantes et impacts 9
4.4. Enjeu 10
4.5. Sensibilité paysagère 10
4.6. Impact paysager 10

B . LOCALISATION DU PROJET 11

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE 12

1 . Présentation de la démarche 12
2 . Définition des aires d'étude 12
2.1. Méthodologie 12
2.2. Présentation des aires 16
2.1.1. Aire d'étude immédiate 16
2.1.2. Aire d'étude rapprochée 16
2.1.3. Aire d'étude éloignée 16

PARTIE 1. État initial 20

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL 20

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 24

1 . Contexte Paysager 26
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie 26
1.2. Les grandes unités paysagères 32
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 46
2 . Le contexte éolien 48
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE) 48
2.2. Effets cumulés 50
2.3. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien 53
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 54
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 54
3.2. Parc naturel Régional 54
3.3. Les sites protégés 54
3.4. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 58
3.5. Les monuments historiques 66
3.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine 81

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 82

1 . Contexte paysager 84
1.1. Le relief et l'hydrographie 84
1.2. Les principaux axes de communication 86
1.2.1. Axes viaires 86
1.2.2. Chemins de randonnée 86
1.2.3. Voies vertes 86
1.3. L'habitat 92
1.3.1. Méthodologie d'analyse 92
1.3.2. Habitat de plateau 94
1.3.3. Habitat de versant 96
1.3.4. Habitat de vallée 99
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 103
2 . Le contexte éolien 104
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 106
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 106
3.2. Les sites protégés 106
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 110
3.4. Les Monuments Historiques 116
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel 127

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 128

1 . Contexte paysager 130
1.1. Le relief et l'hydrographie 130
1.2. Les principaux axes de communication 134
1.2.1. Axes viaires 134
1.3. L'habitat 138
1.3.1. Les bourgs 138
1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées .. 146
1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat 149
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 150
2 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 151
2.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 151
2.2. Les sites protégés 151
2.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 151
2.4. Zone de Présomption de prescription archéologique 151
2.5. Les Monuments Historiques 152
2.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel 157

E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 158

PARTIE 2. Étude des variantes 163

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES 163

B . COMPARAISON DES VARIANTES 165
1 . Photomontages de comparaison 165
PARTIE 3. Impacts paysagers 172
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN 172
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES 174
1 . Choix des photomontages 174
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES 182
D . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 187
1 . Carnet de photomontage de l'aire d'étude éloignée 187
1 . Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire éloignée 208
2 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire éloignée 209
E . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 211
1 . Carnet de photomontage de l'aire d'étude rapprochée 211
2 . Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée 327
3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire rapprochée 328
F . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 330
1 . Carnet de photomontages de l'aire d'étude immédiate 330
2 . Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire immédiate 431
3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire immédiate 432
G . ANALYSE DES EFFETS DE SURPLOMB POTENTIELS 433
1 . Analyse du risque de l'effet de surplomb 435
2 . Analyse du risque de l'effet d'écrasement 437
2.1. Bourg de Saint-Andoche 437
2.2. Bourg de Roche 438
2.3. Bourg de Volon 442
2.4. Bourg de Volon 443
2.5. Bourg de Vaite 444
2.6. Bourg de Membrey 447
3 . Synthèse 449
H . ANALYSE DE 15 PHOTOMONTAGES TENANT COMPTE DES PARCS EN RECOURS PROCHES 452
1 . Carnet de 15 photomontages intégrant les parcs de la Voie du Tacot 1, 2 et 3 452
2 . Conclusion des impacts paysagers suite à la prise en compte des parcs en recours 528
I . ANALYSE DE 10 PHOTOMONTAGES TENANT COMPTE DU PARC DES PETITS BOIS 529
1 . Carnet de 10 photomontages intégrant le parc autorisé des Petits Bois ... 529
2 . Conclusion des impacts paysagers suite à la prise en compte du parc autorisé des Petits Bois 580
J . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE 582
1 . Présentation de la méthode 582
1.1. Préambule 582
1.2. Réalisation du schéma d'occupation visuelle 582
1.3. Critères d'analyse 582
2 . Choix des bourgs 583
2.1. Bourg de Larret 584
2.2. Bourg de Roche-Raucourt 586
2.3. Bourg de Vaite 588
2.4. Bourg de Dampierre-sur-Salon 590
3 . Conclusion 592
K . POSTES DE LIVRAISON 594
L . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 596
1 . Mesures en amont du choix du projet 596
2 . Mesures après analyse des photomontages 597
3 . Mesures d'accompagnement du projet éolien et de réduction 598
4 . Tableau récapitulatif - mesures ERC 602
5 . Tableau récapitulatif - impacts résiduels 603
M . ÉVOLUTION DU PAYSAGE SANS PROJET 604
N . ÉVOLUTION DU PAYSAGE AVEC PROJET 604
O . CARTES DE SYNTHÈSE 605
P . CONCLUSION 608
PARTIE 4. Annexes 612
A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES 612
B . TABLE DES FIGURES 614
C . GLOSSAIRE 616

A . Préface

1 . Présentation & Objectifs

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Roche-et-Raucourt sur la commune de Roche-et-Raucourt en Haute-Saône (70).

Ce projet est porté par la société PE de Roche-et-Raucourt (filiale de VALECO).

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide relatif à l'étude des impacts des projets de parcs éoliens terrestres (actualisé en octobre 2020 par le ministère de la transition écologique).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

> *favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;*

> *analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;*

> *étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;*

> *réévaluer les effets du projet ;*

> *participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »*

Extrait du Guide relatif à l'étude des impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2020

2 . Bibliographie

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

> **Guide relatif à l'étude des impacts des projets de parcs éoliens terrestres,** diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010, puis en 2016 et 2020 (cité précédemment),

> **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la Champagne-Ardenne**, élaboré conjointement par l'Etat et la région Champagne-Ardenne, approuvé le 29 juin 2012

> **Atlas des paysages de Franche-Comté** publié en 2001 et réalisé par la DIREN, le Conseil Régional, les Conseils Généraux et les CAUE de l'ancienne région.

> **L'atlas des paysages de la Côte-d'Or** édité en 2010 et élaboré par l'Agence Paysages, Canopée et Carto-Graphic.

> **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la Franche-Comté**, élaboré conjointement par l'Etat et la région Franche-Comté, approuvé le 8 octobre 2012,

>**Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la Bourgogne**, élaboré conjointement par l'Etat et la région Bourgogne, approuvé le 25 juin 2012 puis annulé par la cour d'appel de Lyon le 3 novembre 2016

> **Le Référentiel des paysages de la Haute-Marne** - DDT Haute-Marne - Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Février 2016

> **Haute Saône, Outil de connaissance du paysage et du patrimoine au regard de l'éolien** - DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Agence COUASNON - Février 2019

3 . Articulation du Rapport

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL :** analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES :** évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation :** analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

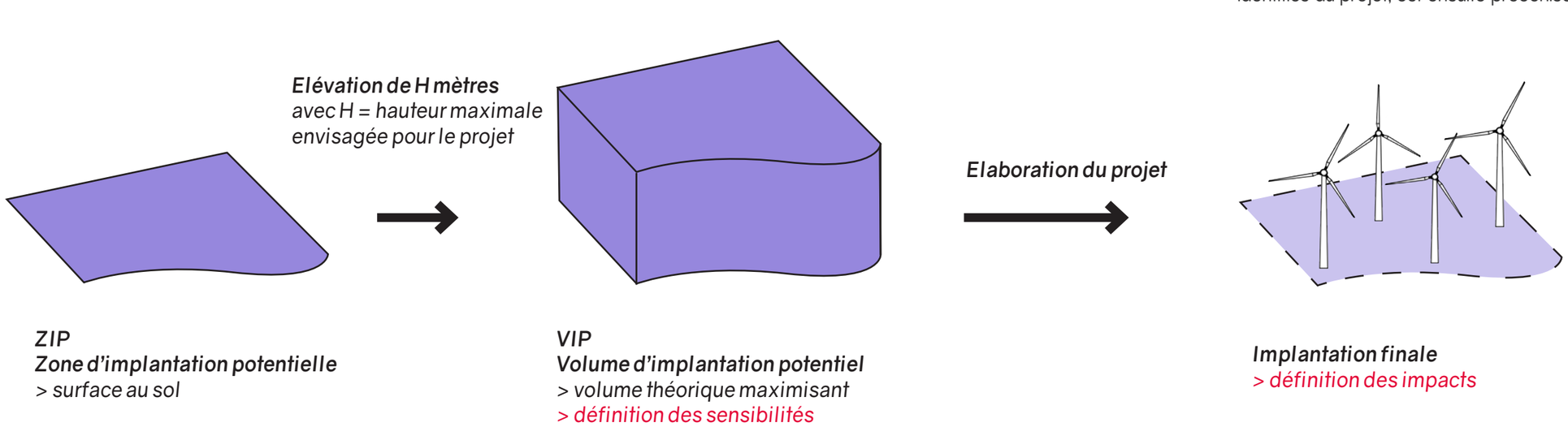

4 . Définitions préalables

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. Notification des vues

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.

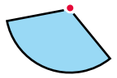

perception verticale

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masqué mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	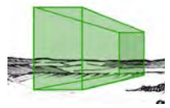
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	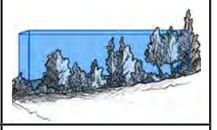
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

4.2. Qualification des vues - stade état initial

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

perception horizontale

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

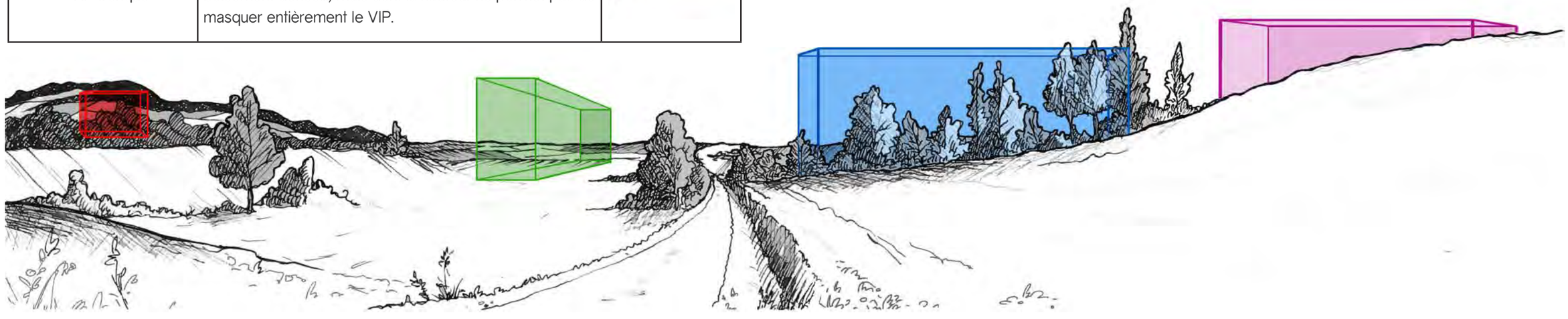

Figure 1 : *Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP*

4.3. *Qualification des vues - stade variantes et impacts*

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

perception verticale

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

perception horizontale

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

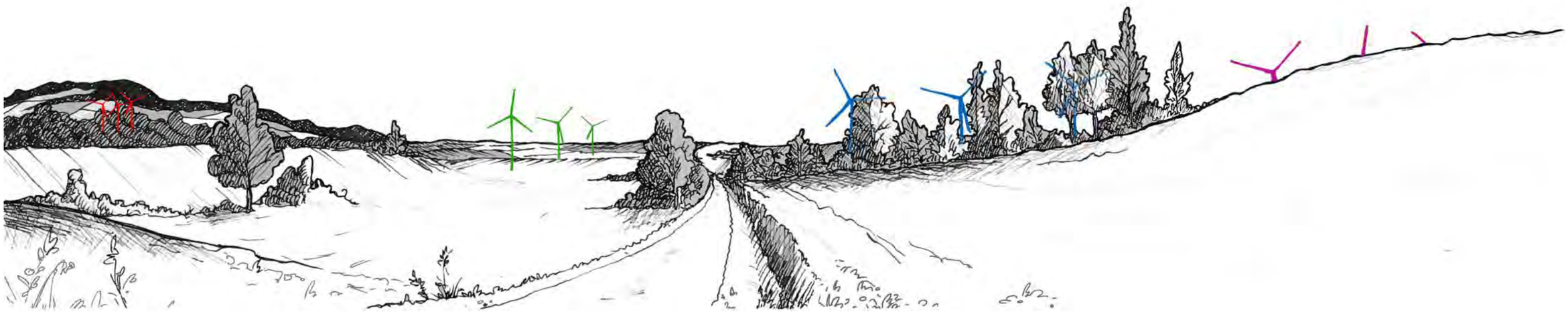

Figure 2 : *Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes*

4.4. *Enjeu*

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « *la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.*» (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.»
(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.5. *Sensibilité paysagère*

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime *« le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet.»* (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte

La sensibilité peut être qualifiée de :
- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.6. *Impact paysager*

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :
- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie par radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . Localisation du projet

Figure 3 : *Carte de localisation géographique 1/3*

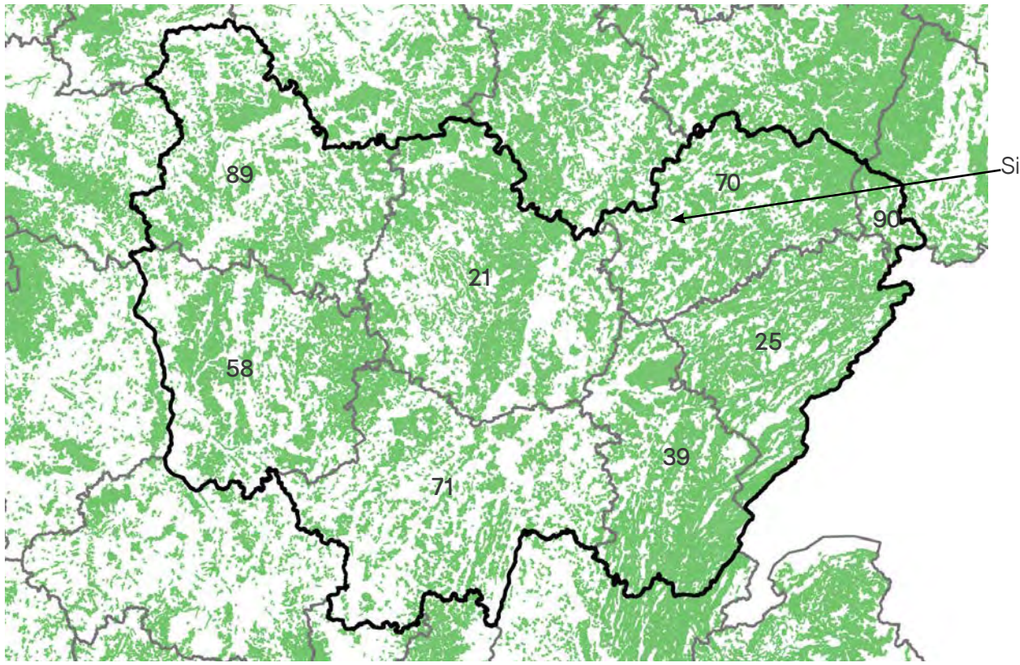

Figure 4 : *Carte de localisation géographique 2/3*

La zone d'étude du projet éolien se situe dans la région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de la Haute-Saône. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située à l'ouest du département, à 7,2 km au sud de la Haute-Marne. La ZIP est positionnée à environ 32 km à l'ouest de Vesoul, 54 km au nord-est de Dijon et à 42 km au nord-ouest de Besançon. La ZIP s'inscrit à l'ouest de la vallée de la Saône, entre le Vannon et le Salon sur la commune de Roche-et-Raucourt.

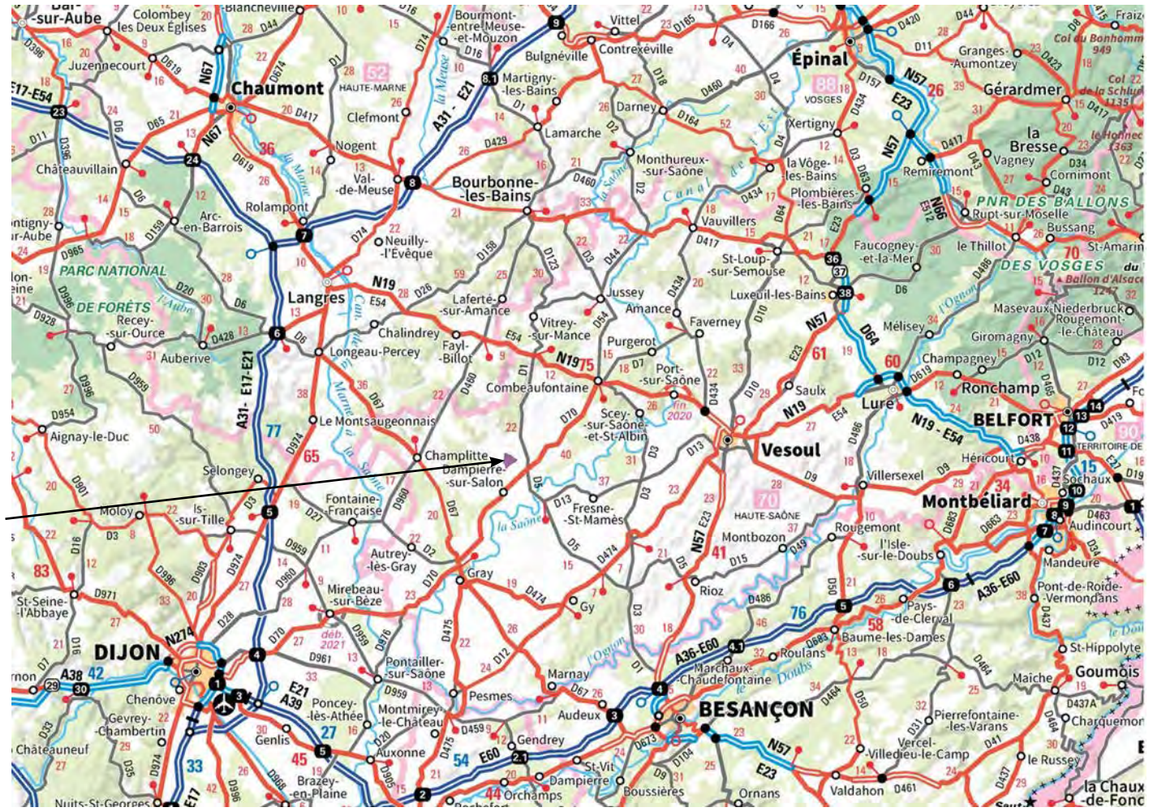

Figure 5 : *Carte de localisation géographique 3/3*

C . Démarche et choix des aires d'étude

1 . Présentation de la démarche

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . Définition des aires d'étude

2.1. *Méthodologie*

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :
R = (60+E) x h avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, des éoliennes de 240 mètres (hauteur totale maximale envisagée) sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 15 km au minimum. Le nombre d'éoliennes du projet étant inconnu à ce stade, il a été décidé de d'adapter le rayon des aires via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté[1], le calcul de la visibilité théorique[2] basé sur la variation de l'angle vertical à été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel[3] pour une hauteur de maximisante de 250 mètres en tenant compte du relief[4] et des principaux boisements[5].

À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

---

1 Logiciel WindPro 3.3, module ZVI

2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV

3 Également appelé VIP, voir page 7

4 Base de données : BD Alti 75m

5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)

FIGURE 6 : *CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

0 2,5 5 Kilomètres

N

■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

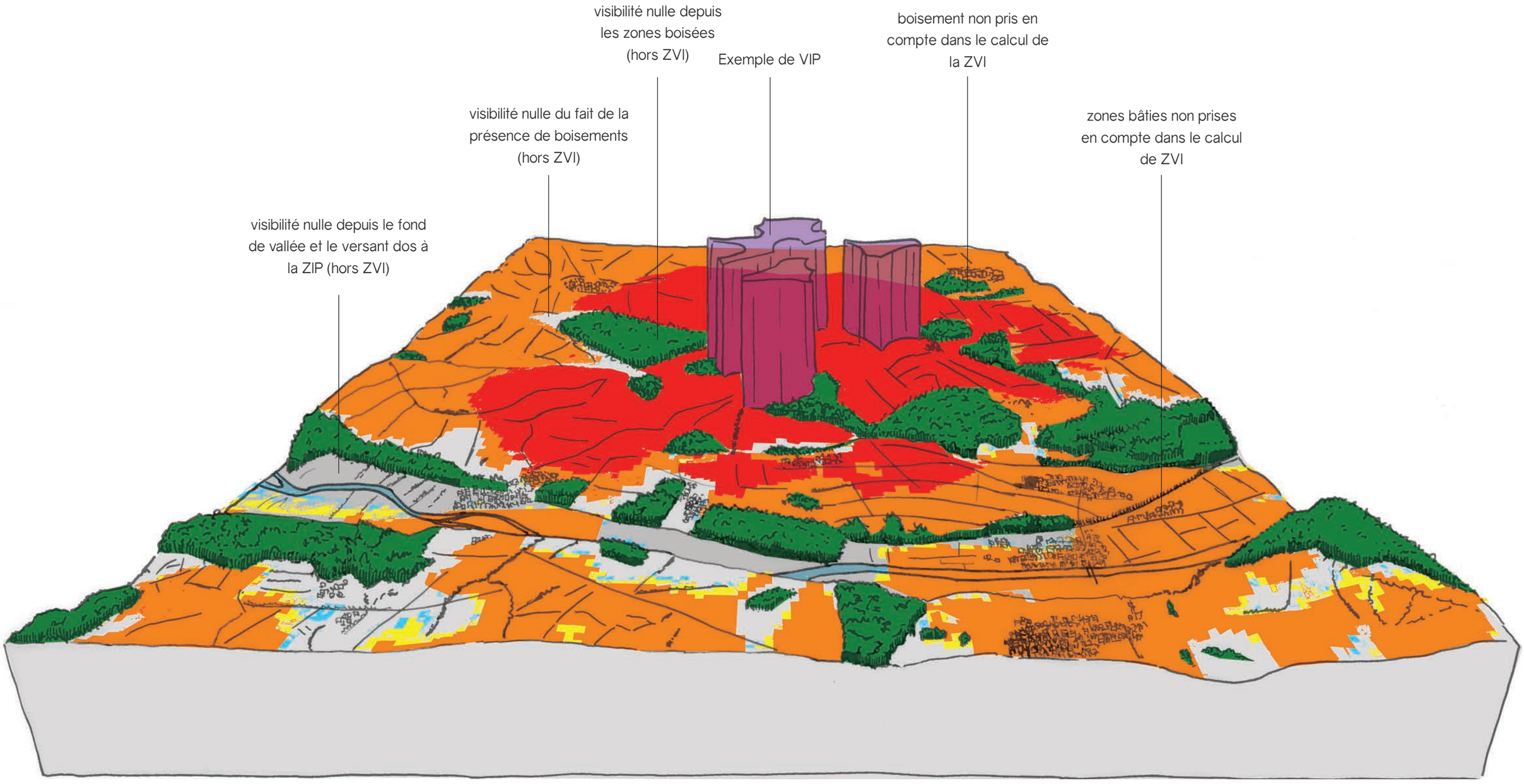

Figure 7 : *Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP*

localisation de la coupe (exemple)

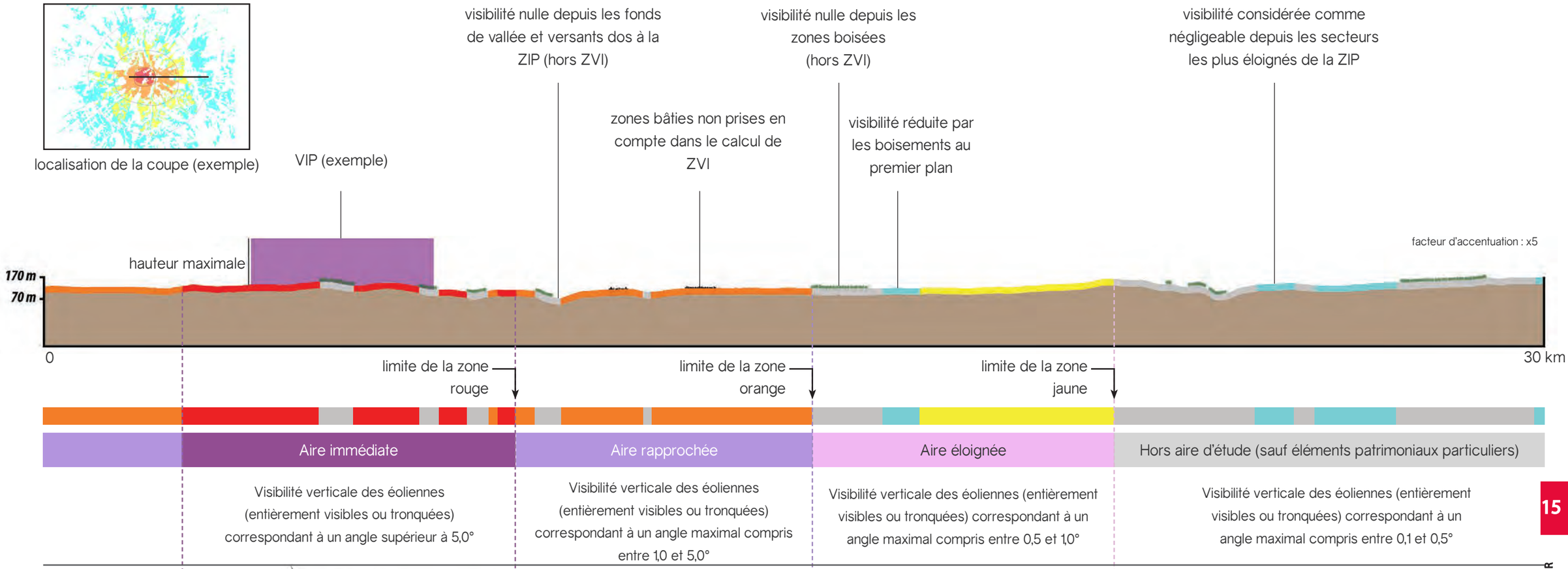

2.1.1. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

« *L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes.* » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, nous nous appuyons sur le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5°, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 2,6 et 3,5 km autour de la ZIP et comprend notamment les villages de Roche-et-Raucourt, Volon, Vaite, Brotte-lès-Ray et Membrey.

2.1.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs.» Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, nous nous appuyons sur le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 11 et 14 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à La Roche-Morey au nord, Champlitte à l'ouest, Soing-Cubry-Charentenay à l'est et Montureux-et-Prantigny au sud.

2.1.3. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, nous nous appuyons sur le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessite, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.

Ainsi, pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 19 et 25 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à Chauvirey-le-Vieil au nord, Orain à l'ouest, Scey-sur-Saône-et-St-Albin au nord-est et Charcenne au sud. L'aire comprend la ville de Gray au sud.

FIGURE 8 : *CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

0 2,5 5 Kilomètres

N

ÉTAT INITIAL

PARTIE

Ecluse à Fernères-lès-Ray

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.

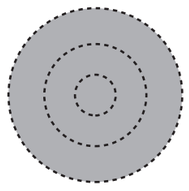

Analyse «transversale»
L'analyse se porte simultanément sur les trois aires

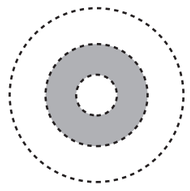

Analyse «en rayon»
L'analyse se porte sur les éléments uniquement présents dans une aire (ici rapprochée)

■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

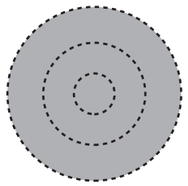

Contexte paysager :
> Présentation du contexte paysager général
> Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
> Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

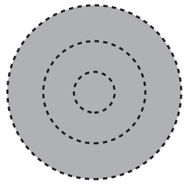

Contexte éolien :
> Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
> Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

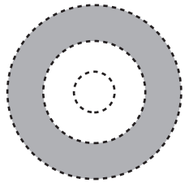

Patrimoine bâti, paysager et culturel :
> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :
Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatif. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

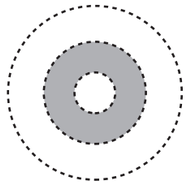

Contexte paysager :

> Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
> Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
> Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
> Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

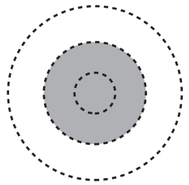

Contexte éolien :

> Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

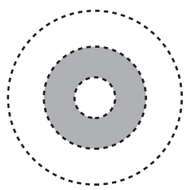

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

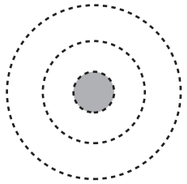

Contexte paysager :

> Présentation du contexte paysager (échelle locale)
> Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
> Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
> Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

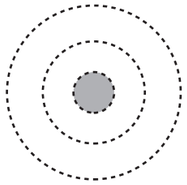

Contexte éolien :

> Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

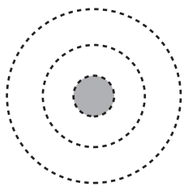

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
> Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE EOLIEN	PATRIMOINE, BATI, PAYSAGER ET CULTUREL	
		Unités paysagères	**Relief et hydrographie**	**Axes de communication**	**Habitat**			
échelle territoriale (macro)	**Aire d'étude éloignée**	Unités paysagères Paysages remarquables et/ou protégés	Vallées majeures, amplitude du relief, belvédères	*Echelle d'analyse trop éloignée*		Documents de références Parcs et projets présents Effets cumulés	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	
échelle locale	**Aire d'étude rapprochée**	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Analyse à l'échelle des trois aires d'étude*	Analyse territoriale	Principaux axes de communication	Analyse par typologie d'implantation	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Rappel des éléments à prendre en compte*	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	
échelle locale (micro)	**Aire d'étude immédiate**	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Analyse à l'échelle des trois aires d'étude*	Analyse parcellaire	Axes de communication	Ensemble de l'habitat (bourgs et habitat isolé)	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Rappel des éléments à prendre en compte*	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	

Figure 9 : *Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial*

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.

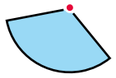

De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager générale de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.

Figure 10 : *Exemple de représentation du VIP sur les photographies*

B . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude éloignée

Vallée de la Morthe à Bucey-lès-Gy, depuis le belvédère de l'église

FIGURE 11 : *CARTE DES AIRES D'ÉTUDE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

0 2,5 5 Kilomètres N

1 . Contexte Paysager

1.1. *La géologie, le relief et l'hydrographie*

D'après la carte lithographique simplifiée du BRGM, le sous-sol du territoire d'étude est composé de roches sédimentaires, en majeure partie calcaires. La pierre de construction en grès ou calcaire local est omniprésente dans les villages, les couleurs des façades des bâtiments anciens varient du beige au jaune.

Le relief du territoire étudié est marqué par la vallée de la Saône, traversant les aires d'études depuis le nord-est vers le sud-ouest en formant d'importants méandres. L'altitude est de 192 mètres au plus bas de la vallée au sud de l'aire éloignée. Au nord-ouest, le relief est contrasté avec des collines élevées formant des points hauts sur le plateau calcaire. La Montagne de la Roche constitue le relief le plus remarquable et domine les environs, en culminant à 448 mètres d'altitude. Au sud-est, la plaine de Gray s'étend entre la Saône et le plateau du sud de Vesoul en frange de l'aire éloignée.

Les cours d'eau présents sont des affluents de la Saône et forment des vallée secondaires généralement orientées nord-ouest/sud-est (Salon, Vannon, Vingeanne, Romaine, Gourgeonne entre autres). Les vallées sont relativement encaissées, la vallée principale de la Saône présente des coteaux parfois abruptes et des promontoires d'où la vue porte au loin.

Les masses boisées sont importantes au sein du territoire d'étude, implantées sur les hauteurs des plateaux et collines mais aussi dans la plaine de Gray (forêt domaniale de Belle Vaivre par exemple).

Les coupes paysagères présentées sur les pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief sur l'aire d'étude. Les tracés des deux coupes traversent la ZIP, la vallée de la Saône ainsi que plusieurs vallées secondaires affluentes de la Saône. La coupe AA' comprend la ville de Gray au sud de l'aire éloignée, tandis que la coupe BB' passe au niveau du château de Ray-sur-Saône dans l'aire rapprochée.

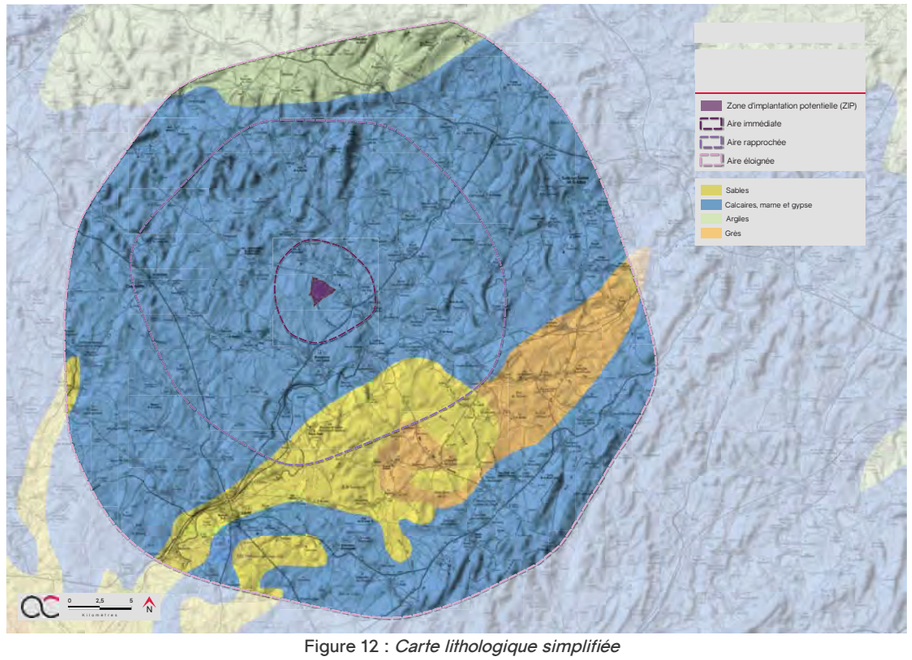

Figure 12 : *Carte lithologique simplifiée*

Photo 1 : *Ambiance paysagère : Panorama depuis les hauteurs au sud de Belmont*

Photo 2 : *Ambiance paysagère : La Saône à Gray*

Photo 3 : *Ambiance paysagère : La vallée de la Morthe depuis le belvédère de l'église de Bucey-lès-Gy*

FIGURE 13 : *CARTE DU RELIEF*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Altitude

447 m

187 m

- Cours d'eau
- Coupe paysagère

A

A'

B

B'

1

2

3

386 m

447 m

432 m

La Bonde

Le Vannon

La Gourgeonne

Le Ravin

Le Salon

La Vingeanne

La Saône

La Romaine

La Soufroide

La Morihe

La Jouanne

Le Cabri

0 2,5 5 Kilomètres

N

■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1 (exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)

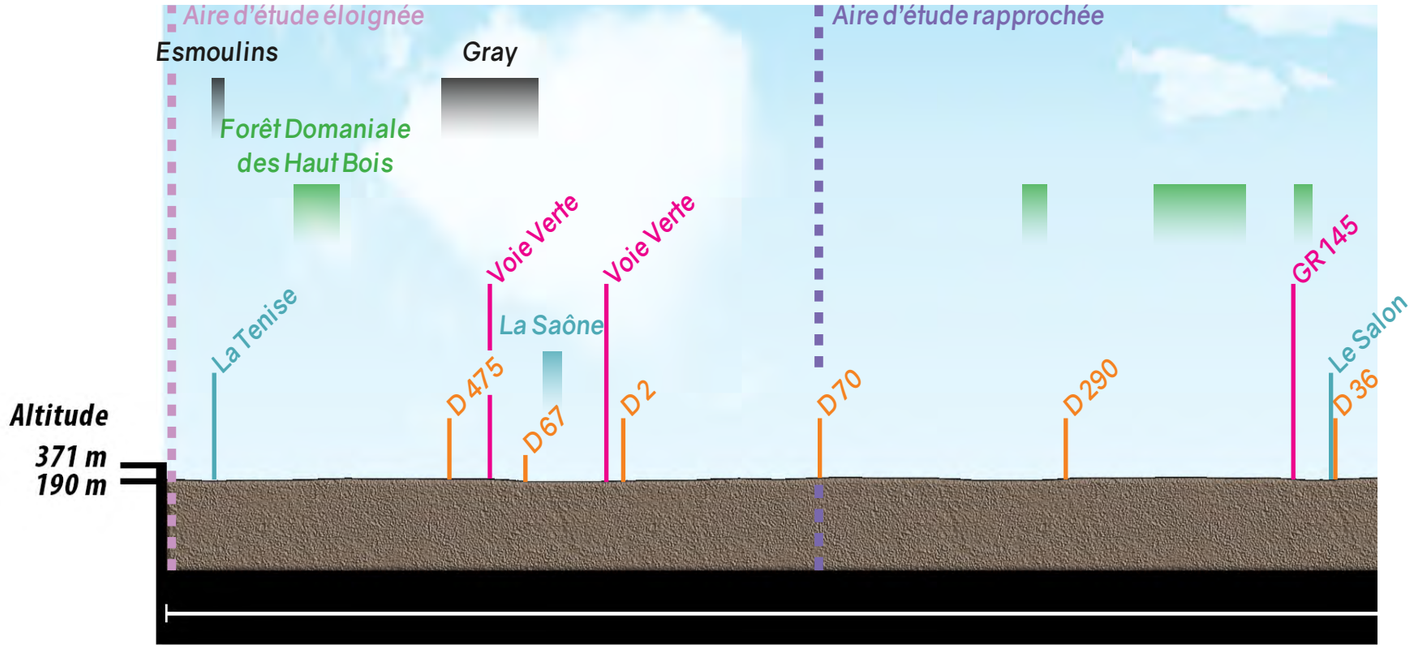

A

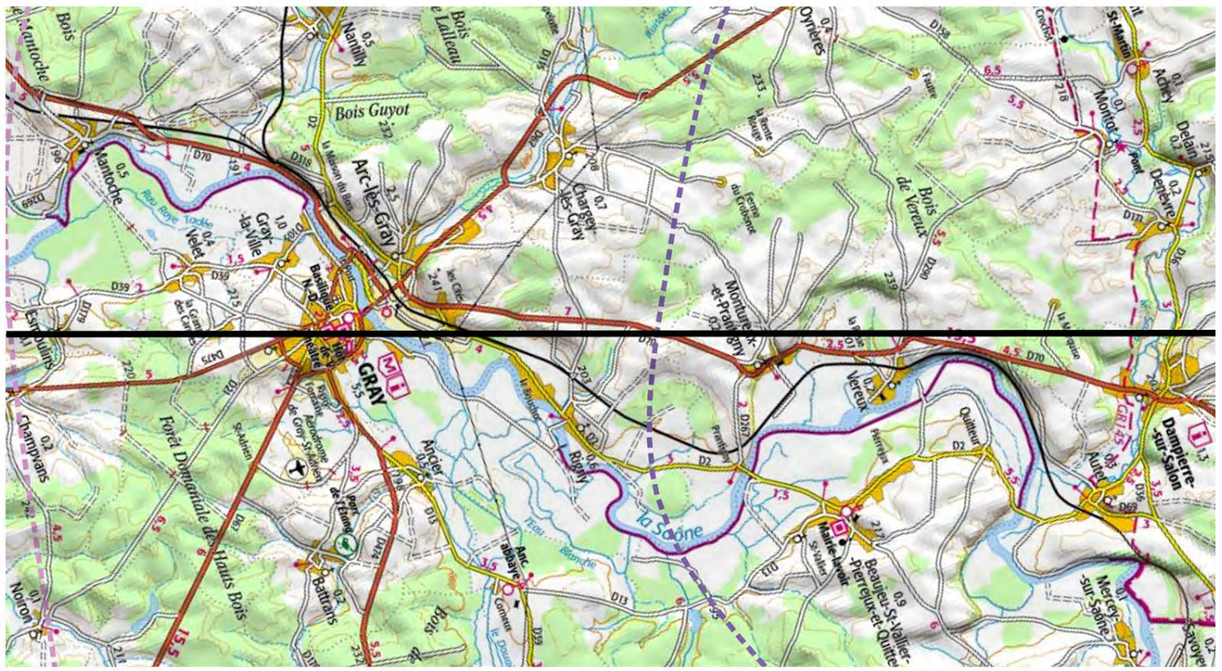

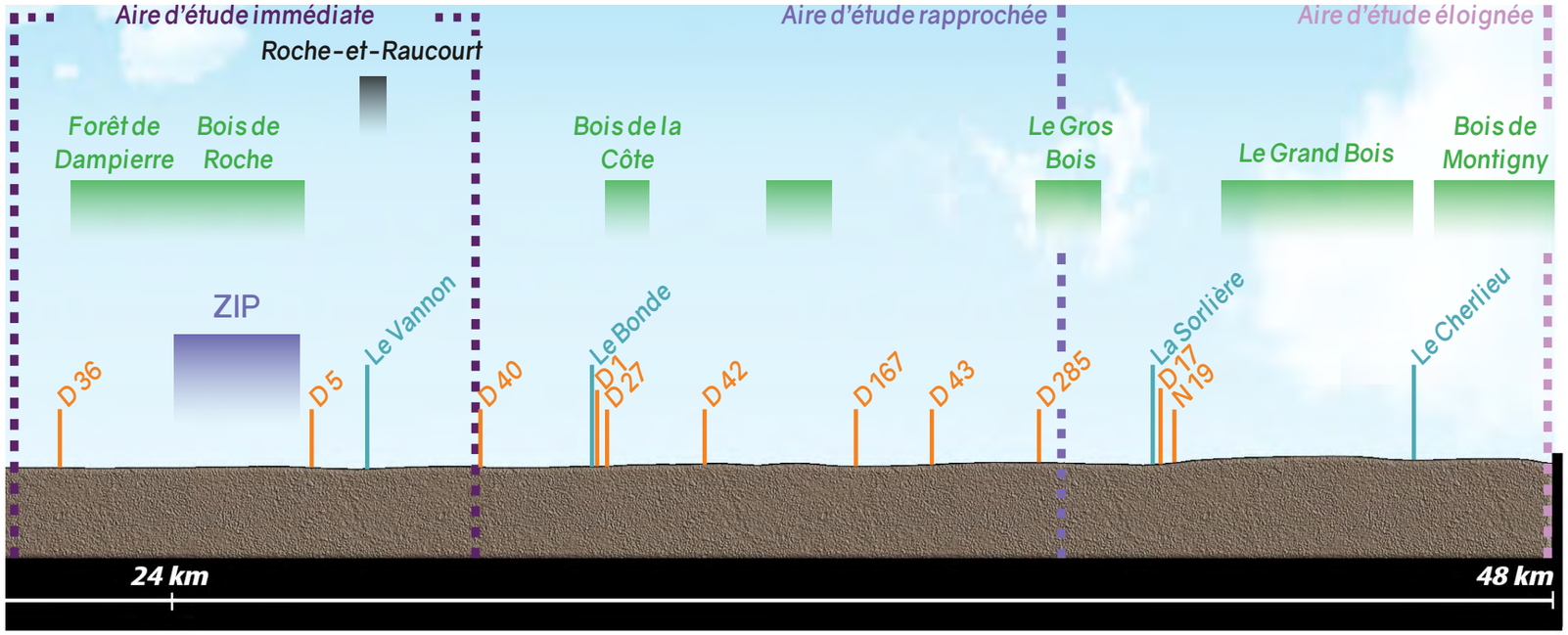

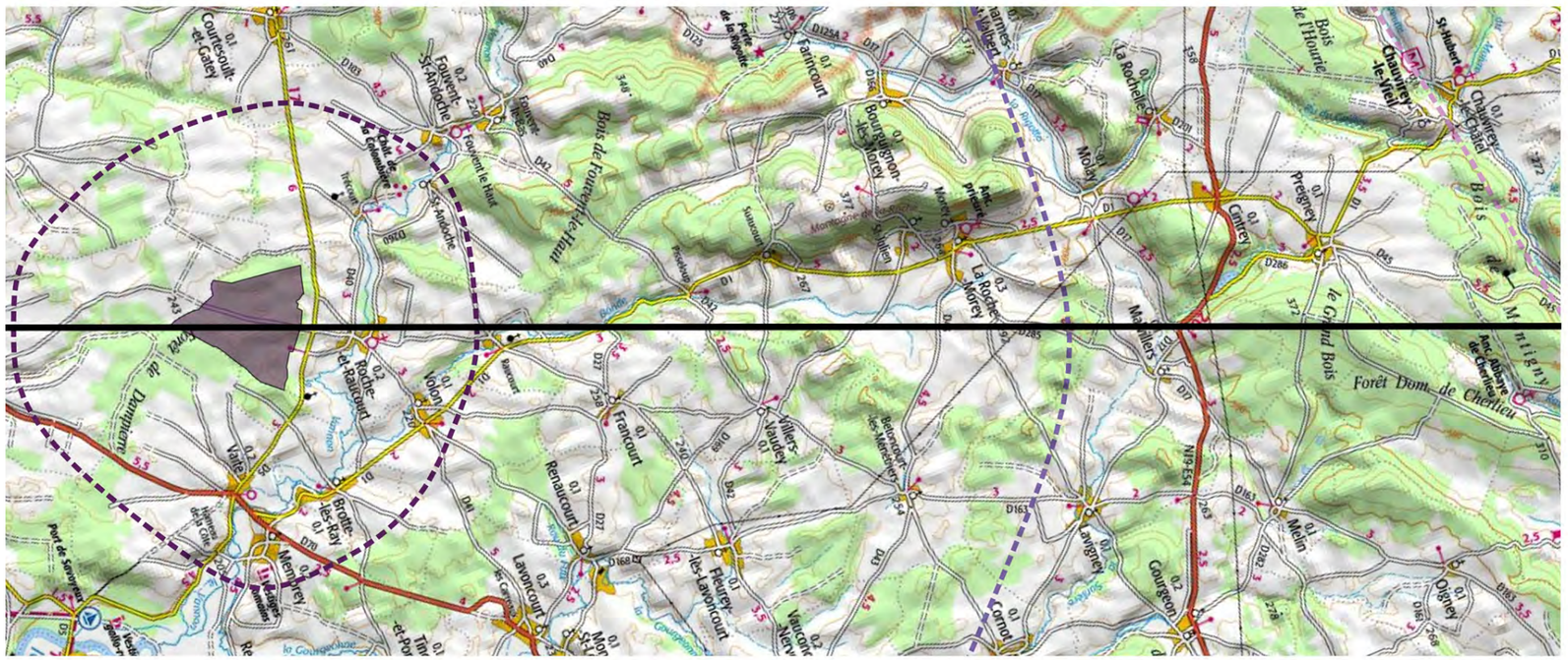

Figure 14 : *Coupe paysagère A-A'*

■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1 (exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)

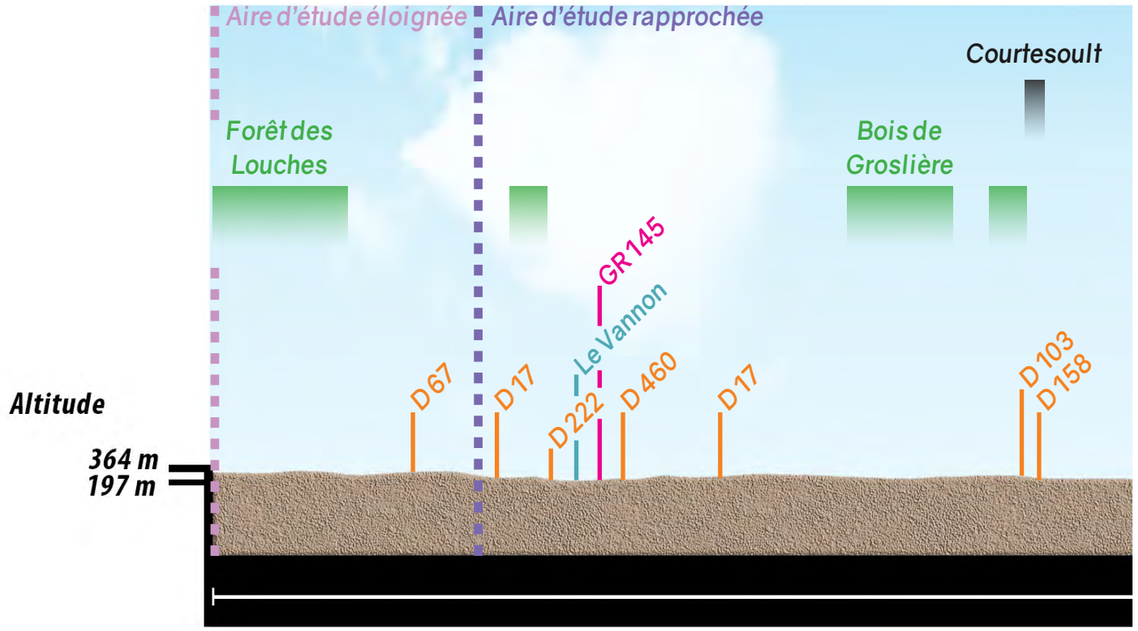

B

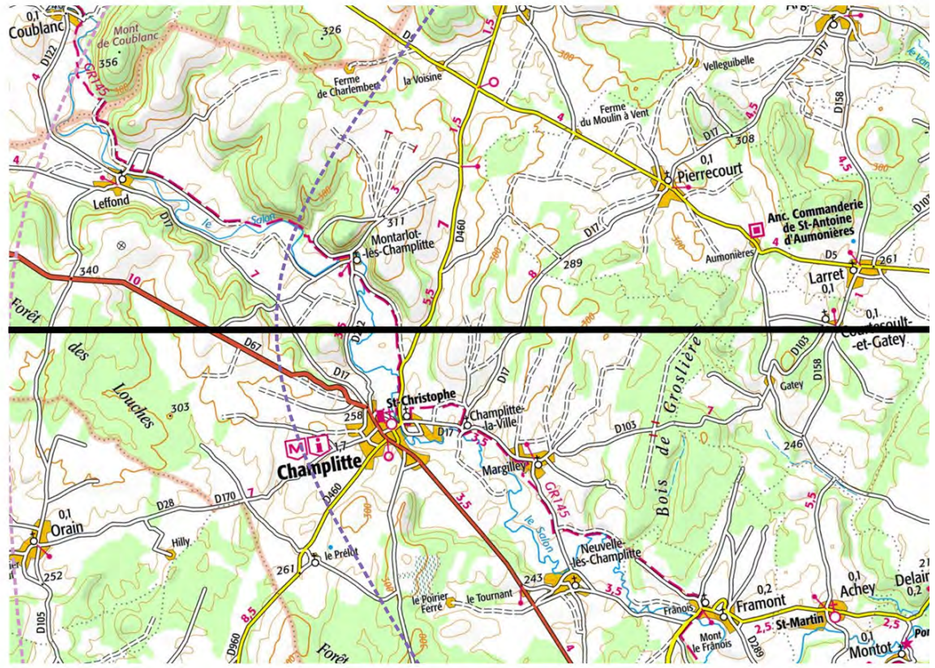

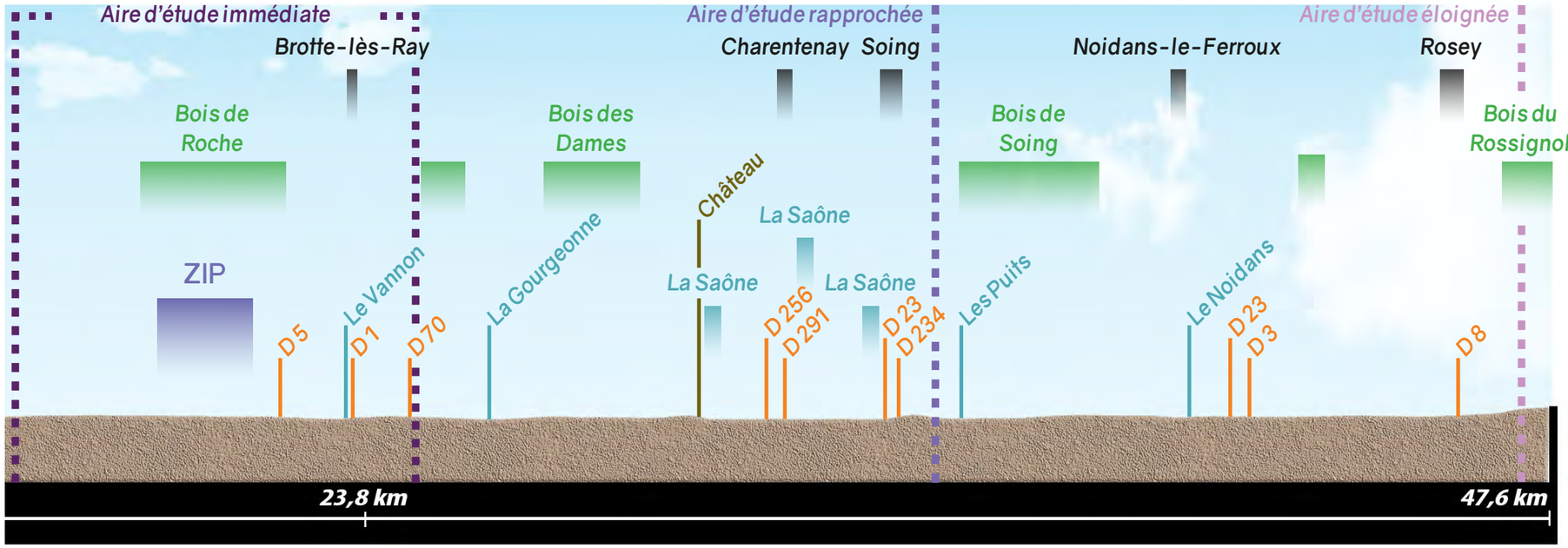

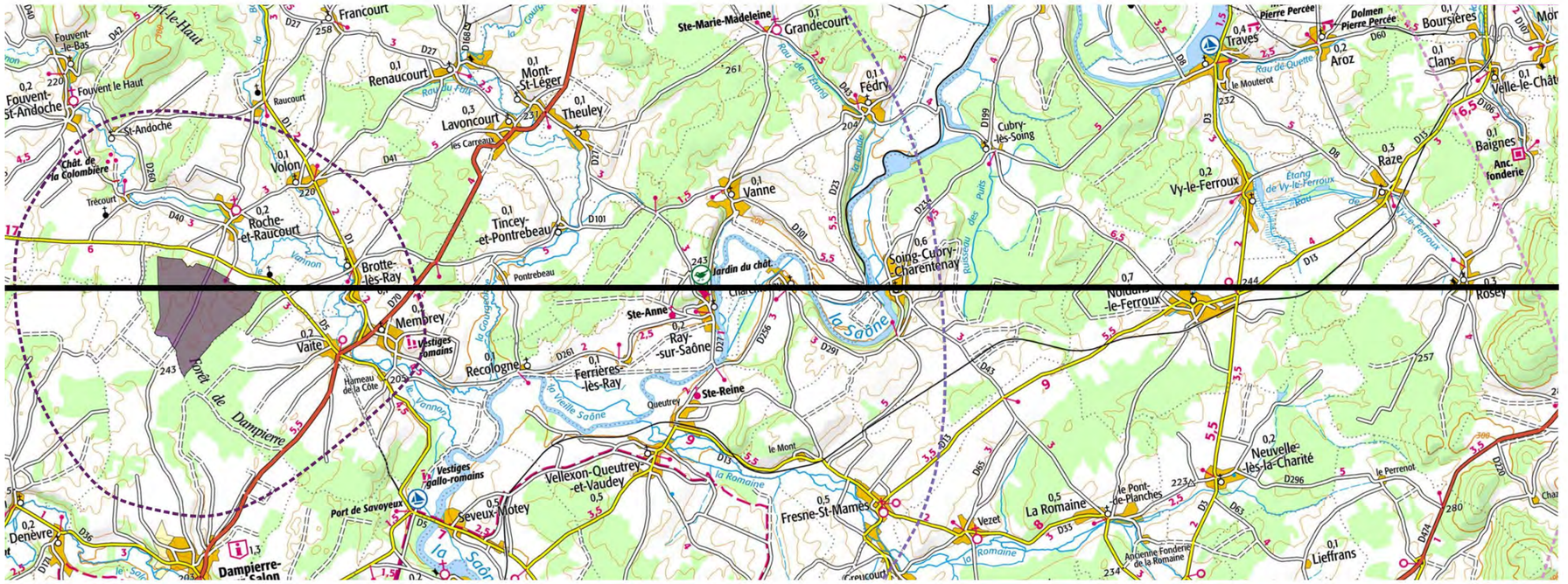

Figure 15 : *Coupe paysagère B-B'*

1.2. *Les grandes unités paysagères*

L'aire d'étude s'inscrit sur 6 unités paysagères au total, principalement situées dans le département de Haute Saône mais aussi en Haute Marne et en Côte d'Or :

> Les plateaux calcaires centraux

> La plaine de Gray

> La basse vallée de la Saône

> Les plateaux calcaires de l'ouest

> Les collines de l'Amance-Apance (Haute-Marne)

> La Vingeanne (Côte d'Or)

Afin de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour les 6 unités paysagères du territoire étudié. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain, d'une description issue du référentiel des paysages de Haute-Marne, de l'atlas des paysages de Haute-Saône ou de l'atlas des paysages de la Côte d'Or et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du projet éolien.

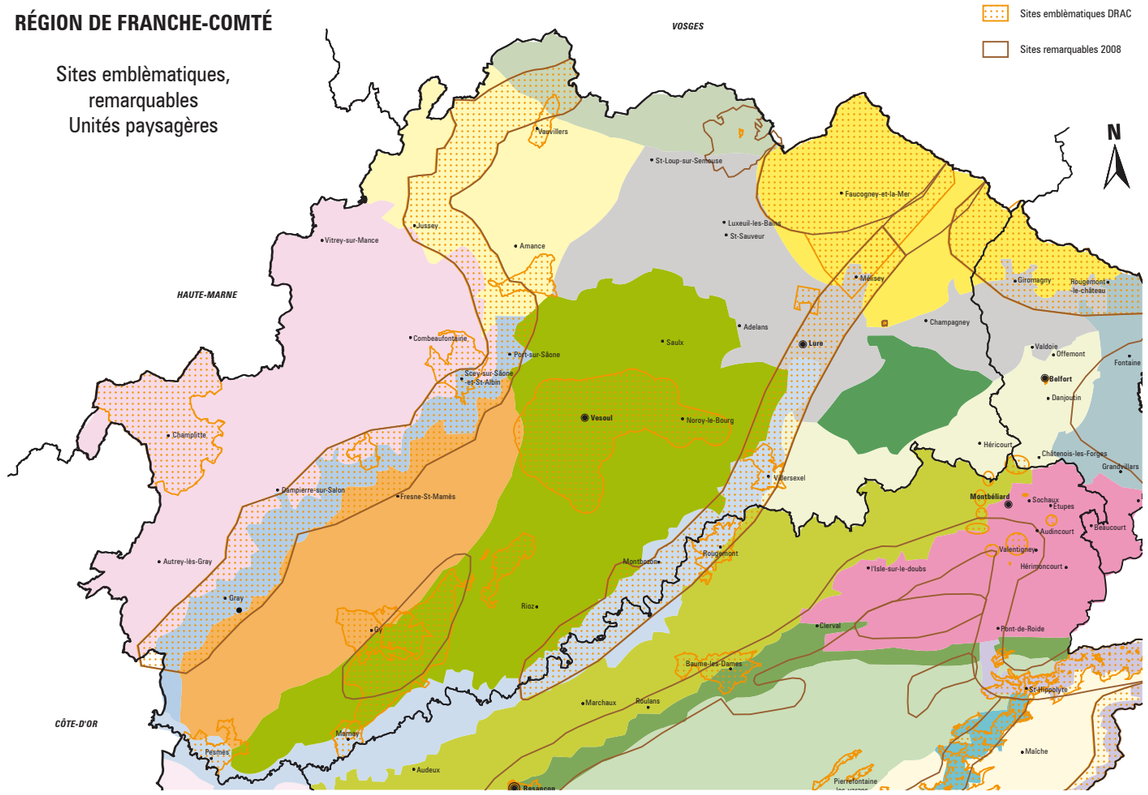

Figure 16 : *Extrait du SRE, localisation des sites emblématiques et remarquables sur les unités paysagères*

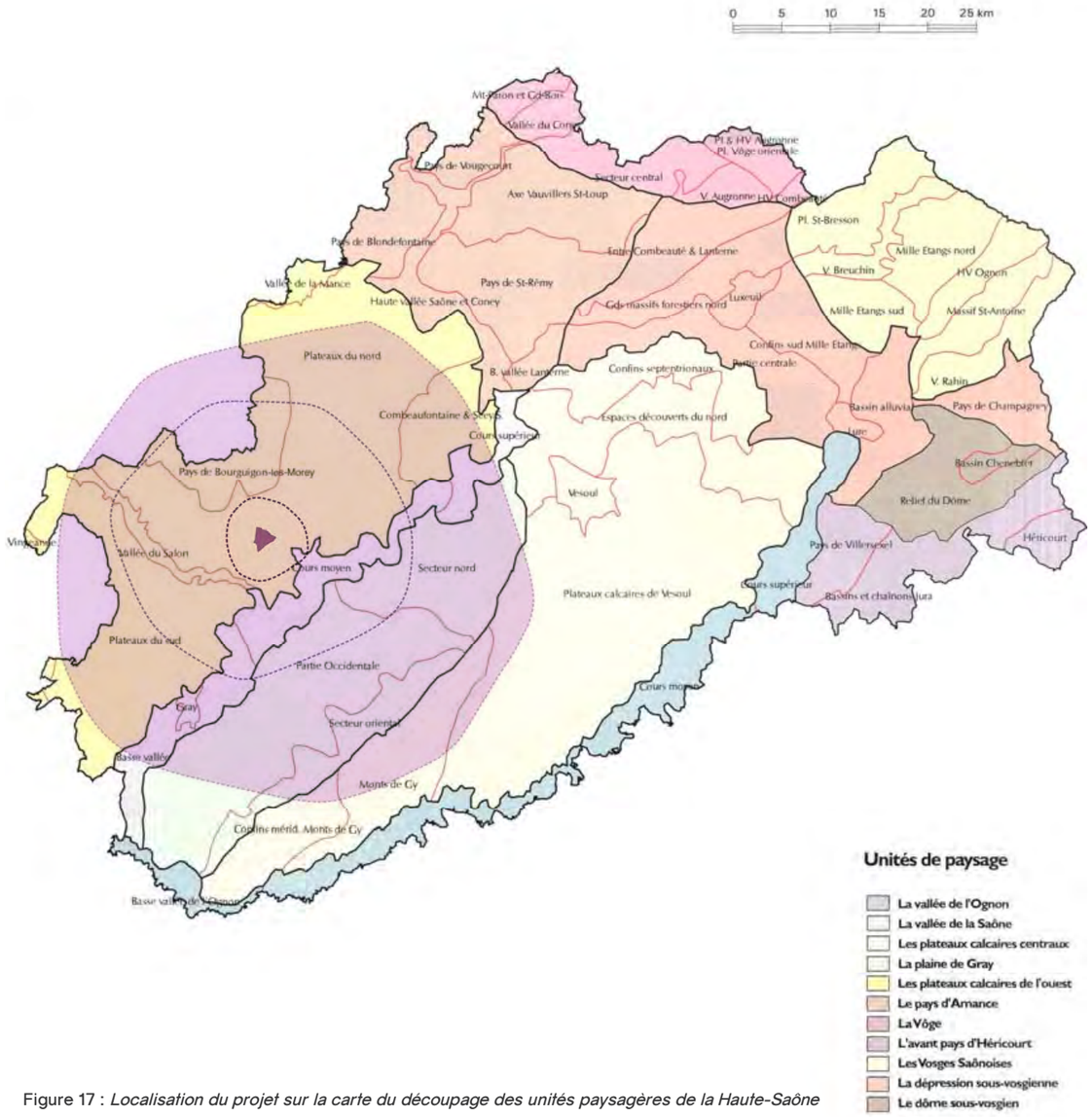

Figure 17 : *Localisation du projet sur la carte du découpage des unités paysagères de la Haute-Saône*

FIGURE 18 : *CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Les Plateaux Calcaires Centraux
- La Plaine de Gray
- La Basse Vallée de la Saône
- Le Plateau Calcaire de l'Ouest
- Les Collines de l'Amance-Apance
- La Vingeanne

Les Collines de l'Amance-Apance

Le Plateau Calcaire de l'Ouest

La Vingeanne

La Basse Vallée de la Saône

La Plaine de Gray

Les Plateaux Calcaires Centraux

0 2,5 5 Kilomètres N

■ LES PLATEAUX CALCAIRES CENTRAUX

« Ceux-ci forment un grand ensemble qui barre en écharpe le département de la Haute-Saône. La topographie tabulaire de cette unité est altérée par toute une série de replis et de vallons qui s'appuient sur des failles disloquant le bâti rocheux pour faire apparaître les marnes sous-jacentes. La forêt, malgré une couverture qui reste sensible, est très compliquée dans le détail en raison du jeu combiné des rides topographiques où elle tend à se localiser, et des terroirs agricoles qui ouvrent des clairières aux contours très indentés. Le contact atténué avec la vallée de l'Ognon au sud-est s'oppose à la bordure nord bien marquée par un dénivelé qui atteint cent mètres par endroit. C'est dans ce contexte que s'inscrit la ville de Vesoul au contact de la plaine et des plateaux dont la Motte constitue un avant-poste.

À propos du secteur compris dans l'aire d'étude éloignée, les Monts de Gy :

Cette partie des plateaux centraux forme un bloc qui domine sur toutes ses faces les zones encadrantes. Au nord, au dessus de Gy, la rupture de pente terminale induit même un véritable effet de balcon. La table calcaire qui arme la surface supporte une couverture forestière compacte où se marquent les impacts de nombreux enrésinements. Secondairement, le plateau est découpé par les incisions marquées de petites vallées à la faveur desquelles des clairières ont été défrichées. Celles-ci donnent au regard la possibilité de s'extraire de la forêt pour filer sur de petites échappées. »[1]

1 *Atlas des paysages de Franche-Comté*

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE

L'ouverture visuelle est importante depuis les hauteurs des versants en rebord de plateau. Les vues lointaines offertes depuis les hauteurs de Gy peuvent porter jusqu'au VIP. Les vues sont généralement ouvertes depuis les routes traversant les espaces cultivés, toutefois le relief limite la profondeur des perceptions. Une grande part des secteurs de l'unité compris dans l'aire d'étude sont occupés par des boisements, les vues sont fermées depuis les routes forestières. Globalement, la perception lointaine du VIP n'est possible que depuis les points hauts en frange ouest de l'unité paysagère.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité s'inscrit en marge de l'aire éloignée au sud-est, à grande distance de la ZIP. Des vues lointaines vers le projet peuvent être offertes depuis les hauteurs du rebord de plateau, au sud-est de Gy par exemple. Au regard de la portion réduite de l'unité comprise dans l'aire d'étude et de la distance d'éloignement, la sensibilité est jugée très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

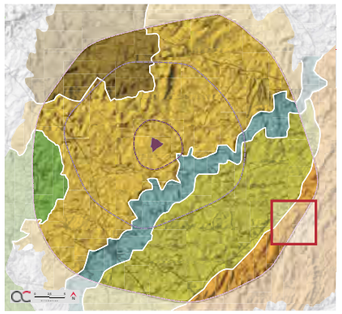

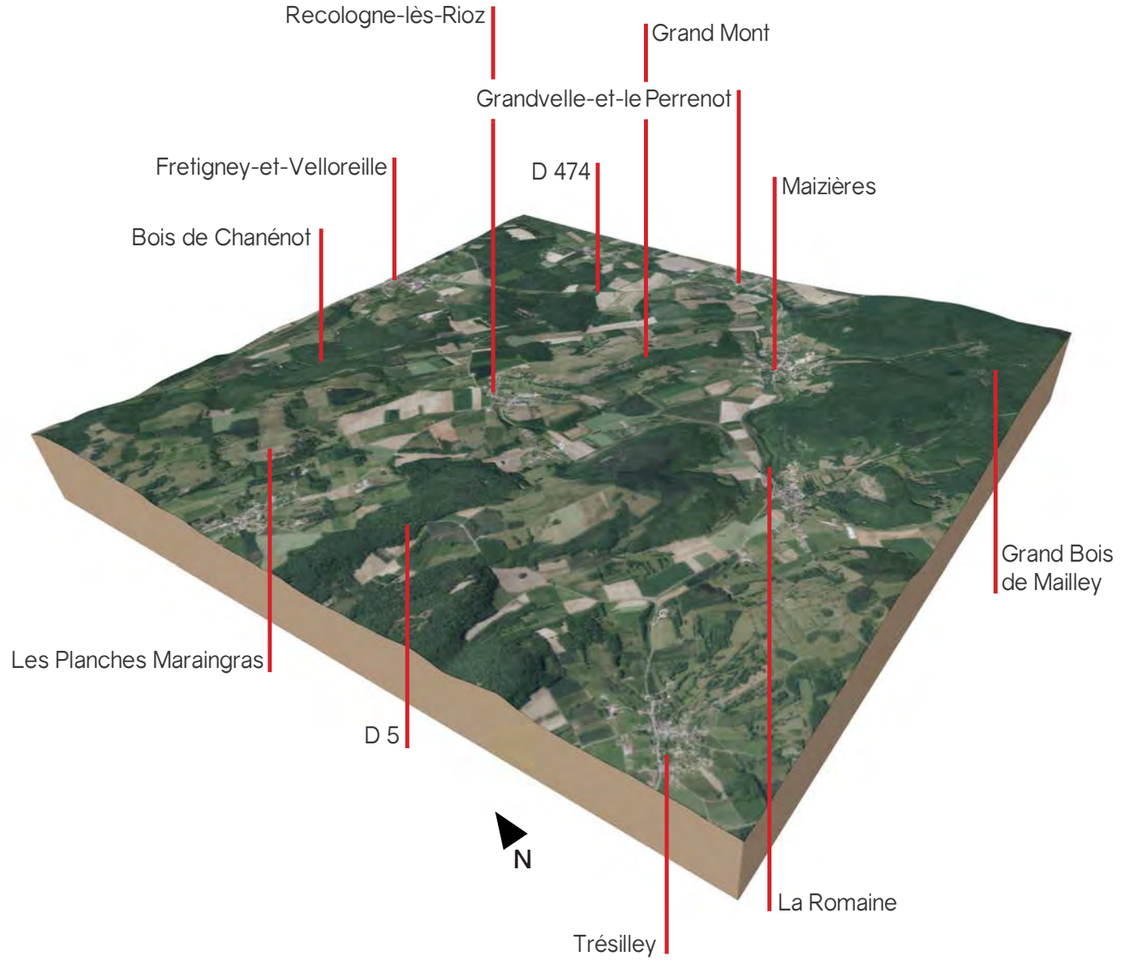

Figure 19 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère des plateaux calcaires centraux*

Photo 4 : *Ambiance paysagère : Le relief boisé annonce le plateau depuis la plaine de Gray, au sud de Fretigney-et-Velloreille*

Photo 5 : *Ambiance paysagère : Silhouette de bourg de Oiselay-et-Grachaux surmontée du Bois de l'Échelotte sur le plateau*

Photo 6 : *Ambiance paysagère : Massifs boisés sur les hauteurs du plateau depuis la RD 3*

■ LA PLAINE DE GRAY

« Malgré sa position marginale, Gray donne son nom à un compartiment paysager bien encadré, au sud par la retombée des plateaux et au nord par le val de Saône proprement dit. La topographie est ici très adoucie, elle se résout en un moutonnement de collines surbaissées séparées par un chevelu de petits vallons drainés. Comparées à celles des plateaux, les forêts s'organisent ici en massifs beaucoup plus compacts entre lesquels les terroirs villageois prennent une place relative réduite.

Secteur des prairies occidentales :
La forêt donne son trait dominant à ce compartiment formé de sédiments tertiaires qui équipent le flanc sud du Val de Saône. Les bois masquent une topographie dont le détail est travaillé à l'extrême par un réseau hydrographique diffus qui se résout en une multitude de ruisseaux et de petits étangs. Les clairières cultivées prennent une part réduite et atténuent à peine le caractère fermé du paysage. Seul le val perpendiculaire de la Morthe aménage ici une saignée de quelque ampleur.

Secteur oriental :
Au pied de l'escarpement des plateaux centraux, court un long couloir très largement défriché et jalonné de villages et de bourgs dont Gy constitue le chef-lieu. La situation de contact entre deux ensembles géographiques aux aptitudes distinctes explique sans doute la relative densification de l'occupation humaine ; ce que confirme une mise en valeur agricole dominée par les cultures. Cette zone délivre en elle-même des perspectives intéressantes dans lesquelles le regard vient s'appuyer latéralement sur le talus qui monte vers le plateau et d'où elle donne de beaux panoramas.

Secteur nord :
Sur ce coin nord, le rapport entre forêts et espaces cultivés tend à s'inverser; ces derniers s'organisent en vastes finages ouverts animés de vallonnements de grande amplitude sur lesquels se posent des villages bien groupés. »[1]

1 *Atlas des paysages de Franche-Comté*

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE
L'ouverture visuelle est limitée par les espaces forestiers importants de cette unité, toutefois la vue est dégagée autour des villages dans les secteurs cultivés. L'amplitude du relief étant limitée, les occasions de vues panoramiques ou profondes sont peu nombreuses.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
Du fait des masques visuels formés par les forêts (forêt domaniale de Belle Vaivre notamment), cette unité paysagère est globalement peu exposée au VIP. Les secteurs où le risque de visibilité du VIP est le plus important sont localisés au niveau de la trouée formée par la vallée de la Romaine.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

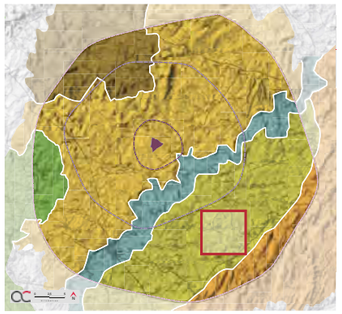

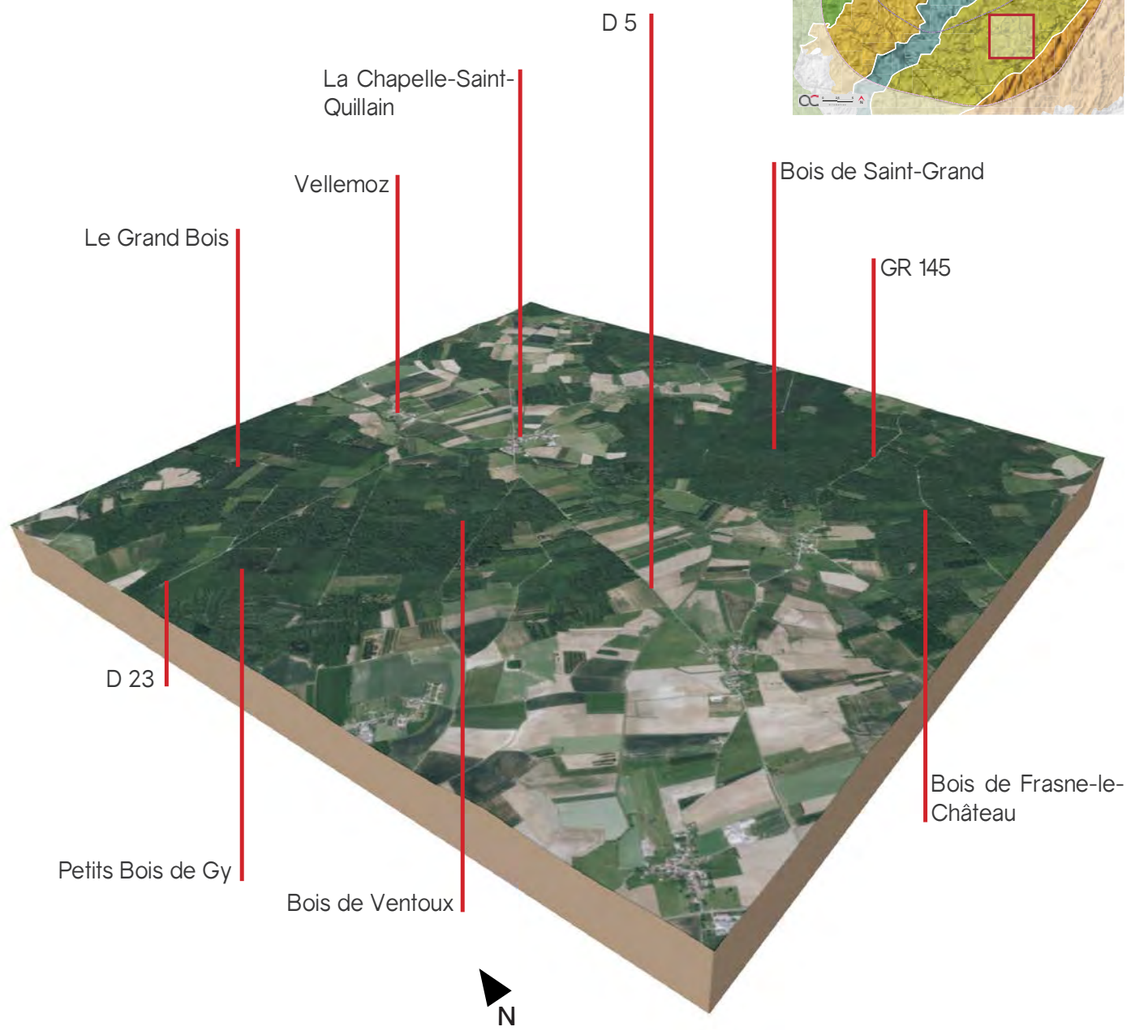

Figure 20 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère de la plaine de Gray*

Photo 7 : *Ambiance paysagère : Le village de Saint-Broing dans la vallée de la Morthe*

Photo 8 : *Ambiance paysagère : Vue dégagée dans la plaine cultivée depuis la lisière de la forêt domaniale de Belle Vaivre en direction d'Angirey*

Photo 9 : *Ambiance paysagère : Plaine cultivée ouverte au sud d'Angirey*

■ LA BASSE VALLÉE DE LA SAÔNE

« Navigable depuis Corre (Haute Vallée), la Saône devient en aval de Port, une rivière importante qui s'inscrit, par de nombreux méandres, dans une vallée épanouie. Au cours de son histoire, la ville de Gray a dû une grande partie de sa fortune à sa fonction portuaire. Le tracé sinueux de la Saône fait alterner des rives convexes, où l'érosion a déterminé par sapement des versants redressés, et des rives concaves où le flux a abandonné des dépôts formant terrasse. Les villages se sont installés soit au sommet des rives concaves (Soing,Traves) soit en retrait dans le lobe des méandres, hors d'atteinte des crues (Chantes, Ovanches). La plaine alluviale, en général propice aux cultures laisse le regard filer dans l'axe de la vallée sur un paysage ouvert. Cependant, quelques bosquets qui occupent des bas fonds plus humides créént de loin en loin des éléments de rupture visuelle dans le paysage.

Secteur du Cours moyen :
Dans cette partie médiane, le fond de vallée est bien calibré. La rivière, par de beaux méandres, coule d'un bord à l'autre ; c'est là que le jeu opposé entre talus d'érosion en rive concave et lobe alluvial en rive convexe est le mieux réalisé et constitue un véritable exemple d'école. A la faveur de bas-fonds qui gardent la marque de chenaux résiduels, on peut suivre d'anciens méandres aujourd'hui recoupés ; le canal qui court-circuite systématiquement les sinuosités de la rivière en dédouble le tracé et isole autant d'îlots artificiels. Comme les forêts perdent de l'importance, le regard peut courir librement sur le fond de la vallée où la rivière est bien mise en scène dans le paysage.

Secteur de la Basse vallée :
Comme ce fut le cas pour la vallée de l'Ognon, cette partie basse de la Saône comtoise s'inscrit dans une vallée peu marquée. Cependant, à partir de Gray et en rive nord surtout, le talus latéral devient plus net. Si le fond de vallée reste plat et ample, il ne constitue pas une avenue uniforme : Des banquettes et des terrasses alluviales déterminent de légers dénivelés que les affluents locaux mettent en évidence par de petites incisions perpendiculaires. L'occupation du sol s'est diversifiée en fonction des aptitudes naturelles : les prairies occupent préférentiellement les zones inondables tandis que les cultures gagnent les terrasses. Quant aux forêts, elles encadrent le site de la vallée et descendent occasionnellement jusqu'à la rivière où elles occupent le lobe de certains méandres. La continuité visuelle du paysage est ainsi rompue : des ombilics bien dégagés d'où la rivière est visible sont séparés par des masques forestiers. »[1]

1 *Atlas des paysages de Franche-Comté*

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE
Le paysage est ouvert dans l'axe de la vallée, des panoramas peuvent être offerts depuis les hauteurs des coteaux lorsqu'ils ne sont pas boisés. Les vues sont généralement limitées par le relief et la végétation depuis les rives de Saône.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
La vallée de la Saône constitue un paysage remarquable au sein du territoire d'étude, les villages de Ray-sur-Saône et Scey-sur-Saône-Saint-Albin sont référencés comme sites emblématiques par la DRAC. La ZIP s'inscrivant au sein de l'unité paysagère limitrophe, le secteur du cours moyen dans l'aire rapprochée est visuellement exposé au VIP. Le coteau sud-est de la vallée apparaît comme particulièrement sensible, des vues lointaines en direction du projet étant régulièrement permises. Les zones de confluences avec les vallées du Salon, du Vannon, de la Gourgeonne et de la Romaine sont théoriquement exposées. Le VIP pourra être visible depuis des tronçons du chemin de halage sur l'itinéraire du GR 145.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE

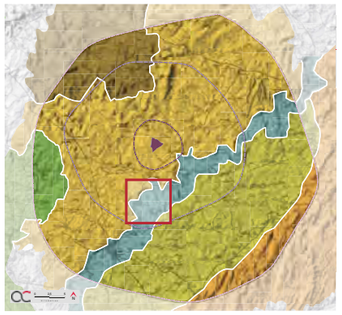

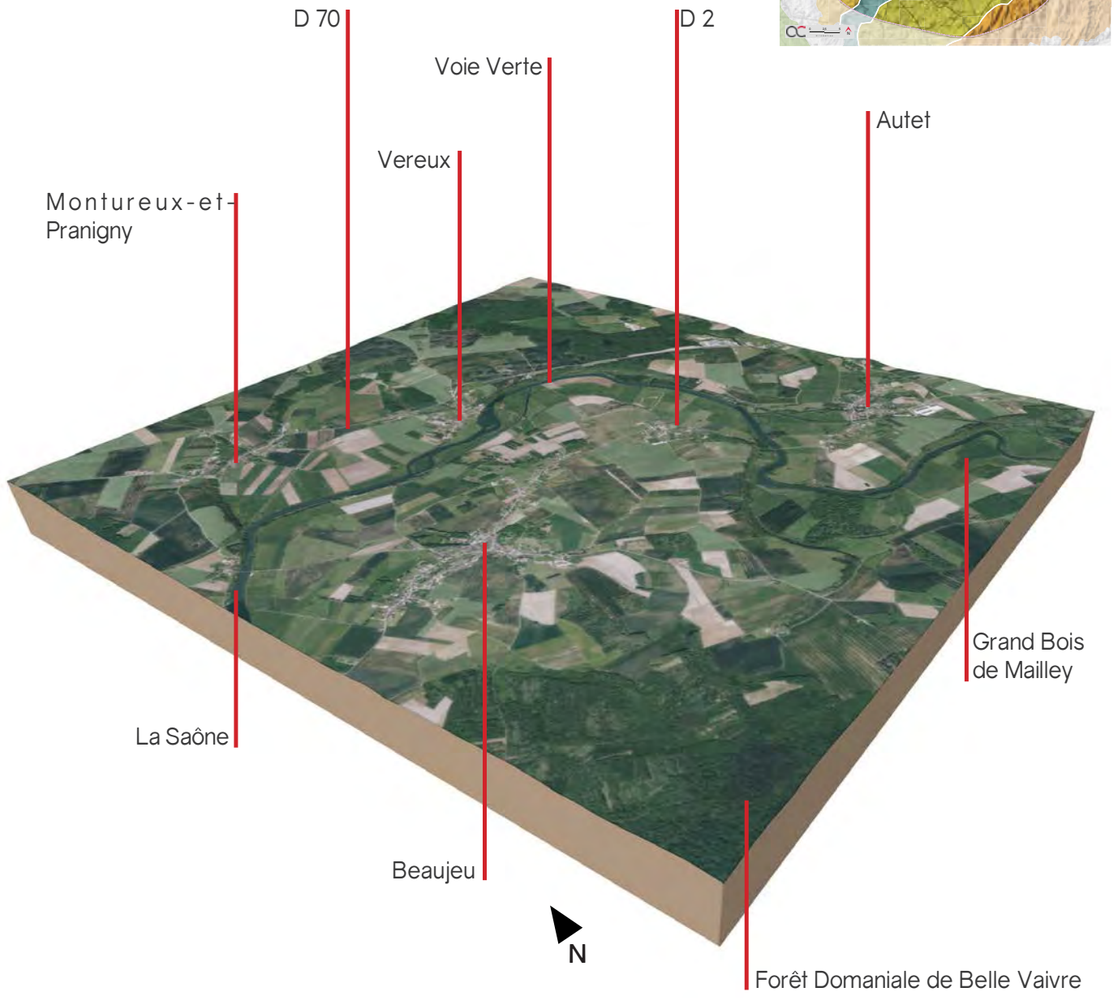

Figure 21 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère de la vallée de la Saône*

Photo 10 : *Ambiance paysagère : Franchissement de la Saône à Seveux*

Photo 11 : *Ambiance paysagère : Panorama sur la vallée en direction du sud (vers l'aval) depuis le château de Ray-sur-Saône*

Photo 12 : *Ambiance paysagère : Vue depuis la rive sud-est de la Saône en direction de Ray-sur-Saône*

■ LES PLATEAUX CALCAIRES DE L'OUEST

« Amorçant le Plateau de Langres, celui-ci forme un môle assez homogène en limite du département. En effet, la table topographique sommitale du plateau est rigoureuse, à l'exception du bloc de la Roche-Morey qui forme un belvédère au dessus de l'ensemble. Plusieurs rivières coulant vers la Saône s'inscrivent dans le dispositif du plateau où elles déterminent des vallées bien marquées par des versants nets et un fond plat. Sur le rebord de celles-ci où la vigne peut trouver des conditions favorables, les villages se disposent en chapelets tandis que les vastes plans d'interfluve laissent place à des finages bien ouverts entre lesquels subsistent des rubans forestiers. »[1]

Description de la sous-unité n°4 composant la majeure partie nord de l'unité :

« Cette partie médiane forme l'ossature du plateau ; le paysage s'y recompose avec une grande régularité d'aspect laissant la part équilibrée entre forêts et finages villageois. Parmi ceux-ci, on note l'importance progressive que prennent les cultures au détriment des prairies à mesure que l'on va vers le sud. Par delà ces nuances dans les modes de mise en valeur agricole, le paysage reste partout largement ouvert ; en effet, les bois se présentent en taches disjointes au cœur du plateau tandis que les masses forestières importantes sont rejetées vers la périphérie. On peut noter aussi que le réseau hydrographique associe de grands interfluves non drainés et des petits cours d'eau inscrits dans des vallées à peine incisées. »

Description de la sous-unité n°5 occupant la partie sud de l'unité :

« Ce volet sud du plateau fait pendant à celui qui se poursuit vers le nord au delà du Salon. On retrouve ici l'association de forêts et de clairières cultivées massives où la vue peut se dérouler avant de buter sur une lisière ou sur un village et ses constructions. Comme c'était le cas plus au nord, de petites vallées secondaires remettent légèrement en cause l'homogénéité du dispositif en créant des alignements dans le paysage. Aux abords de la Saône, en arrivant vers Dampierre-sur-Salon et surtout vers Gray, le caractère rural du paysage s'altère quelque peu puisque les constructions associées à ces deux centres interviennent d'une manière sensible dans la composition des vues. »

1 *Atlas des paysages de Franche-Comté*

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont majoritairement ouvertes avec de vastes espaces agricoles. Les forêts constituent des horizons boisés soulignant le relief et limitant parfois les vues. Les versants des vallées affluentes de la Saône sont visuellement exposés.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Les zones de visibilité du VIP sont situées dans les espaces agricoles ouverts de l'unité. Les forêts installées sur les hauteurs forment des masques visuels. Les vallées du Vannon, du Salon et de la Gourgeonne sont sensibles vis-à-vis du site d'implantation potentiel. Au regard de la proximité avec la ZIP (située dans cette unité), la sensibilité de l'unité paysagère est élevée vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

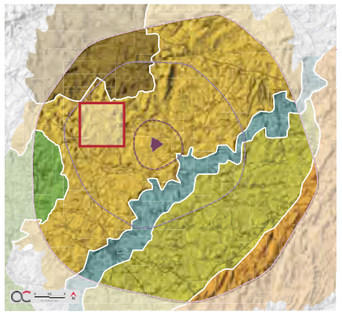

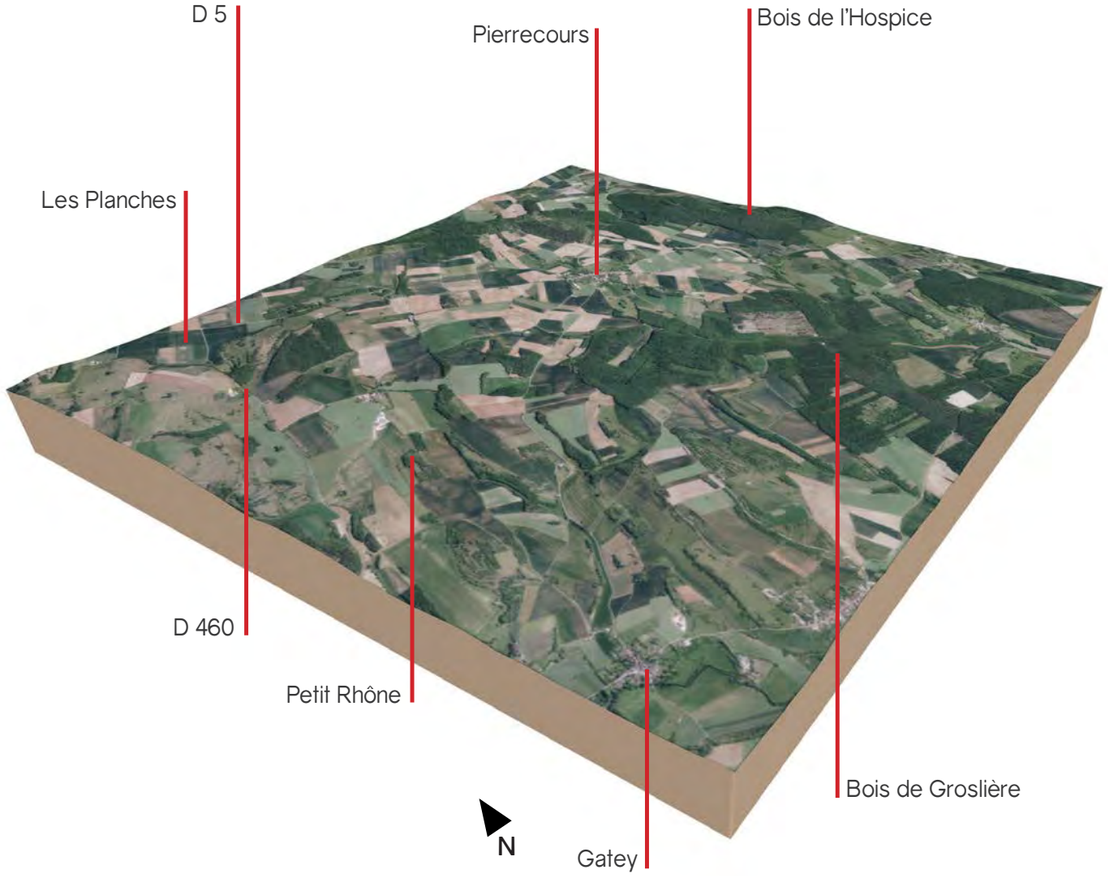

Figure 22 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère des plateaux calcaires de l'ouest*

Photo 13 : *Ambiance paysagère : Vue sur la silhouette de Trecours dans la vallée du Vannon*

Photo 14 : *Ambiance paysagère : Espace cultivé ouvert sur le plateau à l'ouest de Champlitte*

Photo 15 : *Ambiance paysagère : Vue dégagée depuis la N19 à hauteur de La Neuvelle-lès-Scey*

■ LES COLLINES DE L'APANCE-AMANCE

Cette unité est située dans le département de la Haute-Marne, une description issue du Référentiel des paysages de la Haute-Marne est citée ci-dessous .

« Caractéristiques paysagères de l'unité :

Forces :
• Un paysage original de vallées successives ourlées de bois
• Un dédale de collines
• Des paysages harmonieux de vallées souples et verdoyantes.
• Des limites de bassins versants organisés en étroits plateaux, ouverts et inclinés doucement vers les vallées.
• Et de petits plateaux ondulés dans les secteurs calcaires
• Une agriculture variée qui compose des paysages bien dessinés et valorisants.
• Une présence du végétal bienvenue dans les villages
• Une urbanisation qui se perche sur les sommets de coteaux et forme des sites bâtis remarquables
• Des formes urbaines ramassées et denses, d'influence lorraine marquée, souvent organisées autour d'une ou deux rues parallèles.

Fragilités :
• La fragilisation du patrimoine bâti des villes et villages
• Des entrées et des traversées de village peu soignées
• Une accumulation d'aménagements et d'implantations problématiques le long de la RN19 »[1]

1 *Référentiel des paysages de la Haute-Marne*

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE
Les vues sont ouvertes dans les vastes espaces agricoles et fermées dans les milieux forestiers. Les versants et hauteurs des collines donnant sur les vallées offrent des points de vue panoramiques et lointains.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
Une partie de l'unité paysagère est comprise dans l'aire rapprochée, des risques de visibilité sont pressentis depuis les secteurs de Gilley et Savigny. Le relief des collines limitant les possibilités de vues sur le VIP, le reste de l'unité paysagère est très peu exposé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

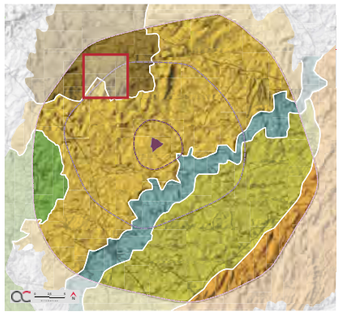

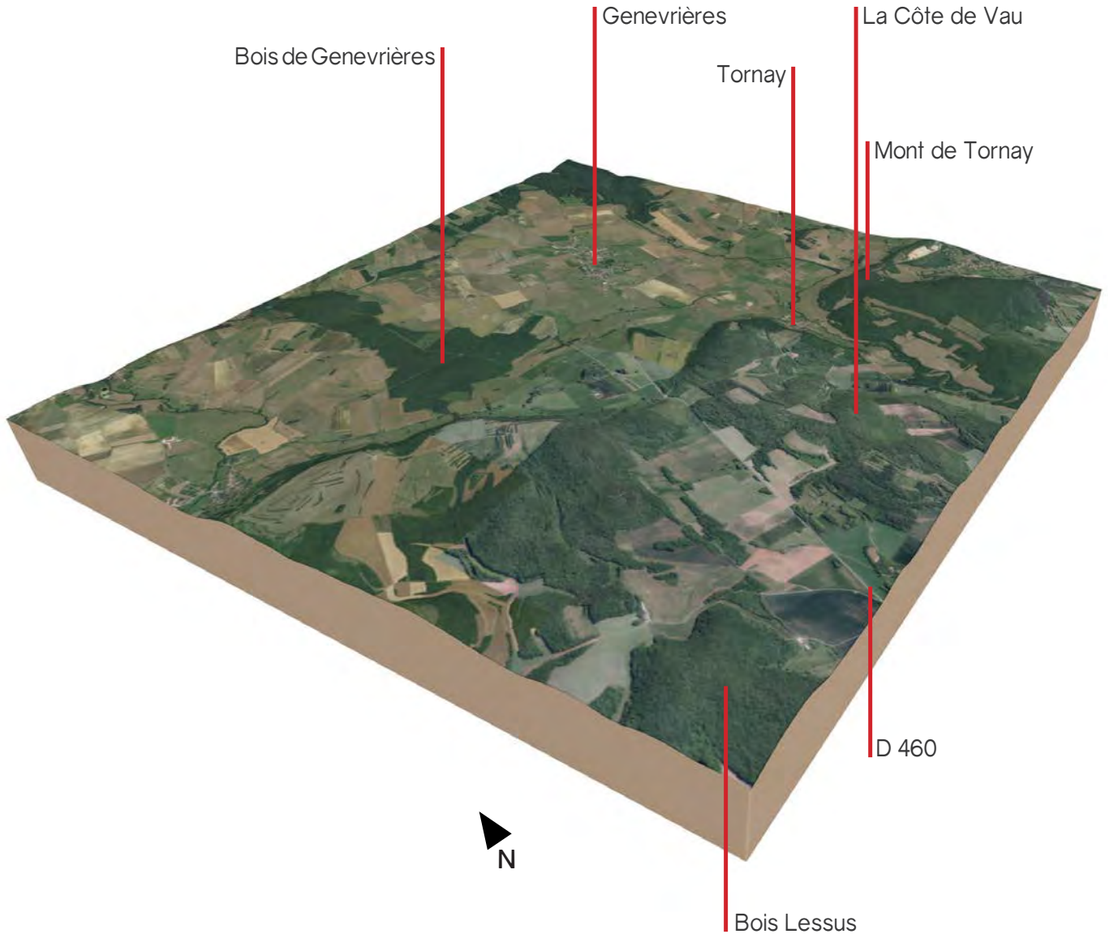

Figure 23 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère des collines de l'Apance-Amance*

Photo 16 : *Ambiance paysagère : Colline entre Savigny et Gilley à proximité de la vallée du Vannon*

Photo 17 : *Ambiance paysagère : Vue en direction de Pressigny depuis le nord, au sein du plateau de Fayl-Billot*

Photo 18 : *Ambiance paysagère : Silhouette de bourg de Genevrière, le parc éolien de La Roche 4 Rivières est visible à l'horizon*

■ LA VINGEANNE

« En limite du département, la rivière Vingeanne, affluent de la Saône, a creusé une vallée intime où domine l'activité agricole. La densité des villages et des châteaux témoigne de la riche histoire et de la prospérité de ce territoire, où le canal Entre Champagne et Bourgogne s'insère depuis le début du siècle.

La Vingeanne est peut-être la rivière la plus secrète de Côte d'Or. Peu perceptible depuis la plaine ouverte qu'elle traverse, elle garde une ambiance intime renforcée par la proximité des coteaux qui encadrent son lit majeur, par la trame bocagère et par l'épaisseur de sa ripisylve. S'en détachent des feuillages, les clochers, des châteaux, les châteaux d'eau ou les silos. Le Canal, qui emprunte la vallée, contraste par la rigidité de ses berges et son cours rectiligne mais reste peu perceptible, en pied de coteau et sans marquage végétal fort.
Cette unité est située en bordure Nord-Est du département et limitrophe de la Haute-Saône. Issue des bas plateaux calcaires, la vallée marque la limite Nord de la vaste plaine orientale de Côte d'Or.

La vallée sédimentaire a creusé le plateau marnocalcaire au Nord du Val de Saône. Les rebords de la vallée sont très peu marqués car l'amplitude du relief de ses coteaux y est faible (entre 10 et 30 mètres). Le fond est plat. Dans cette limite entre le Jurassique et l'ère Tertiaire, la pierre calcaire utilisée est un calcaire plus tendre et plus jaunâtre. La Vingeanne, affluent de la Saône, prend sa source en Haute-Marne sur le plateau de Langres. Elle est alimentée par de nombreuses résurgences, notamment celle, majeure, de Fontaine-Française par un affluent. Sa vallée est empruntée par le canal qui relie la Marne à la Saône, rebaptisé Canal entre Champagne et Bourgogne depuis le début du siècle. Dans la partie la plus aval, après Cheuge, le cours de la Vingeanne se sépare en plusieurs bras (nouveau et vieux Vingeannot). La rivière et son canal rejoignent la Saône au niveau de Talmay et de Heuilley-sur-Saône, qui se partagent la confluence après un élargissement de la vallée qui rejoint le Val de Saône. »[1]

1 Atlas des Paysages de la Côte d'Or

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE

Les vues sont généralement ouverte dans la vallée, en particulier depuis les routes sur les versants en pente douce. La ripisylve en fond de vallée limite la profondeur des perceptions, tout comme les silhouettes des villages accompagnées par la végétation. Les boisements importants sur les rebords de la vallée délimitent l'unité et contraignent les vues.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité paysagère est située en marge du territoire d'étude, à l'ouest de l'aire éloignée. Le léger encaissement de la vallée ainsi que les hauteurs boisées entre la ZIP et l'unité masquent le projet. D'après la ZVI, il n'y a presque aucune possibilité de vue sur le VIP depuis ce secteur. La sensibilité de l'unité de la Vingeanne est minimale vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

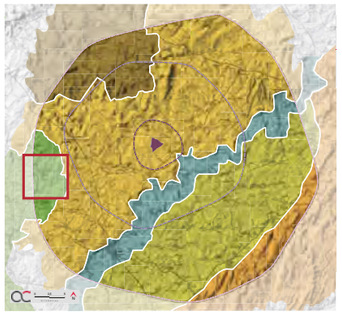

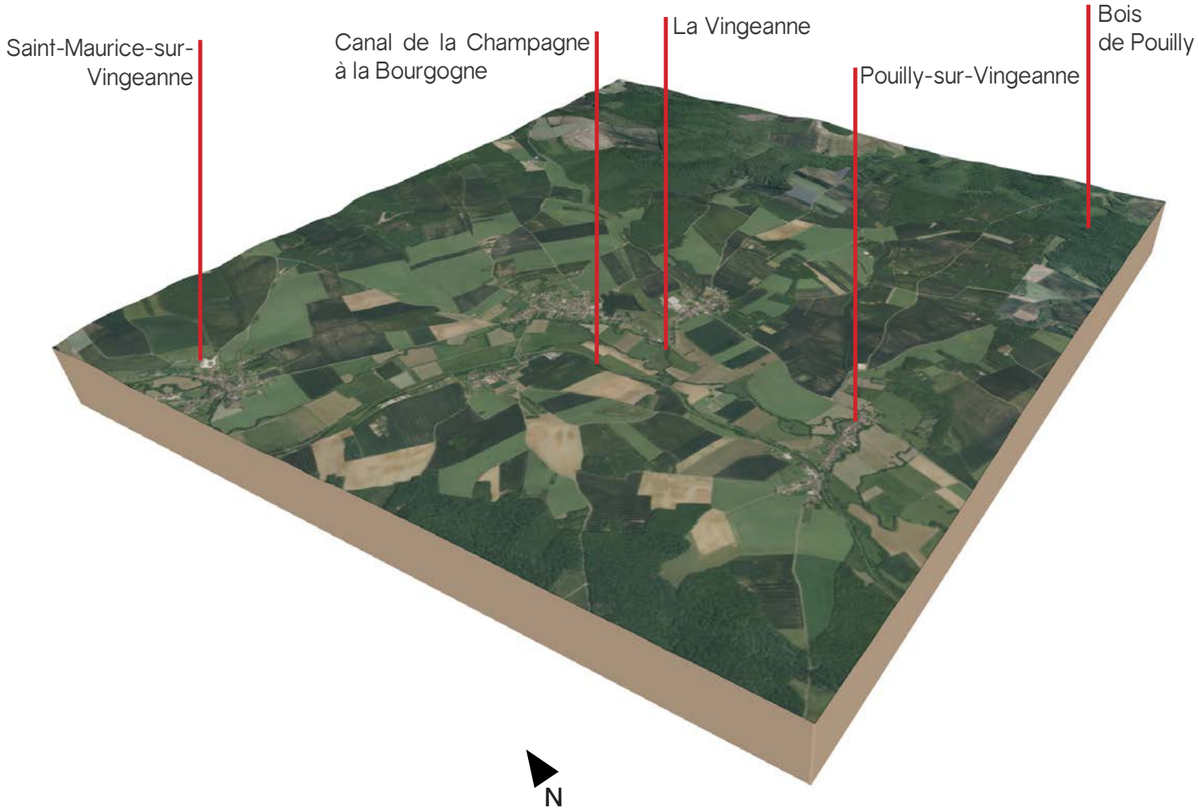

Figure 24 : *Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Vingeanne*

Photo 19 : *Ambiance paysagère : Le cours de la Vingeanne à Saint-Maurice-sur-Vingeanne*

Photo 20 : *Ambiance paysagère : Vue sur la vallée de la Vingeanne entre Mornay et Pouilly-sur-Vingeanne*

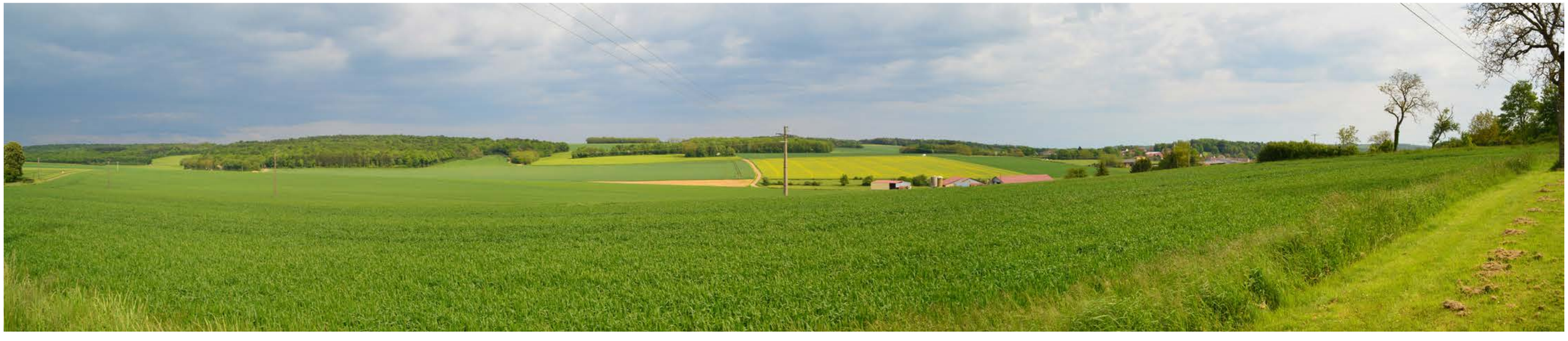

Photo 21 : *Ambiance paysagère : Parcelles cultivées à l'est de Montigny sur Vingeanne, les collines boisées annoncent le plateau et délimitent l'unité paysagère*

FIGURE 25 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES*

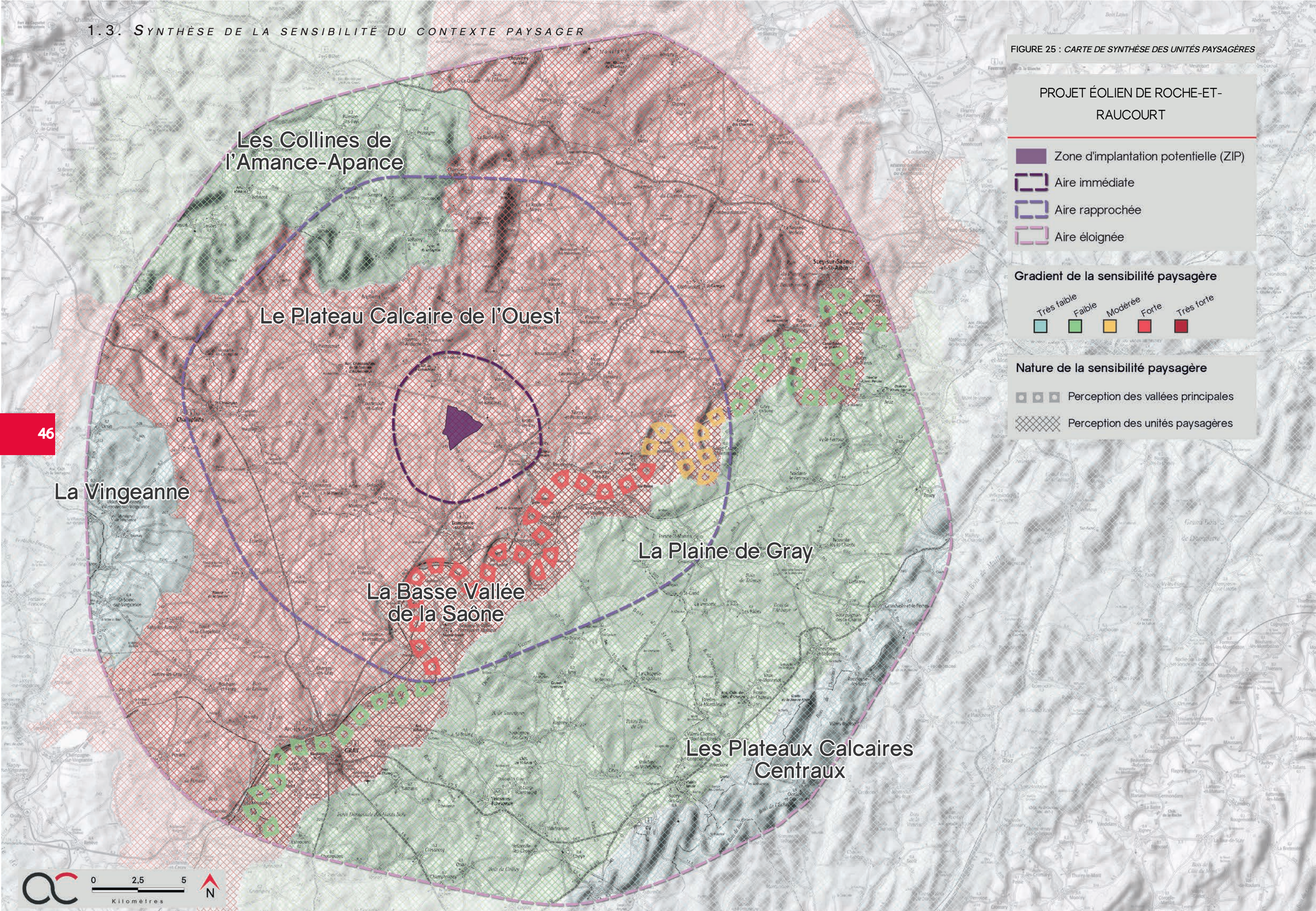

2 . Le contexte éolien

2.1. *Le Schéma Régional Éolien (SRE)*

Les SRE (Schémas Régionaux Éoliens) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Franche-Comté a été approuvé par arrêté le 8 octobre 2012.

Le site d'implantation potentiel se trouve sur la commune de Roche-et-Raucourt, située en zone favorable au développement de l'éolien et en dehors des secteurs d'exclusion d'après le SRE. Des zones d'exclusions liées à des enjeux paysagers tels que la présence de SPR ou de sites protégés sont cependant situés au sein des aires d'étude dont il conviendra d'analyser la sensibilité avec attention.

Compte tenu de l'échelle régionale utilisée dans les SRE, la présente étude s'attachera à aller au-delà des secteurs définis dans le SRE pour établir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet, en étudiant notamment les espaces de respiration des bourgs à l'échelle de l'aire rapprochée.

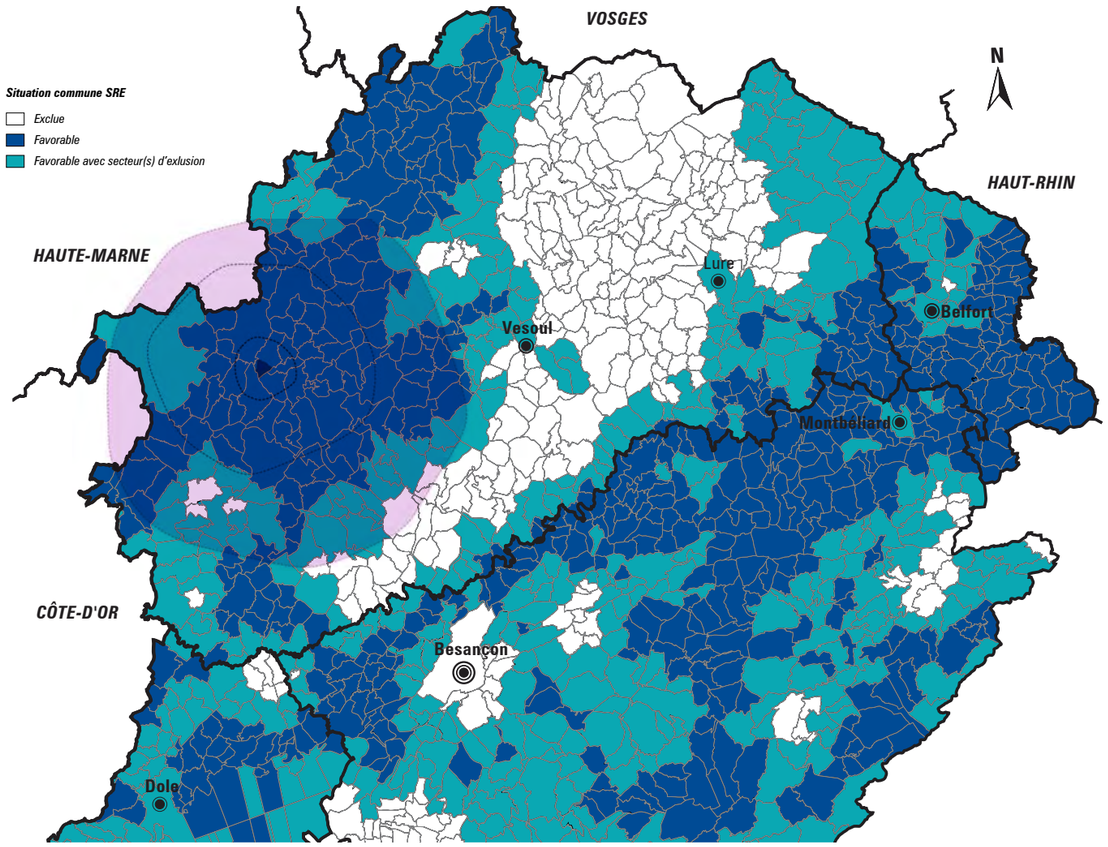

Figure 26 : *Situation des communes vis-à-vis du SRE et aires d'étude - Source : SRE Franche-Comté*

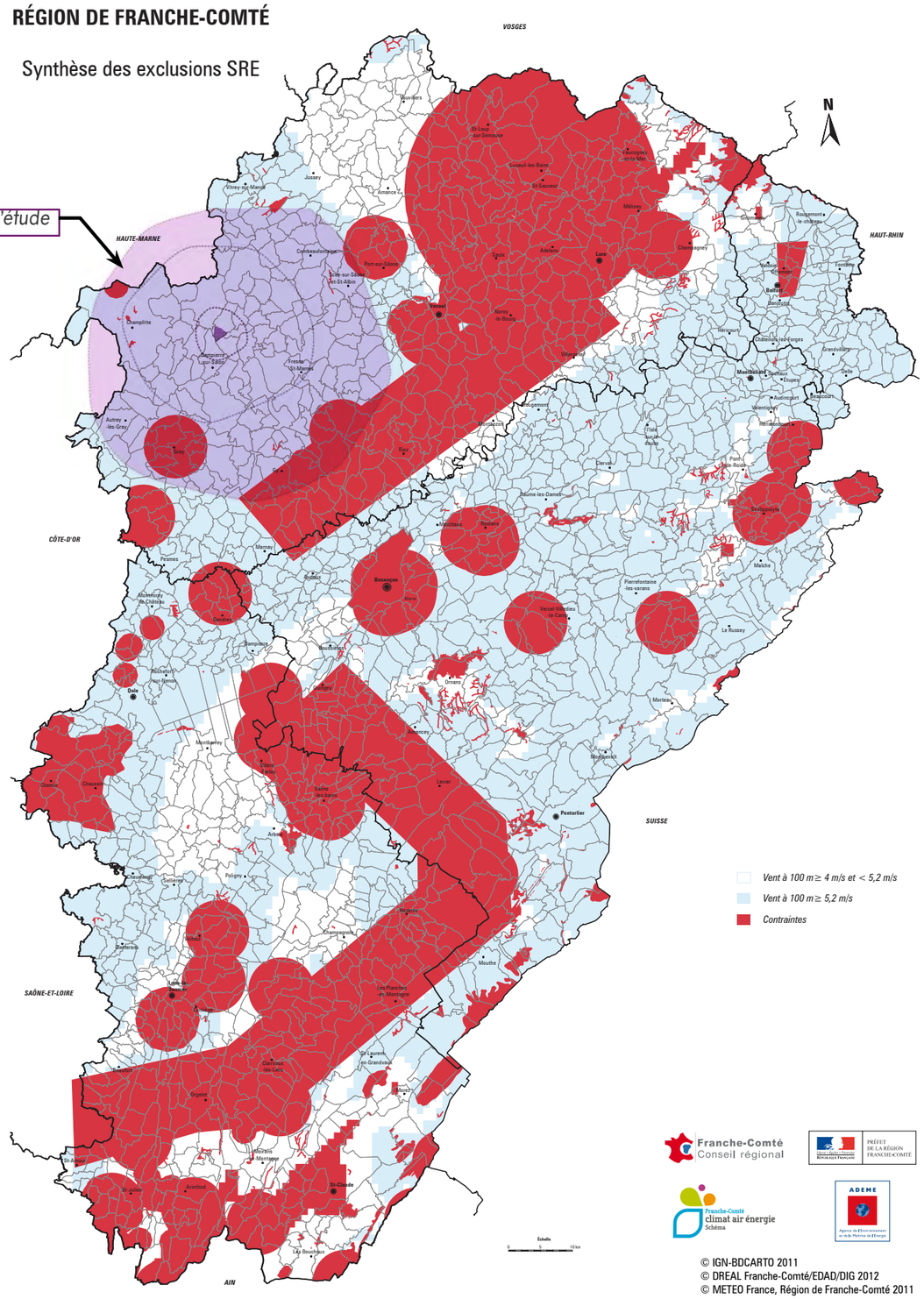

Figure 27 : *Synthèse des exclusions du SRE et aires d'étude - Source : SRE Franche-Comté*

FIGURE 28 : *CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction

PE de Haut-Vannier
PE de Chauvirey
PE des Hauts de la Rigotte
PE Sud Vannier
PE de Savigny
PE de la Roche 4 Rivières
PE des Trois Provinces
PE d'Argillières
PE de Renaucourt
PE d'Orain
PE de Ferroux
PE de La Romaine
PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3
PE des Écoulottes
PE de Frasne-le-Château
PE de Saint-Gand
PE de Val de Vingeanne Est

0 2,5 5 Kilomètres

N

2.2. *Effets cumulés*

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

La ZIP s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà introduit. Le projet de Roche-et-Raucourt s'insère dans l'unité paysagère de Plateau Calcaire de l'Ouest où le parc éolien de la Roche 4 Rivières est exploité. Le parc est composé de 9 éoliennes au total, situées sur les hauteurs du Mont Champot et de la Montagne de la Roche à quelques kilomètres au nord de la ZIP (dans l'aire rapprochée). Le renforcement du motif éolien au sein du territoire est imminent, en effet 7 parcs éoliens ont été autorisés (3 dans l'aire d'étude rapprochée et 4 dans l'aire d'étude éloignée). Les parcs en projet en cours d'instruction sont au nombre de 8, dont 6 dans l'aire éloignée et 2 dans l'aire rapprochée. Le contexte éolien dans son ensemble (existant et à venir) est par conséquent dense au sein du territoire d'étude.

Les implantations retenues pour les parcs éoliens du contexte sont hétérogènes avec des alignements simples ou multiples, ainsi que des configurations en bouquet. La taille des parcs varie de 3 à 17 machines, les parcs de dimensions importantes sont parfois répartis sur plusieurs alignements parallèles comme le parc de Val de Vingeanne Est (autorisé).

L'orientation des parcs du contexte est fonction des lignes de forces du relief environnant, les parcs sont généralement parallèles aux vallées proches. Le parc en exploitation de La Roche 4 Rivières est implanté sur deux collines élevées, lui conférant une visibilité notable dans le secteur nord de l'aire rapprochée.

Au regard du contexte éolien en exploitation et à venir, l'analyse dans la suite de l'étude anticipera les effets cumulés potentiels entre le projet et les parcs proches, en tenant compte de ceux en recours. Les possibles relations d'intervisibilités et de chevauchements entre les parcs devront être étudiées avec attention, notamment vis-à-vis du patrimoine protégé. Ainsi, le projet de Roche-et-Raucourt devra être compatible dans l'implantation des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)	RENOUVELLEME
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
1	Pas-de-Calais (62)	Eolienne de Wancourt	**Construit**	16,0	
2	Nord (59)	Parc éolien Porte du Cambrésis	**Construit**	15,3	1 éolienne e instruction
3	Nord (59)	Parc éolien Seuil du Cambrésis	**Construit**	15,2	5 éoliennes e instruction
4	Nord (59)	Parc éolien de Gouzeaucourt	Autorisé	15,6	
5	Pas-de-Calais (62)	Parc éolien de l'Inter-Deux-Bos	**Construit**	11,8	7 éoliennes autorisées
6	Somme (80)	Projet éolien du Douiche extension	Autorisé	10,8	2 éoliennes autorisées
7	Somme (80)	Parc éolien du Douiche	**Construit**	11,9	
8	Somme (80)	Projet éolien de Bois Jaquenne	En instruction	18,3	
9	Somme (80)	Parc éolien Le Maissel	**Construit**	15,0	
10	Somme (80)	Projet éolien Eole de la Tortille	Autorisé	13,1	
11	Somme (80)	Parc éolien eole extension de Nurlu	**Construit**	13,6	
12	Somme (80)	Parc éolien Jazeneuil Energies	**Construit**	13,2	
13	Somme (80)	Parc éolien Iberdrola Renovables Nurlu	**Construit**	14,1	
14	Somme (80)	Parc éolien de champ des saules	En instruction	15,2	
15	Somme (80)	Projet éolien de Combles	En instruction	12,4	
16	Somme (80)	Parc éolien des Hauts de Combles	**Construit**	11,7	
17	Somme (80)	Parc éolien du Coquelicot II	**Construit**	12,3	
18	Somme (80)	Parc éolien des Sources de l'Ancre	**Construit**	12,7	
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
19	Pas-de-Calais (62)	Parc éolien des Crêtes d'Heninel - Le Fond des Quarante	**Construit**	11,0	
20	Pas-de-Calais (62)	Parc éolien des Crêtes extension	**Construit**	10,6	
21	Pas-de-Calais (62)	Parc éolien de la Voie des Prêtres (Nord)	**Construit**	10,3	

Photo 22 : *Ambiance paysagère : Le parc de la Roche 4 Rivières sur la Montagne de la Roche, vue en direction de la ZIP*

Photo 23 : *Ambiance paysagère : Covisibilité entre les éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières et la silhouette de Fouvent-le-Bas*

Photo 24 : *Ambiance paysagère : Éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières vues depuis le versant opposé de la vallée du Vannon*

Photo 26 : *Ambiance paysagère : Covisibilité entre les éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières et les silhouettes des villages de Morey et Saint-Julien*

Photo 25 : *Ambiance paysagère : Covisibilité entre le parc éolien du Pays Jusséen et la silhouette de Montigny-lès-Cherlieu au-delà du périmètre d'étude au nord de l'aire éloignée*

FIGURE 29 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Effet cumulé avec un autre parc éolien

PE de Haut-Vannier
PE de Chauvirey
PE des Hauts de la Rigotte
PE Sud Vannier
PE de Savigny
PE de la Roche 4 Rivières
PE des Trois Provinces
PE d'Argillières
PE de Renaucourt
PE d'Orain
PE de Ferroux
PE de La Romaine
PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3
PE des Écoulottes
PE de Frasne-le-Château
PE de Saint-Gand
PE de Val de Vingeanne Est

0 2,5 5 Kilomètres

N

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. *PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO*

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude. Le bien le plus proche est la citadelle de Besançon, située à 47 km de la ZIP. Le projet ne peut être perceptible depuis ce site au regard de la distance d'éloignement.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. *PARC NATUREL RÉGIONAL*

D'après la Fédération des Parcs naturels régionaux : « *Le classement en Parc naturel régional se justifie pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international. Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.* »

Le territoire étudié ne comprend aucun PNR ou PN.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.3. *LES SITES PROTÉGÉS*

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les Monuments Historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude éloignée compte 5 sites protégés, dont 4 dans l'aire d'étude éloignée présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis le site protégé, une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> une couleur indiquant s'il s'agit d'un site classé (rouge) ou inscrit (bleu),
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Il n'y a pas de risque de visibilité pressenti du VIP depuis les sites compris dans l'aire d'étude éloignée. À titre d'exemple, l'analyse va toutefois être développée pour les sites du parc de Lamuniere et de l'ancienne Abbaye Cistercienne afin d'illustrer la démarche.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Parc Lamugniere	Arc-lès-Gray	Haute-Saône	Inscrit	17.0	Parc situé sur le flanc du coteau nord de la vallée de la Saône, en frange ouest d'Arc-lès-Gray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de situation de covisbilité pressentie
Chêne de la Vierge	Pressigny	Haute-Marne	Classé	17.2	Arbre isolé au bord de la RN 19 au sud de La Quarte	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Pas de situation de covisbilité pressentie
Parc du château et enceinte	Scey-sur-Saône	Haute-Saône	Inscrit	18.8	Le Domaine se situe à l'ouest de Scey-sur-Saône, le site est visuellement protégé par le coteau nord-ouest de la vallée	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de situation de covisbilité pressentie
Ancienne abbaye Cistercienne	Montigny-lès-Cherlieu	Haute-Saône	Classé	19.9	Les ruines se trouvent dans une vallée étroite et boisée, en situation encaissée	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de situation de covisbilité pressentie

Figure 30 : *Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée*

FIGURE 31 : *CARTE DES SITES PROTÉGÉS*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Chêne de la Vierge

Ancienne Abbaye Cistercienne

Parc du Château et enceinte

Parc Lamugniere

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Site inscrit

Site classé

0 2,5 5 Kilomètres

N

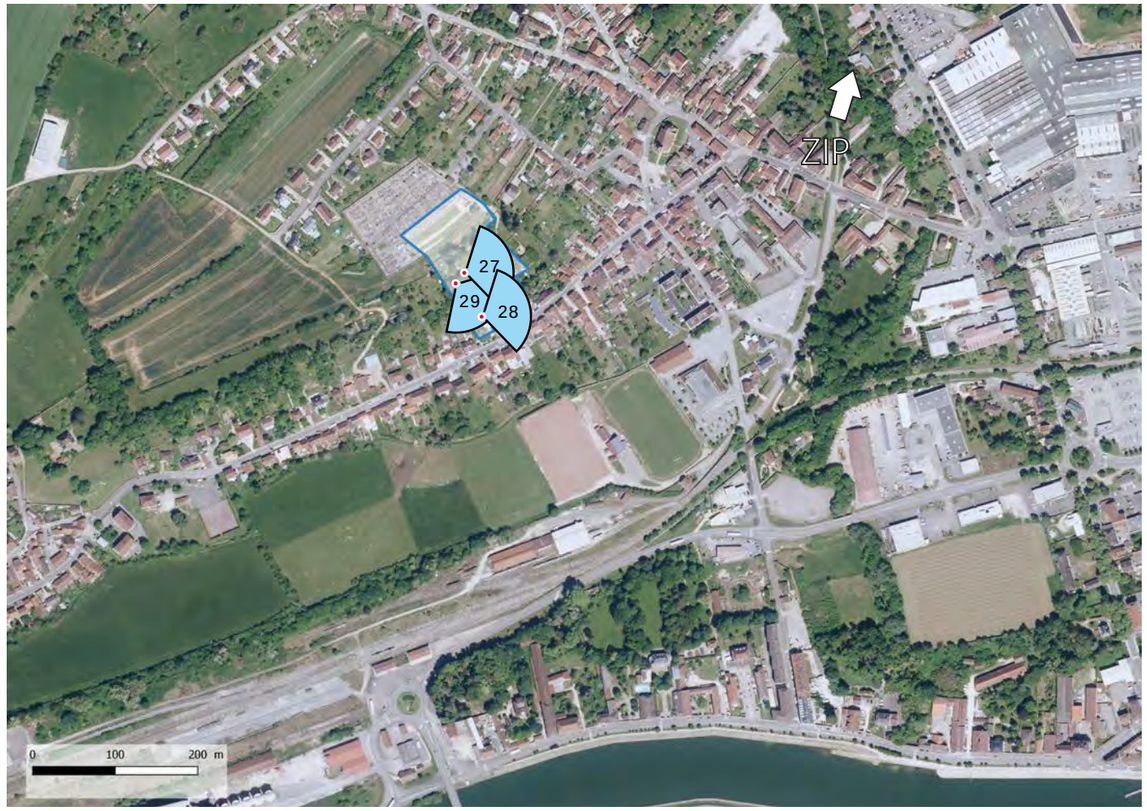

Figure 32 : *Localisation du site protégé du parc de Lamunière sur fond BD ortho*

Photo 28 : *Ambiance paysagère : La vue est fermée par la végétation à l'intérieur du parc*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le site protégé se situe dans la pente du coteau nord de la vallée de la Saône, en contrebas du cimetière d'Arc-lès-Gray. Les vues sont fermées par la végétation depuis le parc arboré, tandis que la trame bâtie du bourg contraint les vues à l'entrée du site. La silhouette de Gray apparaît à l'occasion de trouées dans la végétation, mais la vue ne porte pas en direction du VIP. La site d'implantation est entièrement masqué par le relief et ne peut être perçu depuis le versant de la vallée. Il n'y a aucun risque de covisibilité pressenti.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Photo 27 : *Ambiance paysagère : La trame bâtie contraint la profondeur des perceptions à l'entrée du parc*

Photo 29 : *Ambiance paysagère : La silhouette de Gray apparaît à l'occasion de trouées dans la végétation*

■ ANCIENNE ABBAYE CISTERCIENNE

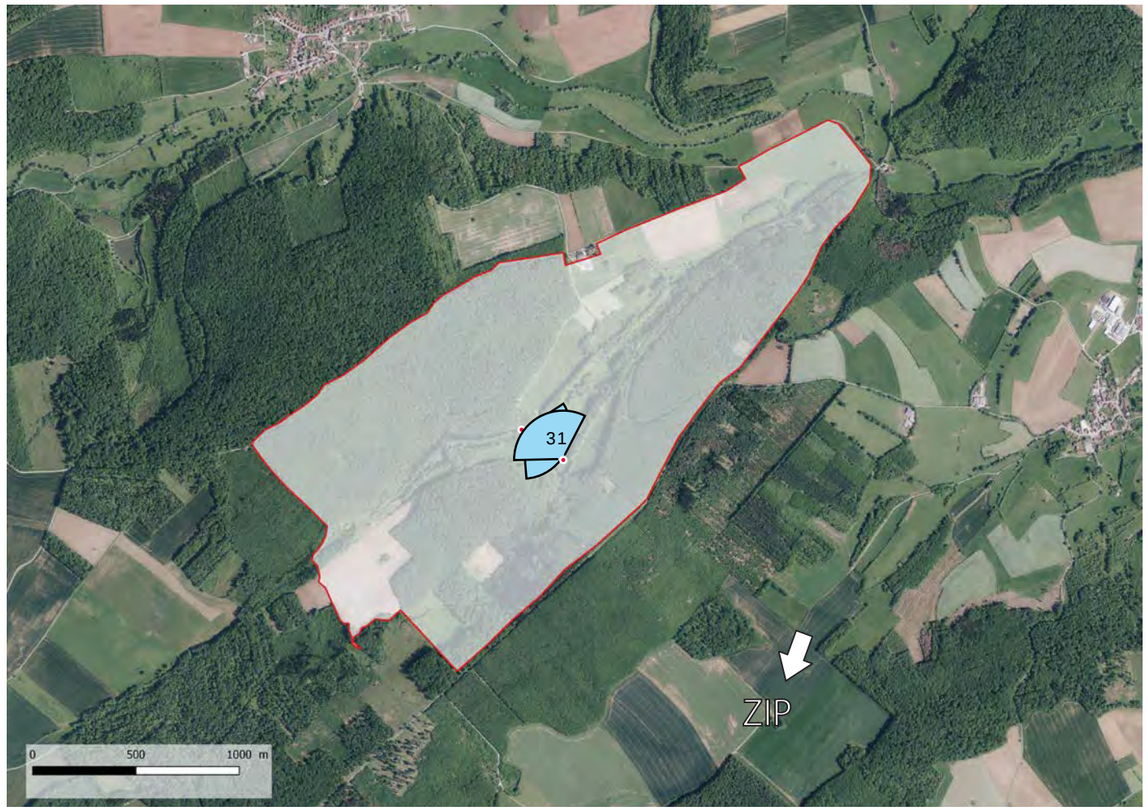

Figure 33 : *Localisation de site protégé sur fond BD ortho*

Photo 30 : *Ambiance paysagère : Habitations au sein du site à proximité de l'abbaye, la profondeur des vues est contrainte par le relief du vallon boisé*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le site protégé se situe au niveau d'un vallon dans la forêt domaniale de Cherlieu. Le périmètre comprend un domaine boisé autour de l'ancienne abbaye ruinée. Du fait de l'encaissement du site, les vues sont restreintes et ne portent pas au-delà du vallon. Il n'y a pas de possibilité de visibilité du VIP ni de risque de covisibilité.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Photo 31 : *Ambiance paysagère : Les restes de l'abbaye ruinée sont visibles entre la végétation dans le vallon*

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Parc Lamugniere	Arc-lès-Gray	Haute-Saône	Inscrit	17.0	Parc situé sur le flanc du coteau nord de la vallée de la Saône, en frange ouest d'Arc-lès-Gray	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Chêne de la Vierge	Pressigny	Haute-Marne	Classé	17.2	Arbre isolé au bord de la RN 19 au sud de La Quarte	En ZVI	Nulle	Nulle
Parc du château et enceinte	Scey-sur-Saône	Haute-Saône	Inscrit	18.8	Le Domaine se situe à l'ouest de Scey-sur-Saône, le site est visuellement protégé par le coteau nord-ouest de la vallée	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Ancienne abbaye Cistercienne	Montigny-lès-Cherlieu	Haute-Saône	Classé	19.9	Les ruines se trouvent dans une vallée étroite et boisée, en situation encaissée	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 34 : *Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée*

3.4. *LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES*

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée compte 3 SPR, localisés sur la carte en page suivante : SPR de Gray, SPR de Gy et SPR de Bucey-lès-Gy. La sensibilité des différents SPR est analysée ci-après.

FIGURE 35 : *CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

SPR de Gray

SPR de Gy

SPR de Bucey-les-Gy

0 2,5 5 Kilomètres

N

■ SPR DE GRAY

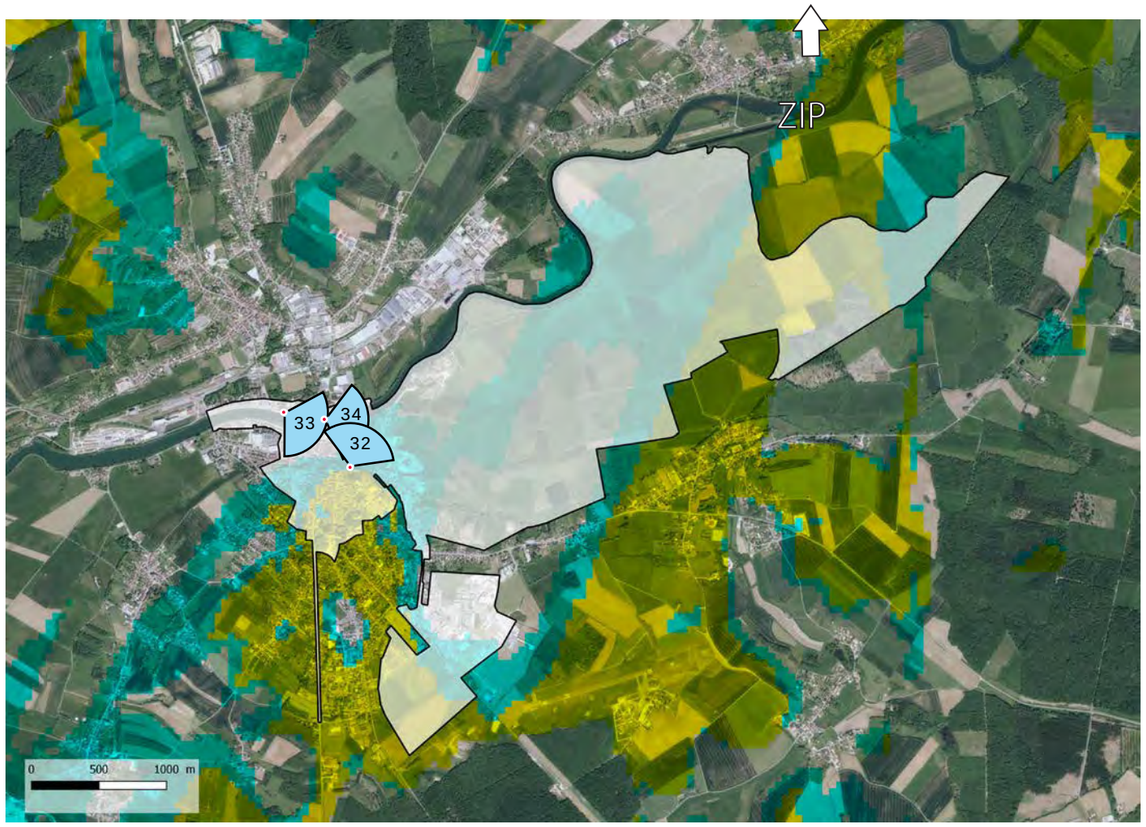

Figure 36 : *Localisation du SPR de Gray sur fond BD ortho*

Degré d'ouverture sur le paysage : « *Le couple urbain de Gray et d'Arc-les-Gray contrôle les deux rives de la Saône en imposant leur marque singulière dans le paysage de la vallée. Le contraste est en effet très fort entre ce segment et le reste de la zone où l'empreinte rurale est exclusive. La ceinture forestière qui entoure Gray et son agglomération renforce l'effet de coupure dans la composition des paysages. Gray comporte de nombreux monuments protégés, classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques : Collégiale, Château et son musée, Hôtel de ville renaissance, et partie ancienne de la ville comportant, l'ancienne chapelle de jésuites, trois anciens hôtels particuliers et deux maisons anciennes.*[1] »

Le SPR s'étend au-delà du centre ancien et comprend notamment une zone paysagère en rive sud de la Saône dans un secteur non urbanisé. En addition de la mesure de protection au titre du SPR et des monuments protégés, la ville est labellisée Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis le périmètre du SPR partiellement inclus en ZVI, la visibilité du VIP est contrainte par le relief du versant nord de la vallée de la Saône. De plus, la trame bâtie limite considérablement la profondeur des perceptions depuis la ville de Gray. Toutefois, au niveau du belvédère du château de Gray (monument historique classé-inscrit) donnant sur la Saône et la ville-basse, la vue porte au loin en direction du projet. Le VIP apparaît de manière localisée selon une prégnance très réduite. La sensibilité du SPR est jugée faible, au regard du caractère emblématique du site et de sa dimension touristique tout en considérant la distance importante d'éloignement au projet.

1 *Atlas des paysages de Franche-Comté*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

Photo 32 : *Vue depuis le belvédère du château de Gray, le VIP est visible à l'horizon avec une emprise relativement faible*

Photo 33 : *Ambiance paysagère : vue sur le centre de Gray depuis la rive nord, la basilique Notre-Dame de Gray émerge de la trame bâtie*

Photo 34 : *Ambiance paysagère : le cours de la Saône à Gray*

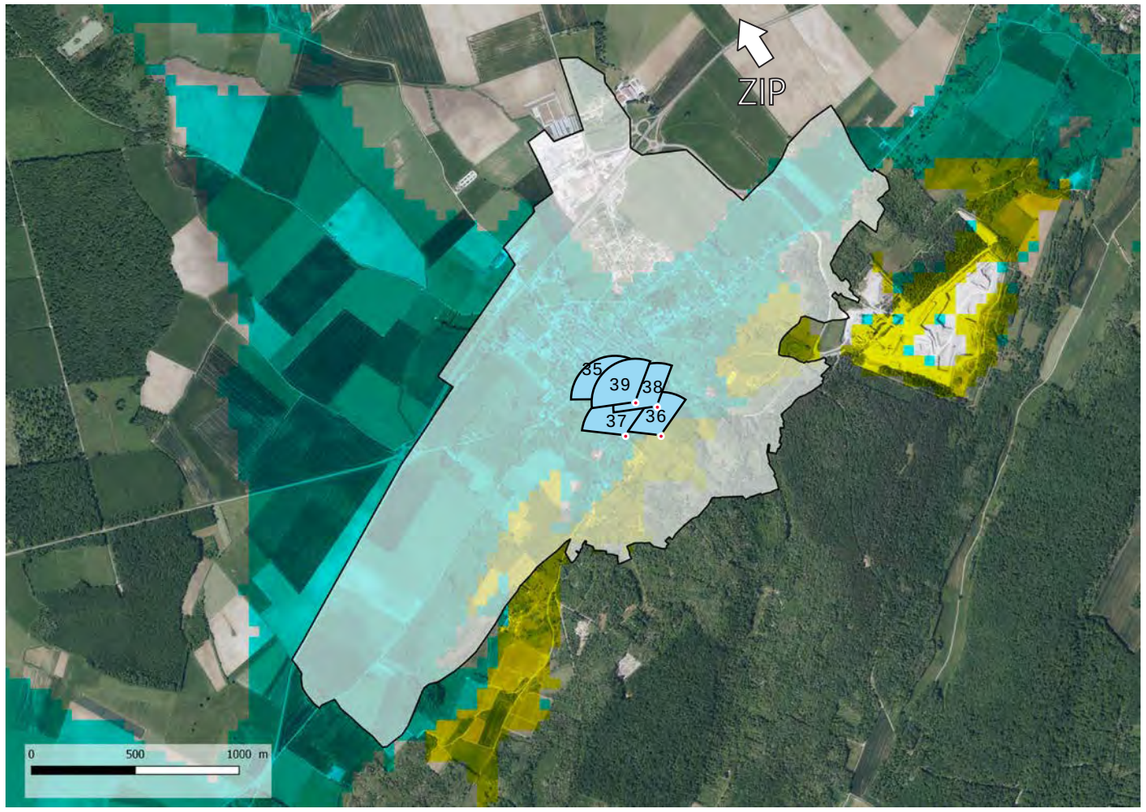

Figure 37 : *Localisation du SPR de Gy sur fond BD ortho*

Photo 35 : *Illustration de la façade sud-est du château de Gy, un risque de visibilité du VIP est pressenti depuis la façade nord donnant sur la ville basse*

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le village de Gy est situé à la limite entre la plaine de Gray et le plateau calcaire central, le centre ancien est implanté à flanc du coteau orienté nord-est/sud-ouest et surplombe les extensions récentes. Le SPR s'étend sur une vaste zone autour du village depuis la plaine jusque sur les versants du plateau. Le SPR comprend différentes zones : ancien bourg, contour de l'ancienne ville, zone sous le château, extensions récentes, zone artisanale et industrielle, zone paysagère. La dimension patrimoniale du village est reconnue avec 6 édifices protégés au titre des monuments historiques, le village est par ailleurs labellisé Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis les extensions urbaines récentes dans la plaine, le VIP est masqué par le relief. Des vues profondes sont offertes depuis les coteaux au sud-est du village, avec des vues plongeantes sur l'église. Des possibilités de vues lointaines sur le VIP sont pressenties depuis la façade nord du château, qui domine depuis les hauteurs. Des vues ponctuelles sur le VIP ont ainsi été identifiées au sein du périmètre du SPR, en relation avec des édifices protégés au titre des monuments historiques. La sensibilité du SPR est jugée faible, en tenant compte du caractère touristique du lieu et de la distance importante à la ZIP (21,4 km minimum).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

Photo 36 : *Depuis les hauteurs au sud-est du SPR, le VIP est visible à l'horizon à l'arrière-plan de l'église Saint-Symphorien*

Photo 37 : *Depuis le chemin de Bellevue, la végétation et le bâti contraignent la vue en direction du VIP*

Photo 38 : *Vue fermée au niveau de la place de l'église*

Photo 39 : *La vue est fermée par le bâti dans l'ancien bourg*

■ SPR DE BUCEY-LÈS-GY

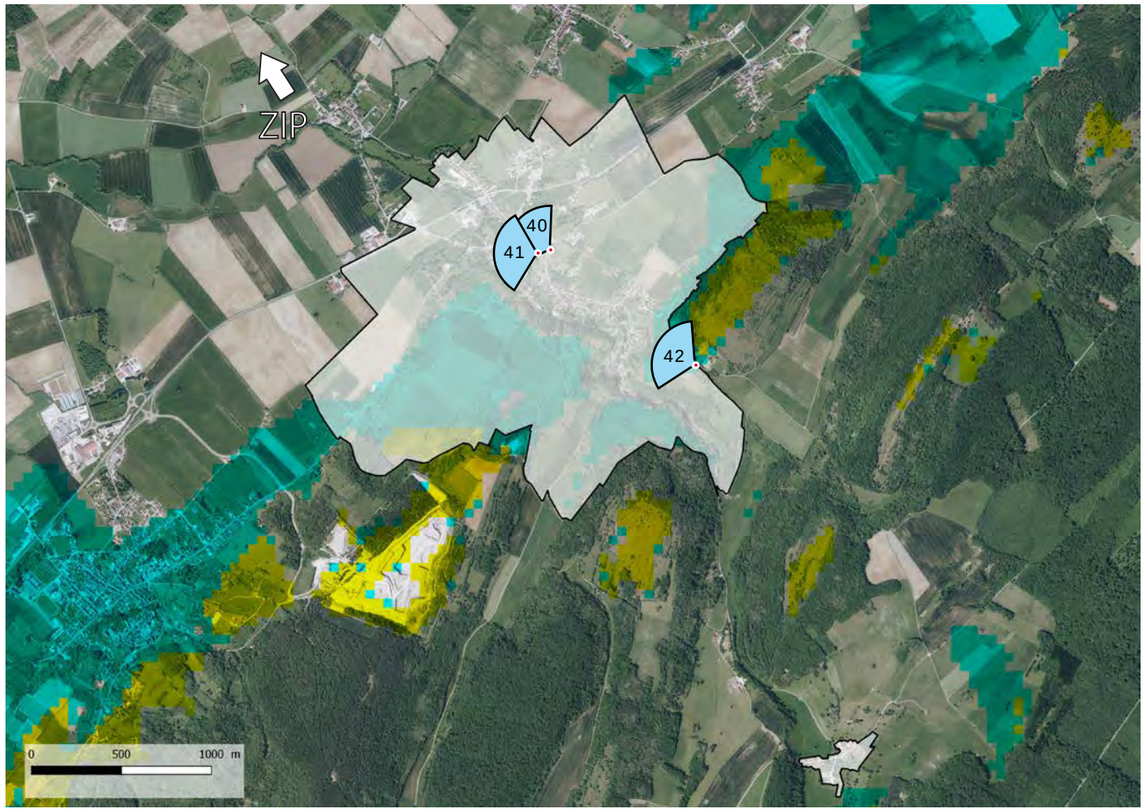

Figure 38 : *Localisation du SPR de Bucey-lès-Gy sur fond BD ortho*

Photo 40 : *Le VIP est masqué par le bâti depuis le belvédère de l'église, qui surplombe la vallée de la Morthe*

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le village de Bucey-lès-Gy est situé à la limite entre la plaine de Gray et le plateau calcaire central, au niveau de la vallée de la Morthe. La vallée est étroite et encaissée à ce niveau et entaille le plateau, avant de rejoindre la plaine et le val de Saône. Tout comme le SPR de Gy sur la commune limitrophe, le SPR de Bucey-lès-Gy s'étend sur les versants et la plaine aux alentours du village. Le SPR comprend différentes zones : centre ancien, extensions récentes nord et sud, zone artisanale et commerciale, zone naturelle et agricole. Le village bénéficie du label Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté, de plus 3 édifices sont protégés au titre des monuments historiques dans le village (église, presbytère et mairie-lavoir). Le village est sur l'itinéraire du GR 145. Malgré la présence d'un belvédère au pied de l'église donnant sur la vallée, le VIP n'est pas perceptible directement depuis le village (le village est hors ZVI). Les vues sont par ailleurs le plus souvent fermées du fait de la trame bâtie. Cependant, en limite du périmètre du SPR à l'est, une covisibilité est pressentie entre le VIP et la silhouette du village. Il s'agit d'une perception lointaine depuis le haut de versant nord de la vallée, d'où le VIP (situé à 23 km), présente une emprise minimale. La sensibilité (due au risque de covisibilité) est estimée très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Photo 41 : *Le VIP n'est pas visible depuis le belvédère de l'église, qui surplombe la vallée de la Morthe et où la vue porte en direction de l'ouest*

Photo 42 : *Un risque de covisibilité entre la silhouette du village et le VIP est pressenti depuis ce secteur en marge du SPR (©google streetview, photographie à remplacer lors du second terrain)*

3.5. *Les monuments historiques*

La protection au titre des monuments historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument.

L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre. Ils sont numérotés par aire d'étude (de l'aire immédiate à l'aire éloignée), de manière géographique. Ce référencement facilite la localisation d'un monument précis sur la carte à partir du tableau ci-après.

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Roche-et-Raucourt, 57 monuments historiques ont été recensés dont 27 situés dans l'aire éloignée. Ces derniers sont numérotés de 31 à 57.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

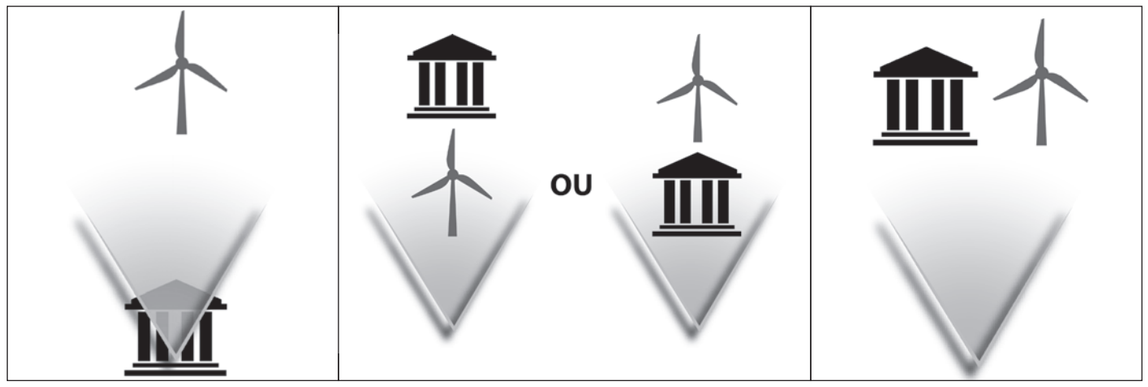

Visibilité : *les éoliennes sont entièrement ou en partie visibles depuis le monument*

Covisibilité directe : *les éoliennes se superposent avec le monument (en avant ou en arrière)*

Covisibilité indirecte : *les éoliennes sont visibles dans un même angle de vue (dans la limite d'un angle d'observation de 60°)*

Figure 39 : *Schématisation des principes de visibilité et covisibilité- directe - indirecte*

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Pour connaître la sensibilité liée à la visibilité du VIP depuis les abords de l'édifice, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien.

L'ensemble des vues aériennes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par la covisibilité du VIP et d'un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur[1] de ce dernier. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La covisibilité entre les deux éléments peut alors être impactante dans la lecture du paysage.
Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 40 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
- rayon de 500 m - édifice classé
- rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent
- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 250 m
Réalisation : Windpro 3.3

0 2,5 5 Kilomètres

N

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
131	Eglise saint Martin	Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne	21	Inscrit	19.8	Sur le coteau ouest de la vallée de la Vingeanne	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
130	Eglise saint Seine	Saint-Seine-sur-Vingeanne	21	Classé	20.8	Sur le coteau est de la vallée de la Vingeanne	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
129	Abbaye cistercienne de Theuley (Theuley lès Vars)	Vars	70	Partiellement inscrit	13.7	En situation isolée dans un vallon où s'écoule le ruisseau des Écoulottes de Vars	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
128	Calvaire	Vars	70	Inscrit	13.3	Dans le village au bord du ruisseau des Écoulottes de Vars	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
127	Enceinte écclésiale du Mont d'Auvet	Auvet-et-la-Chapelotte	70	Inscrit	15.4	Sur le coteau ouest de la vallée du ruisseau des Écoulottes de Vars	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de covisibilité pressentie
126	Eglise	Autrey-lès-Gray	70	Classé	18.7	Dans la vallée de la Soufroide à Autrey-lès-Gray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
125	Eglise	Poyans	70	Partiellement Classé	23.0	Dans le village au bord du ruisseau de Poyans	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
124	Croix	Poyans	70	Classé	23.0	Dans le village au bord du ruisseau de Poyans	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
123	Château	Mantoche	70	Inscrit	22.5	Au bord de la Saône en rive ouest, dans le village de Mantoche	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
122	Maison Davadan	Mantoche	70	Inscrit	22.5	Au bord de la Saône en rive ouest, dans le village de Mantoche	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
121	Immeuble dit Maison Noir-Anney	Gray	70	Partiellement inscrit	18.1	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
120	Théâtre	Gray	70	Partiellement Classé-Inscrit	18.2	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
119	Hôtel dit "Hôtel Jobard"	Gray	70	Inscrit	18.2	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
118	Fontaine Saint Pierre Fourier	Gray	70	Inscrit	18.0	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
117	Fontaine dite François Devosge et fontaine dite Romé de l'Isle	Gray	70	Inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
116	Maison	Gray	70	Partiellement Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
115	Ancien grenier	Gray	70	Classé	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie

Figure 41 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
114	Hôtel Gauthiot d'Ancier	Gray	70	Partiellement Classé	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
113	Ancien couvent des Carmélites	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
112	Ancien hôtel dit des Gouverneurs	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
111	Hôtel de Conflans (ancien)	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
110	Collège des Jésuites	Gray	70	Partiellement inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
109	Chapelle de l'Hôtel Dieu	Gray	70	Partiellement inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
108	Maison du Trépot	Gray	70	Partiellement inscrit	17.7	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
107	Eglise Notre-Dame	Gray	70	Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
106	Hôtel de Ville	Gray	70	Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
105	Palais de Justice	Gray	70	Inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
104	Château	Gray	70	Partiellement Classé-Inscrit	17.7	Sur le coteau sud-est de la Saône, surplombant la ville basse de Gray	En ZVI	Risque de visibilité depuis les fortifications	Pas de covisibilité pressentie
103	Ancien refuge de l'abbaye de Corneux	Gray	70	Partiellement inscrit	17.6	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
102	Gare routière	Gray	70	Partiellement inscrit	17.5	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
101	Maison Trayvou	Gray	70	Partiellement inscrit	17.5	En rive nord-ouest de la Saône à Gray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
100	Demeure et entrepôts Anthony	Arc-lès-Gray	70	Inscrit	16.7	Dans la vallée de la Saône au pied du coteau nord-ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
99	Ancienne Abbaye de Prémontré Notre-Dame de Corneux	Saint-Broing	70	Inscrit	15.7	En situation isolée au nord du cours de la Morthe et à l'est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de covisibilité pressentie
98	La Basse-Cour, ferme de l'ancienne abbaye de Prémontré	Saint-Broing	70	Partiellement inscrit	15.4	En situation isolée au nord du cours de la Morthe et à l'est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de covisibilité pressentie

Figure 42 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
97	Château	Villefrancon	70	Partiellement inscrit	21.6	Dans la vallée de la Colombine en rive ouest du cours d'eau	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
96	Chapelle du cimetière	Charcenne	70	Inscrit	25.4	Dans la vallée de la Colombine sur le coteau ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
95	Château	Gy	70	Partiellement Classé-Inscrit	23.0	Sur les hauteurs de Gy, en situation dominante par rapport au bourg	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis la façade nord-ouest	Pas de covisibilité pressentie
94	Eglise Saint-Symphorien	Gy	70	Inscrit	23.1	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Risque de covisibilité depuis les hauteurs à l'est du village
93	Demeure	Gy	70	Partiellement Classé-Inscrit	23.1	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
92	Grande fontaine	Gy	70	Inscrit	22.9	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
91	Lavoir	Gy	70	Inscrit	22.5	Dans le bourg de Gy	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
90	Croix de l'ancien cimetière	Igny	70	Inscrit	14.0	Dans le bourg de Gy	Hors ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
89	Mairie	Gy	70	Partiellement inscrit	22.8	Dans le bourg de Gy	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
88	Grande fontaine	Igny	70	Inscrit	13.9	À Igny à la confluence de la Petite Morthe et du Cabri	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
87	Eglise	Igny	70	Inscrit	14.0	À Igny à la confluence de la Petite Morthe et du Cabri	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
86	Mairie-Lavoir	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.2	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
85	Eglise co-paroissiale	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.4	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Risque de covisibilité indirecte depuis le GR 145 sur le coteau
84	Presbytère	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.3	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
83	Eglise de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Oiselay-et-Grachaux	70	Classé	26.5	À Oiselay dans les plateaux calcaires centraux	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
82	Grande fontaine	Frasne-le-Château	70	Inscrit	21.2	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
81	Maison dite Château Mugnier	Frasne-le-Château	70	Partiellement inscrit	21.0	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 43 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
80	Château	Frasne-le-Château	70	Partiellement inscrit	20.9	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
79	Eglise	Fretigney-et-Velloreille	70	Inscrit	21.9	Dans la vallée du ruisseau de la Fontaine du Duits à Fretigney	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
78	Eglise	Maizières	70	Inscrit	25.6	Dans la vallée de la Romane à Maizières	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
77	Glacière de l'ancienne abbaye cistercienne de la Charité de Neuvelle-les-la-Charité	Fretigney-et-Velloreille	70	Inscrit	19.3	En situation isolée dans la vallée de la Romaine	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
76	Ancienne abbaye cistercienne Notre-Dame de la Charité	Neuvelle-lès-la-Charité	70	Partiellement Classé-Inscrit	19.5	En situation isolée dans la vallée de la Romaine	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
75	Eglise de la Nativité Notre-Dame	Vezet	70	Inscrit	15.1	Dans la vallée de la Romane à Vezet	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
74	Ancien prieuré	Rosey	70	Partiellement inscrit	24.3	Dans le village de Rosey à l'ouest du massif boisé du Rossignol	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
73	Grange cistercienne de Fontaine-Robert	Neuvelle-lès-la-Charité	70	Partiellement inscrit	21.4	En situation isolée en cadre boisé, à proximité du Grand Bois de Rosey	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
72	Dalle perforée de dolmen dite La Pierre-Percée	Aroz	70	Classé	22.2	À l'est de la vallée de la Saône à Aroz	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Pas de covisibilité pressentie
71	Dalle perforée de menhir dite la Pierre percée	Traves	70	Classé	20.7	Sur le coteau est de la vallée de la Saône en situation isolée	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Pas de covisibilité pressentie
70	Eglise de la Décollation de Saint Jean-Baptiste	Traves	70	Classé	19.6	Sur le coteau sud de la vallée de la Saône au niveau de la boucle de Traves	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
69	Canal souterrain de Saint-Albin	Ovanches	70	Partiellement inscrit	18.6	Canal franchissant le coteau afin relier la Saône en la détournant de la boucle de Traves	Partiellement en ZVI	VIP masqué par les boisements	Pas de covisibilité pressentie
68	Calvaire Sainte-Anne	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Classé	19.9	Sur le coteau ouest de la Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
67	Mairie - école - justice de paix	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Inscrit	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
66	Eglise Saint-Martin	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Classé	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
65	Calvaire	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Inscrit	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
64	Château de Scey-sur-Saône	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Partiellement inscrit	19.8	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 44 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
63	Croix de carrefour	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.6	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
62	Église de la Nativité-de-Notre-Dame	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.2	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
61	Croix monumentale	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.2	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
60	Calvaire	Confracourt	70	Classé	13.9	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
59	Château	Rupt-sur-Saône	70	Partiellement inscrit	17.0	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
58	Lavoir	Confracourt	70	Inscrit	14.3	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
57	Calvaire	Confracourt	70	Classé	14.2	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
56	Eglise Saint-Georges	Confracourt	70	Classé	14.1	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Risque de covisibilité depuis les hauteurs à l'est du village
55	Ecole - Mairie - Justice de paix	Combeaufontaine	70	Partiellement inscrit	17.9	Dans le village de Combeaufontaine sur le plateau calcaire de l'ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
54	Grange des Charmes	Semmadon	70	Partiellement inscrit	21.0	Isolée en cadre forestier à l'est du village	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
53	Château	Bougey	70	Inscrit	22.3	À Bougey au sud de la vallée de l'Ougeotte	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
52	Abbaye de Cherlieu (ancienne)	Montigny-lès-Cherlieu	70	Partiellement Classé-Inscrit	21.1	En situation isolée dans un vallon boisé	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
51	Château	Rochelle	70	Partiellement inscrit	15.0	Sur le coteau nord-ouest de la vallée de la Rigotte à la Rochelle	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
50	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Pressigny	52	Partiellement inscrit	14.7	À Pressigny dans les collines de l'Amance-Apance	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Pas de covisibilité pressentie
49	Eglise Saint-Martin	Poinson-lès-Fayl	52	Inscrit	16.1	À Poinson-lès-Fayl dans les collines de l'Amance-Apance	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
48	Croix du XVIème siècle	Poinson-lès-Fayl	52	Inscrit	16.1	À Poinson-lès-Fayl dans les collines de l'Amance-Apance	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
47	Eglise Saint-Maurice	Champsevraine	52	Partiellement inscrit	17.7	Dans le village de Bussières sur le coteau ouest de la vallée du Fayl	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
46	Ancien bâtiment des hôtes de l'abbaye de Belmont	Belmont	52	Partiellement inscrit	15.9	À Belmont dans la vallée du Fayl	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 45 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5*

MH 104 - CHÂTEAU // GRAY

> Risque de visibilité

Figure 46 : *Localisation du château de Gray sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP*

Photo 43 : *Vue depuis le belvédère du château de Gray, le VIP est visible à l'horizon avec une emprise relativement faible*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice est situé sur un promontoire dominant la ville de Gray, en rive sud de la Saône. Ce secteur est compris au sein du périmètre du SPR de Gray, dans le centre ancien. Un panorama sur la ville en direction du projet est offert depuis l'entrée du château, le VIP apparaît à l'horizon. L'emprise du VIP est relativement faible au regard du degré d'ouverture du paysage, de plus la hauteur apparente du VIP est réduite du fait de la distance importante. La sensibilité du monument est jugée faible, en tenant compte du caractère emblématique du site et de sa dimension touristique, et en adéquation avec la sensibilité évaluée pour le SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 95 - CHÂTEAU // GY

> Risque de visibilité

Figure 47 : *Localisation du château de Gy sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP*

Photo 44 : *Lorsque le château est perceptible depuis l'est du village (ici rue de Bellevue), le VIP est entièrement masqué*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Gy est implanté en rebord de plateau et surplombe la partie récente du village dans la plaine. Le monument est compris dans le périmètre du SPR de Gy, dans la zone de l'ancien bourg. La silhouette de l'édifice est peu perceptible depuis les hauteurs à l'est du village, en direction du VIP. Aucun risque de covisibilité n'a été relevé. Depuis l'entrée du château, la vue en direction du VIP est fermée par le bâti. Cependant, un risque de visibilité est pressenti depuis la façade nord de l'édifice, au niveau des fenêtres des étages. La sensibilité du monument est jugée faible au regard de la distance d'éloignement et en rapport avec la sensibilité du SPR, la vérification de la visibilité du projet sera conditionnée à l'accès de la propriété privée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 94 - ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN // GY

> Risque de covisibilité

Figure 48 : *Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP*

Photo 45 : *Une situation de covisibilité directe entre l'église et le VIP est pressentie depuis les hauteurs à l'est du village*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Gy est positionnée en rebord de plateau et domine la plaine. Le monument s'inscrit dans la zone de l'ancien bourg du SPR de Gy tout comme le château. La silhouette de l'édifice est visible depuis l'est du village, la prise de hauteur permet alors la visibilité du VIP à l'horizon, en covisibilité directe avec le monument. Il s'agit d'une perception depuis un sentier de petite randonnée. Aux abords de l'édifice, la vue est fermée par le bâti. La sensibilité due au risque de covisibilité est jugée faible au regard de la distance d'éloignement et en rapport avec la sensibilité du SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 85 - ÉGLISE CO-PAROISSIALE // BUCEY-LÈS-GY

> Risque de covisibilité

Figure 49 : *Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP*

Photo 46 : *Un risque de covisibilité entre la silhouette du village et le VIP est pressenti depuis ce secteur en marge du SPR ©google streetview*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le monument domine le village de Bucey-lès-Gy depuis le haut de versant est de la vallée de la Morthe. L'église est comprise dans le périmètre du SPR de Bucey-lès-Gy, dans la zone du centre ancien. Le bourg est en dehors de la ZVI, le VIP est masqué depuis les abords de l'édifice. La silhouette du monument est visible depuis les hauteurs des coteaux de la vallée de la Morthe. Au sud-est, sur l'itinéraire du GR 145, un risque de covisibilité indirecte entre le VIP et l'église est pressenti. La sensibilité due au risque de covisibilité est évaluée à très faible, compte-tenu de la prégnance très réduite du VIP situé à distance de l'édifice au sein du panorama.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Risque de covisibilité

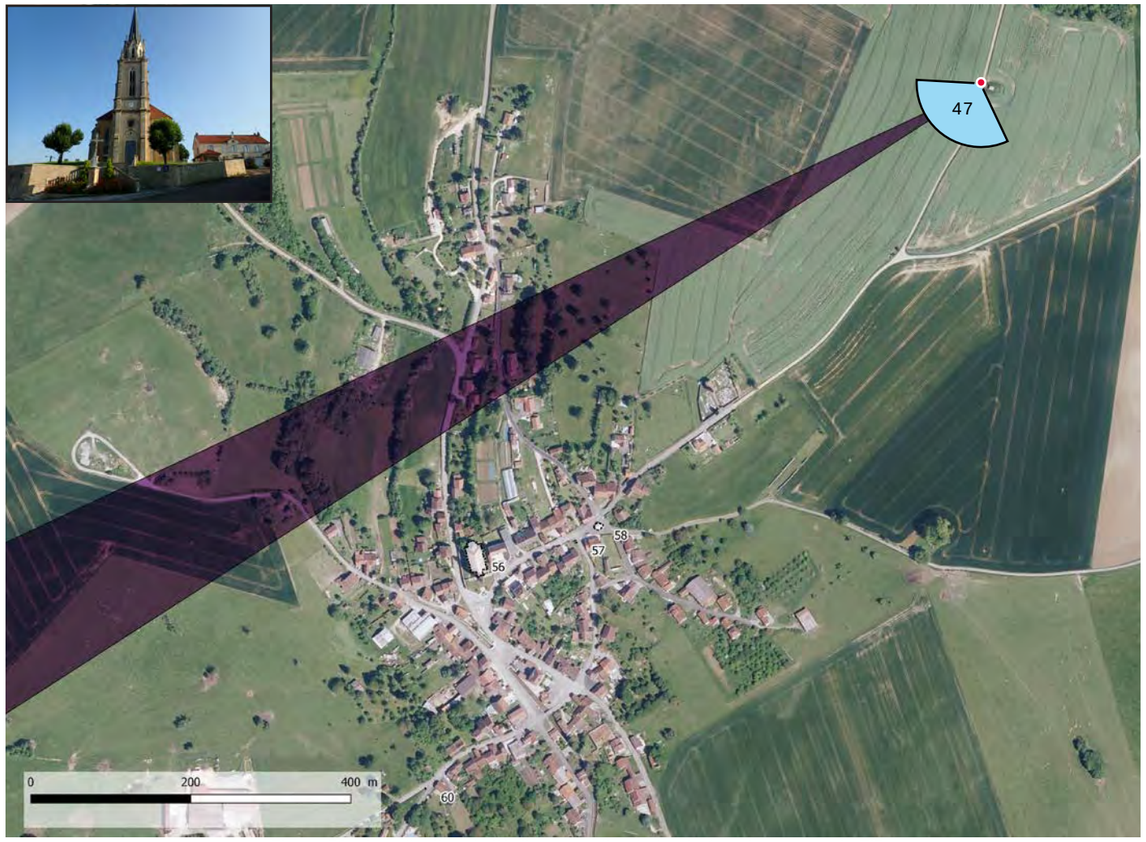

Figure 50 : *Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP*

Photo 47 : *Un risque de covisibilité entre le clocher et le VIP est pressenti depuis le plateau au nord-est*

Photo 48 : *Risque de covisibilité entre le clocher et le VIP (vue en zoom ici)*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église est située à Confracourt dans la vallée du Ravin, dans la pente du versant est. Le VIP est masqué par le relief depuis les abords de l'édifice, du fait de l'encaissement de la vallée. La silhouette du monument est visible depuis les hauteurs du plateau au nord-est du village, un risque de covisibilité indirecte entre le VIP et le clocher de l'église est pressenti. Le VIP présente une hauteur apparente peu importante en comparaison des éléments bâtis et des boisements et n'est pas superposé à l'édifice au sein du panorama. La sensibilité est évaluée à très faible, il s'agit d'une perception anecdotique en terme de représentativité et de fréquentation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (route communale).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
131	Eglise saint Martin	Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne	21	Inscrit	19.8	Sur le coteau ouest de la vallée de la Vingeanne	Hors ZVI	Nulle	Nulle
130	Eglise saint Seine	Saint-Seine-sur-Vingeanne	21	Classé	20.8	Sur le coteau est de la vallée de la Vingeanne	Hors ZVI	Nulle	Nulle
129	Abbaye cistercienne de Theuley (Theuley lès Vars)	Vars	70	Partiellement inscrit	13.7	En situation isolée dans un vallon où s'écoule le ruisseau des Écoulottes de Vars	Hors ZVI	Nulle	Nulle
128	Calvaire	Vars	70	Inscrit	13.3	Dans le village au bord du ruisseau des Écoulottes de Vars	Hors ZVI	Nulle	Nulle
127	Enceinte écclésiale du Mont d'Auvet	Auvet-et-la-Chapelotte	70	Inscrit	15.4	Sur le coteau ouest de la vallée du ruisseau des Écoulottes de Vars	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
126	Eglise	Autrey-lès-Gray	70	Classé	18.7	Dans la vallée de la Soufroide à Autrey-lès-Gray	Hors ZVI	Nulle	Nulle
125	Eglise	Poyans	70	Partiellement Classé	23.0	Dans le village au bord du ruisseau de Poyans	Hors ZVI	Nulle	Nulle
124	Croix	Poyans	70	Classé	23.0	Dans le village au bord du ruisseau de Poyans	Hors ZVI	Nulle	Nulle
123	Château	Mantoche	70	Inscrit	22.5	Au bord de la Saône en rive ouest, dans le village de Mantoche	Hors ZVI	Nulle	Nulle
122	Maison Davadan	Mantoche	70	Inscrit	22.5	Au bord de la Saône en rive ouest, dans le village de Mantoche	Hors ZVI	Nulle	Nulle
121	Immeuble dit Maison Noir-Anney	Gray	70	Partiellement inscrit	18.1	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
120	Théâtre	Gray	70	Partiellement Classé-Inscrit	18.2	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
119	Hôtel dit "Hôtel Jobard"	Gray	70	Inscrit	18.2	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
118	Fontaine Saint Pierre Fourier	Gray	70	Inscrit	18.0	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
117	Fontaine dite François Devosge et fontaine dite Romé de l'Isle	Gray	70	Inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
116	Maison	Gray	70	Partiellement Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
115	Ancien grenier	Gray	70	Classé	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
114	Hôtel Gauthiot d'Ancier	Gray	70	Partiellement Classé	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 51 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
113	Ancien couvent des Carmélites	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
112	Ancien hôtel dit des Gouverneurs	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
111	Hôtel de Conflans (ancien)	Gray	70	Partiellement inscrit	17.9	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
110	Collège des Jésuites	Gray	70	Partiellement inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
109	Chapelle de l'Hôtel Dieu	Gray	70	Partiellement inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
108	Maison du Trépot	Gray	70	Partiellement inscrit	17.7	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
107	Eglise Notre-Dame	Gray	70	Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
106	Hôtel de Ville	Gray	70	Classé	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
105	Palais de Justice	Gray	70	Inscrit	17.8	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
104	Château	Gray	70	Partiellement Classé-Inscrit	17.7	Sur le coteau sud-est de la Saône, surplombant la ville basse de Gray	En ZVI	Faible	Nulle
103	Ancien refuge de l'abbaye de Corneux	Gray	70	Partiellement inscrit	17.6	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
102	Gare routière	Gray	70	Partiellement inscrit	17.5	En rive sud-est de la Saône à Gray	En ZVI	Nulle	Nulle
101	Maison Trayvou	Gray	70	Partiellement inscrit	17.5	En rive nord-ouest de la Saône à Gray	Hors ZVI	Nulle	Nulle
100	Demeure et entrepôts Anthony	Arc-lès-Gray	70	Inscrit	16.7	Dans la vallée de la Saône au pied du coteau nord-ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
99	Ancienne Abbaye de Prémontré Notre-Dame de Corneux	Saint-Broing	70	Inscrit	15.7	En situation isolée au nord du cours de la Morthe et à l'est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
98	La Basse-Cour, ferme de l'ancienne abbaye de Prémontré	Saint-Broing	70	Partiellement inscrit	15.4	En situation isolée au nord du cours de la Morthe et à l'est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
97	Château	Villefrancon	70	Partiellement inscrit	21.6	Dans la vallée de la Colombine en rive ouest du cours d'eau	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle

Figure 52 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
96	Chapelle du cimetière	Charcenne	70	Inscrit	25.4	Dans la vallée de la Colombine sur le coteau ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
95	Château	Gy	70	Partiellement Classé-Inscrit	23.0	Sur les hauteurs de Gy, en situation dominante par rapport au bourg	En ZVI	Faible	Nulle
94	Eglise Saint-Symphorien	Gy	70	Inscrit	23.1	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	Nulle	Faible
93	Demeure	Gy	70	Partiellement Classé-Inscrit	23.1	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	Nulle	Nulle
92	Grande fontaine	Gy	70	Inscrit	22.9	Sur les hauteurs de Gy en frange sud-est	En ZVI	Nulle	Nulle
91	Lavoir	Gy	70	Inscrit	22.5	Dans le bourg de Gy	En ZVI	Nulle	Nulle
90	Croix de l'ancien cimetière	Igny	70	Inscrit	14.0	Dans le bourg de Gy	Hors ZVI	Nulle	Nulle
89	Mairie	Gy	70	Partiellement inscrit	22.8	Dans le bourg de Gy	En ZVI	Nulle	Nulle
88	Grande fontaine	Igny	70	Inscrit	13.9	À Igny à la confluence de la Petite Morthe et du Cabri	Hors ZVI	Nulle	Nulle
87	Eglise	Igny	70	Inscrit	14.0	À Igny à la confluence de la Petite Morthe et du Cabri	Hors ZVI	Nulle	Nulle
86	Mairie-Lavoir	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.2	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	Nulle	Nulle
85	Eglise co-paroissiale	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.4	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	Nulle	Très faible
84	Presbytère	Bucey-lès-Gy	70	Inscrit	22.3	Sur le coteau nord-est de la vallée de la Morthe surplombant le village	Hors ZVI	Nulle	Nulle
83	Eglise de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Oiselay-et-Grachaux	70	Classé	26.5	À Oiselay dans les plateaux calcaires centraux	Hors ZVI	Nulle	Nulle
82	Grande fontaine	Frasne-le-Château	70	Inscrit	21.2	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	Nulle	Nulle
81	Maison dite Château Mugnier	Frasne-le-Château	70	Partiellement inscrit	21.0	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	Nulle	Nulle
80	Château	Frasne-le-Château	70	Partiellement inscrit	20.9	Au bord de la Jouanne à Frasne-le-Château	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 53 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
79	Eglise	Fretigney-et-Velloreille	70	Inscrit	21.9	Dans la vallée du ruisseau de la Fontaine du Duits à Fretigney	Hors ZVI	Nulle	Nulle
78	Eglise	Maizières	70	Inscrit	25.6	Dans la vallée de la Romane à Maizières	Hors ZVI	Nulle	Nulle
77	Glacière de l'ancienne abbaye cistercienne de la Charité de Neuvelle-les-la-Charité	Fretigney-et-Velloreille	70	Inscrit	19.3	En situation isolée dans la vallée de la Romaine	Hors ZVI	Nulle	Nulle
76	Ancienne abbaye cistercienne Notre-Dame de la Charité	Neuvelle-lès-la-Charité	70	Partiellement Classé-Inscrit	19.5	En situation isolée dans la vallée de la Romaine	Hors ZVI	Nulle	Nulle
75	Eglise de la Nativité Notre-Dame	Vezet	70	Inscrit	15.1	Dans la vallée de la Romane à Vezet	Hors ZVI	Nulle	Nulle
74	Ancien prieuré	Rosey	70	Partiellement inscrit	24.3	Dans le village de Rosey à l'ouest du massif boisé du Rossignol	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
73	Grange cistercienne de Fontaine-Robert	Neuvelle-lès-la-Charité	70	Partiellement inscrit	21.4	En situation isolée en cadre boisé, à proximité du Grand Bois de Rosey	Hors ZVI	Nulle	Nulle
72	Dalle perforée de dolmen dite La Pierre-Percée	Aroz	70	Classé	22.2	À l'est de la vallée de la Saône à Aroz	En ZVI	Nulle	Nulle
71	Dalle perforée de menhir dite la Pierre percée	Traves	70	Classé	20.7	Sur le coteau est de la vallée de la Saône en situation isolée	En ZVI	Nulle	Nulle
70	Eglise de la Décollation de Saint Jean-Baptiste	Traves	70	Classé	19.6	Sur le coteau sud de la vallée de la Saône au niveau de la boucle de Traves	Hors ZVI	Nulle	Nulle
69	Canal souterrain de Saint-Albin	Ovanches	70	Partiellement inscrit	18.6	Canal franchissant le coteau afin relier la Saône en la détournant de la boucle de Traves	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
68	Calvaire Sainte-Anne	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Classé	19.9	Sur le coteau ouest de la Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
67	Mairie - école - justice de paix	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Inscrit	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
66	Eglise Saint-Martin	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Classé	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
65	Calvaire	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Inscrit	20.4	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
64	Château de Scey-sur-Saône	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	70	Partiellement inscrit	19.8	En rive nord-ouest de la Saône à Scey-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
63	Croix de carrefour	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.6	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 54 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
62	Église de la Nativité-de-Notre-Dame	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.2	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
61	Croix monumentale	Rupt-sur-Saône	70	Inscrit	17.2	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
60	Calvaire	Confracourt	70	Classé	13.9	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	Nulle	Nulle
59	Château	Rupt-sur-Saône	70	Partiellement inscrit	17.0	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône à Rupt-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
58	Lavoir	Confracourt	70	Inscrit	14.3	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	Nulle	Nulle
57	Calvaire	Confracourt	70	Classé	14.2	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	Nulle	Nulle
56	Eglise Saint-Georges	Confracourt	70	Classé	14.1	Dans la vallée du Ravin à Confracourt	Hors ZVI	Nulle	Très faible
55	Ecole - Mairie - Justice de paix	Combeaufontaine	70	Partiellement inscrit	17.9	Dans le village de Combeaufontaine sur le plateau calcaire de l'ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
54	Grange des Charmes	Semmadon	70	Partiellement inscrit	21.0	Isolée en cadre forestier à l'est du village	Hors ZVI	Nulle	Nulle
53	Château	Bougey	70	Inscrit	22.3	À Bougey au sud de la vallée de l'Ougeotte	Hors ZVI	Nulle	Nulle
52	Abbaye de Cherlieu (ancienne)	Montigny-lès-Cherlieu	70	Partiellement Classé-Inscrit	21.1	En situation isolée dans un vallon boisé	Hors ZVI	Nulle	Nulle
51	Château	Rochelle	70	Partiellement inscrit	15.0	Sur le coteau nord-ouest de la vallée de la Rigotte à la Rochelle	Hors ZVI	Nulle	Nulle
50	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Pressigny	52	Partiellement inscrit	14.7	À Pressigny dans les collines de l'Amance-Apance	En ZVI	Nulle	Nulle
49	Eglise Saint-Martin	Poinson-lès-Fayl	52	Inscrit	16.1	À Poinson-lès-Fayl dans les collines de l'Amance-Apance	Hors ZVI	Nulle	Nulle
48	Croix du XVIème siècle	Poinson-lès-Fayl	52	Inscrit	16.1	À Poinson-lès-Fayl dans les collines de l'Amance-Apance	Hors ZVI	Nulle	Nulle
47	Eglise Saint-Maurice	Champsevraine	52	Partiellement inscrit	17.7	Dans le village de Bussières sur le coteau ouest de la vallée du Fayl	Hors ZVI	Nulle	Nulle
46	Ancien bâtiment des hôtes de l'abbaye de Belmont	Belmont	52	Partiellement inscrit	15.9	À Belmont dans la vallée du Fayl	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 55 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloigné 5/5*

FIGURE 56 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- (M) Visibilité depuis un monument historique
- (SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Covisibilité église Saint-Georges MH56

SPR de Gray

Château MH104

SPR de Bucey-les-Gy

Covisibilité église co-paroissiale MH85

SPR de Gy

Château MH95

Covisibilité église Saint-Symphorien MH94

0 2,5 5 Kilomètres

N

C . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée

Silhouette de Montot depuis les rives du Salon

FIGURE 57 : *CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

0 1,5 3 Kilomètres

N

1 . Contexte paysager

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

1.1. *Le relief et l'hydrographie*

Le relief de l'aire d'étude rapprochée est contrasté dans la partie nord-ouest, dans le secteur appartenant à l'unité paysagère des collines de l'Apance-Amance où les « Monts » culminent jusqu'à 450 mètres d'altitude (Mont de la Roche). Ces collines boisées constituent les structures les plus marquantes du paysage de cette partie du territoire et conditionnent souvent les perceptions, en offrant des vues profondes et panoramiques depuis leurs versants tout en formant des masses contraignant les vues depuis les vallées. Les versants des collines orientées en direction de la ZIP sont visuellement exposés.

Photo 49 : *Ambiance paysagère : Le Salon à Dampierre-sur-Salon*

Photo 50 : *Ambiance paysagère : Franchissement de la Saône entre Quitteur et Autet sur l'itinéraire du GR 145*

La partie sud-est de l'aire rapprochée est marquée par la vallée de la Saône, dont les inflexions sont surmontées par des coteaux abruptes en rive concave. Des vues lointaines sont offertes depuis les hauteurs des versants, tandis qu'en fond de vallée les vues sont limitées par le relief et la végétation. Toutefois, la largeur importante de la vallée (en particulier au niveau des zones de confluences) permet des vues ouvertes lors de la traversée des espaces cultivés entre les villages. Le VIP est généralement visible depuis les coteaux en rive sud-est, ainsi qu'en fond de vallée aux confluences du Salon et du Vannon. De plus, les ponts franchissant la Saône apparaissent sensibles vis-à-vis du projet.

Les cours d'eau affluents de la Saône traversent l'ouest et l'est de l'aire rapprochée en formant des vallées secondaires plus discrètes : le Vannon, le Salon, la Rigotte et la Romaine. Les vues sont contraintes en fond de vallée mais peuvent porter au loin depuis les hauteurs des coteaux. La vallée du Vannon incise le plateau calcaire du nord-ouest au sud-est, créant une ouverture dans la vallée de la Saône en direction de la ZIP au niveau de la confluence. Ainsi, l'espace compris entre Recologne et Queutrey en fond de vallée de la Saône est visuellement exposé au VIP, jusqu'à la vallée de la Romaine en provenance de l'est. Au sud-est, le secteur appartenant à l'unité paysagère de la plaine de Gray est majoritairement forestier et présente peu de sensibilités.

Photo 51 : *Ambiance paysagère : Vue depuis le haut de versant sud de la vallée de la Saône en direction de Soing, sur l'itinéraire du GR 145 / Rives de Saône*

Photo 52 : *Ambiance paysagère : Vue sur la vallée du Salon en direction de l'est depuis Champlitte*

FIGURE 58 : *CARTE DU RELIEF*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Altitude

447 m

190 m

Cours d'eau

49

52

51

50

0 1,5 3

Kilomètres

N

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axes de déplacement varié : routes départementales, sentiers de randonnée et voies vertes. Le réseau emprunte fréquemment les vallées de l'aire rapprochée en suivant les cours d'eau tels que le Vannon, le Salon et la Bonde. La découverte du paysage par les voies douces est assurée par plusieurs itinéraires pédestres et cyclables dans les vallées de la Saône et du Vannon. Le réseau ne comporte pas de voie nationale ou autoroute, ni de voie ferrée en activité.

1.2.1. AXES VIAIRES

Les routes étudiées au sein de l'aire rapprochée sont des routes départementales, les axes majeurs étant la RD 67 desservant Champlitte sur l'axe Langres-Gray et la RD 70 passant par Dampierre-sur-Salon sur l'itinéraire Gray-Vesoul. En empruntant le réseau routier de l'aire rapprochée, le paysage traversé est généralement ouvert, hormis lors des passages forestiers. Les variations du relief permettent parfois des vues profondes depuis certains tronçons, sur la RD 70 au nord-est de Mont-Saint-Léger par exemple. La dimension agricole du territoire, en l'absence de haies en bord de route, contribue à l'ouverture des vues lors des déplacements entre les villages. À l'inverse, les vues sont limitées par la trame bâtie en traversant les bourgs, ou filtrées par la trame végétale aux abords des villages.

Le VIP est fréquemment perceptible en empruntant les routes de l'aire rapprochée, lors de la traversée des espaces cultivés ouverts. Les sensibilités relevées sont qualifiées de nulles à fortes, les tronçons les plus exposés étant situés à proximité de l'aire immédiate sur les RD 1, RD 41, RD 103, RD 70 et RD 5. Depuis les autres routes de l'aire, les sensibilité identifiées n'excèdent pas le niveau faible. Globalement, les sensibilités sont très faibles voir nulles dans les secteurs périphériques de l'aire rapprochée, notamment autour de Champlitte.

1.2.2. CHEMINS DE RANDONNÉE

L'aire d'étude rapprochée est parcourue par le sentier de Grande Randonnée n°145 depuis l'ouest vers le sud-est, en passant au sud par la vallée du Salon, de la Saône et de la Romaine. L'itinéraire franchit la Saône à hauteur de Seveux.

Aucun risque de visibilité n'a été relevé depuis le secteur de Champlitte à l'ouest, ni depuis le sud-est à proximité de la vallée de la Romaine. Des sensibilité jusqu'à modérées ont cependant été évaluées sur le GR 145 à hauteur de Montot, au sud de la vallée du Salon. De plus, la sensibilité du tronçon entre Seveux et Vellexon a été jugée comme faible, et une sensibilité très faible a été attribuée à la traversée de la Saône à Seveux.

1.2.3. VOIES VERTES

Une voie verte est présente le long du cours de la Saône, généralement sur une seule des deux rives en empruntant le chemin de halage (rive est entre Rigny et Quitteur, puis rive ouest à partir de Autet en direction du nord avec une boucle additionnelle en rive est par Charentenay et Soing). Les panneaux d'indication «Rives de Saône» permettent de rejoindre la voie depuis les routes départementales dans la vallée de la Saône.

Le chemin de halage étant arboré sur une grande partie de l'itinéraire cyclable, les vues sont généralement conduites par la Saône qui forme un couloir visuel tandis que les perceptions sont filtrées/fermées en direction du VIP. Des possibilités de vues sur le VIP ont toutefois été relevées depuis la voie verte dans le secteur de confluence avec le Vannon (sensibilité faible). Le chemin de halage étant situé en rive ouest dans la partie de la vallée la plus proche de l'aire immédiate, le relief du versant est contraint la vue en direction de la ZIP.

Photo 53 : *Ambiance paysagère : Voie verte sur le chemin de halage en bord de Saône à Recologne*

Photo 54 : *Le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis la RD 70 au nord-est de Dampierre-sur-Salon*

FIGURE 59 : *CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Axe routier

Route principale

Route secondaire

Sentier de randonnée

Sentier pédestre

Voie verte - Rives de Saône

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

Photo 55 : *Le VIP est visible selon une prégnance modérée depuis les hauteurs de Montot sur l'itinéraire du GR 145 (tronçon de la RD 171)*

Photo 56 : *Depuis la RD 1 en direction de Raucourt, le VIP est visible avec une emprise horizontale importante*

Photo 57 : *À ce niveau de la RD 5, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie du bourg de Larret*

Photo 58 : *La vue est dégagée et le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis la RD 70 au nord-est de Mont-Saint-Léger*

Photo 59 : *Sur la RD 2 en au sud d'Autet à proximité de la voie verte, le VIP est visible bien qu'en partie masqué par les boisements*

Photo 60 : *À ce niveau de la RD 101 en direction de Tincey, la prégnance du VIP est significative à l'arrière-plan de la vallée de la Gourgeonne*

FIGURE 60 : *CARTE DE LA SENSIBILITÉ DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les sentiers de randonées et voies vertes

0 1,5 3 Kilomètres

N

1.3. L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs et principaux hameaux et selon leur typologie d'implantation[1], la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse, regroupée par typologie d'implantation, s'appuie sur plusieurs éléments :

> une synthèse écrite précisant :
- les principaux bourgs présentant cette typologie d'implantation et leurs principales caractéristiques
- la perception de la silhouette de bourg et le risque de covisibilité avec le VIP
- les perceptions depuis les entrées, centres et sorties de bourg et la visibilité du VIP

> un tableau précisant l'ensemble des bourgs concernés par cette typologie d'implantation, leur catégorie de population[2], leur distance à la ZIP, une description de leur localisation et de leur répartition par rapport à la zone de visibilité théorique du VIP

> des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho et un profil de terrain (facteur d'élévation 1 pour 3), entre un bourg représentatif de la catégorie d'implantation et la ZIP

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

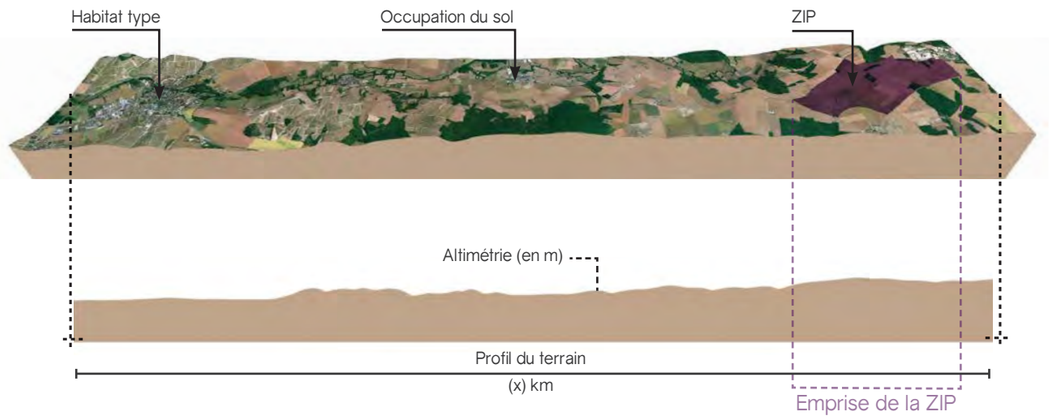

Figure 61 : *Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes*

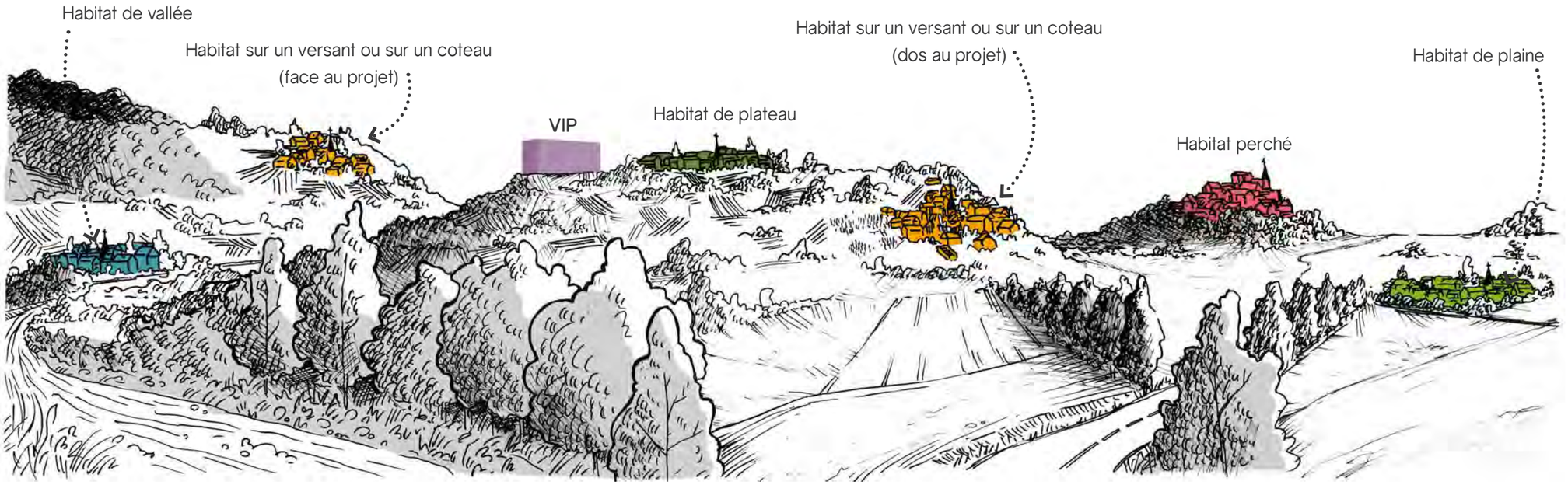

Figure 62 : *Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat*

1 *La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse.*

2 *Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants (définition INSEE), les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier). Les hameaux de petite taille et l'habitat isolé ne sont pas analysés à l'échelle de l'aire rapprochée, ils le seront en revanche au sein de l'aire d'étude immédiate.*

FIGURE 63 : *CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

- Plaine
- Perché
- Plateau
- Vallée
- Versant/Vallée

Savigny
Voncourt
La Roche-Morey
Tornay
Valleroy
Bourguignon-lès-Morey
Farincourt
Betoncourt-les-Ménétriers
Gilley
Suaucourt
Villers-Vaudey
Frettes
Argillières
Vauconcourt-Nervezain
Fouvent-le-Bas
Francourt
Fleurey-lès-Lavoncourt
Pierrecourt
Montarlot-lès-Champlitte
Fouvent-le-Haut
Raucourt
Renaucourt
Grandecourt
Mont-St-Léger
Lavoncourt
Theuley
Larret
Fédry
Champlitte
Champlitte-la-Ville
Courtesoult-et-Gatey
Gatey
Tincdey-et-Pointrebeau
Vanne
Margille
Charentenay
Soing-Cubry-Charentenay
Ray-sur-Saône
Neuvelle-lès-Champlitte
Recologne
Ferrières-lès-Ray
Framont
Achey
Delain
Queutrey
Denèvre
Seveux-Motey
Montot
Dampierre-sur-Salon
Vellexon
Fresne-St-Mamès
Ecuelle
Autet
Savoyeux
Vaudey
Quitteur
Mercey-sur-Saône
Oyrières
Vereux
Motey-sur-Saône
Montureux-et-Prantigny
Beaujeu-St-Vallier
Prantigny

0 1,5 3 Kilomètres

N

1.3.2. *HABITAT DE PLATEAU*

Sur les plateaux au nord-ouest de la vallée de la Saône, des villages sont implantés à l'écart des vallées au niveau de grands espaces agricoles ouverts, cernés par les forêts qui occupent les collines. Les vues sont généralement ouvertes sur le plateau depuis les franges de ces villages. Les bourgs de plateaux sont accompagnés d'une trame végétale à leurs abords (généralement d'anciens vergers), leurs silhouettes se détachent au sein des parcelles cultivées.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Les silhouettes des bourgs sont généralement identifiables au sein des plateaux. Néanmoins, les collines boisées situées aux alentours contraignent fréquemment la vue sur le VIP lorsque les silhouettes de bourgs apparaissent. Un seul risque de covisibilité a été identifié pour cette typologie de bourg, depuis la RD 5 à l'ouest de Larret. Le VIP est visible à l'arrière-plan du clocher de l'église et de la trame bâtie selon une emprise significative, la sensibilité a été évaluée à modérée.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Depuis les entrées de village, les vues sont généralement fermées par la trame végétale et bâtie. En effet, le relief ne permet pas de perceptions lointaines vers le VIP tout en étant positionné avec un faible recul par rapport au bourg. Cependant, en entrée de bourg nord-est d'Argillières, le VIP est partiellement visible entre la trame bâtie.

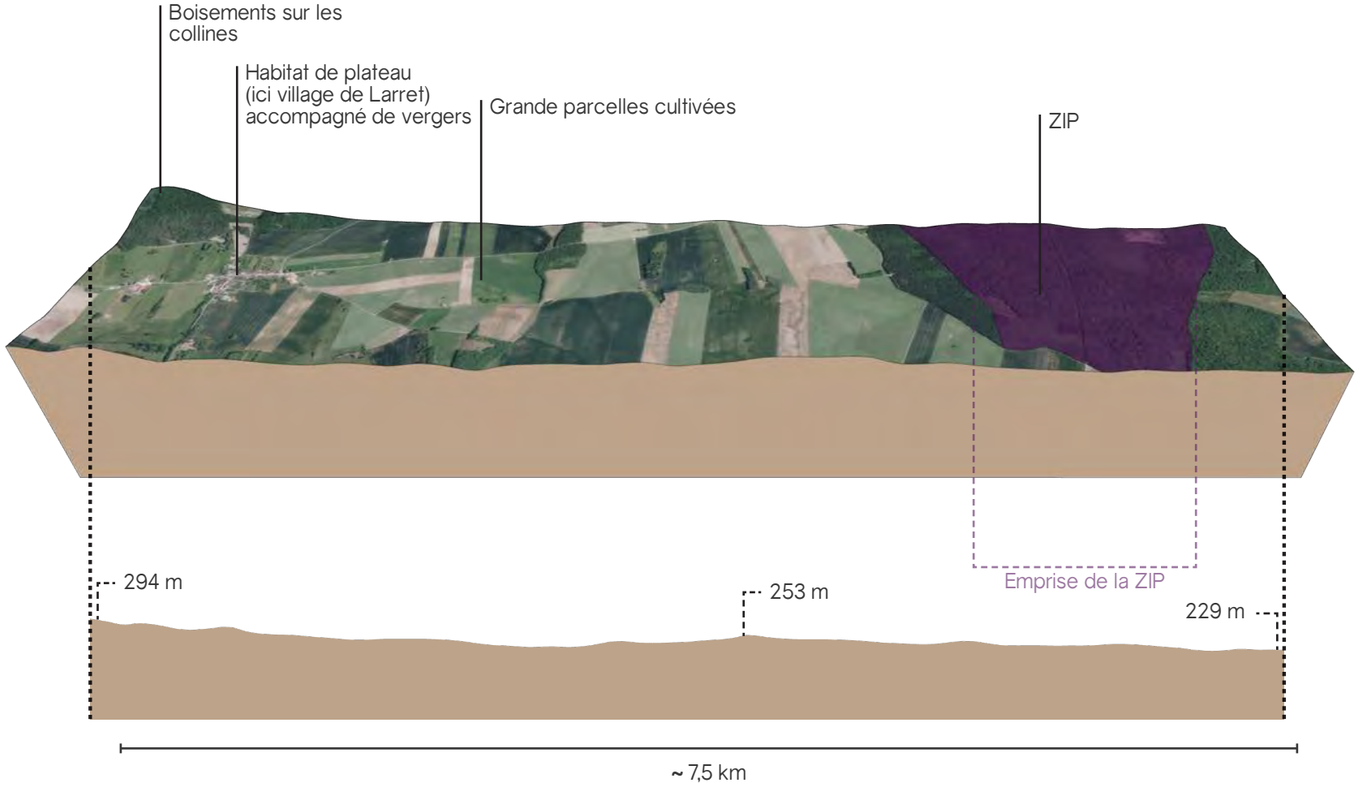

Figure 64 : *Coupe de principe entre Larret et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3)*

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Savigny	10.9	Plateau	Implanté au niveau d'une ondulation du plateau	Partiellement en ZVI
Argillières	6.5	Plateau	Sur le plateau à l'ouest de la vallée du Vanon	En ZVI
Villers-Vaudey	8.1	Plateau	Sur le plateau entre les vallées de la Bonde et de la Gourgeonne	En ZVI
Francourt	5.3	Plateau	Sur le plateau entre les vallées de la Bonde et de la Gourgeonne	En ZVI
Betoncourt les Ménétiers	10.8	Plateau	Au niveau d'une vallée secondaire dans le secteur de plateaux entre la Bonde et la Gourgeonne	Partiellement en ZVI
Gatey (Courtesoult-et-Gatey)	5.7	Plateau	Sur le plateau entre les vallées du Vanon et du Salon	Hors ZVI
Courtesoult (Courtesoult-et-Gatey)	4.7	Plateau	Sur le plateau entre les vallées du Vanon et du Salon	En ZVI
Larret	4	Plateau	Sur le plateau entre les vallées du Vanon et du Salon	En ZVI
Pierrecourt	7.5	Plateau	Sur le plateau entre les vallées du Vanon et du Salon	Partiellement en ZVI
Frettes (Champlitte)	11.1	Plateau	Sur le plateau entre les vallées du Vanon et du Salon	Hors ZVI

Figure 65 : *Liste des villages implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée*

> Les cœurs de bourgs :

Dans la plupart des cas, le VIP est masqué par la trame bâtie au sein des bourgs. Toutefois, depuis le village d'Argillières, des fenêtres visuelles entre le bâti et la végétation permettent d'apercevoir le VIP. Une sensibilité faible a été attribuée pour ce centre-bourg.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

En sortie de bourg, les vues sont souvent dégagées en direction de la ZIP. Depuis les bourgs de plateau les plus éloignés, les collines boisées masquent généralement le VIP. À Francourt et Argillières, le VIP est visible au loin depuis la frange sud du village, où des sensibilités faibles ont été attribuées. En sortie de bourg de Larret, le VIP s'inscrit selon une prégnance importante dans le paysage, la sensibilité a été jugée forte.

Photo 61 : *Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan depuis la frange sud de Francourt*

Photo 62 : *Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la silhouette du village de Larret selon une emprise significative depuis la RD 5*

Photo 63 : *Depuis le centre d'Argillières, le VIP est partiellement visible*

Photo 64 : *En entrée de bourg nord-est d'Argillières, le VIP apparaît à l'occasion d'ouvertures entre le bâti et la végétation*

1.3.3. *Habitat de versant*

Au sein de l'aire rapprochée, de nombreux bourgs sont implantés au niveau des coteaux de part de d'autre des vallées, dans les pentes des versants. Ces villages présentent généralement une organisation étagée et peuvent être adossés à des collines importantes, comme Bourguignon-lès-Morey et La Roche-Morey situés sur les flancs de la Montagne de la Roche. Dans la partie sud de l'aire rapprochée, les bourgs de versants sont positionnés au niveau des vallées du Salon, de la Saône et de la Romaine. La situation surélevée de ces bourgs permet fréquemment des vues lointaines orientées dans la direction de la pente du versant. Les silhouettes de ces villages se distinguent dans le paysage en dominant les vallées.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Les silhouettes de ces bourgs apparaissent fréquemment en parcourant les vallées, des risques de covisibilités sont pressentis depuis les hauteurs des coteaux face aux villages, en rive opposée. Depuis le sud de Charentenay par exemple, face à la silhouette de Ray-sur-Saône de l'autre côté du cours d'eau, une covisibilité avec le VIP a été identifiée. Une covisibilité a aussi été relevée depuis la RD 36 à l'ouest d'Achey, au nord de la vallée du Salon. La sensibilité est estimée faible pour cette covisibilité indirecte. Une situation de covisibilité a été identifiée avec le village de La Roche-Morey, en addition de celle existante entre le parc éolien de La Roche 4 Rivières et le village. De plus, à Dampierre-sur-Salon, le VIP entre en covisibilité avec la silhouette du bourg en arrivant par la RD 70 traversant la vallée. Les sensibilités ont été évaluées à modérées pour ces deux covisibilités. Une covisibilité indirecte entre le VIP et la silhouette de Vellexon est aussi constatée depuis le château d'eau au sud, toutefois

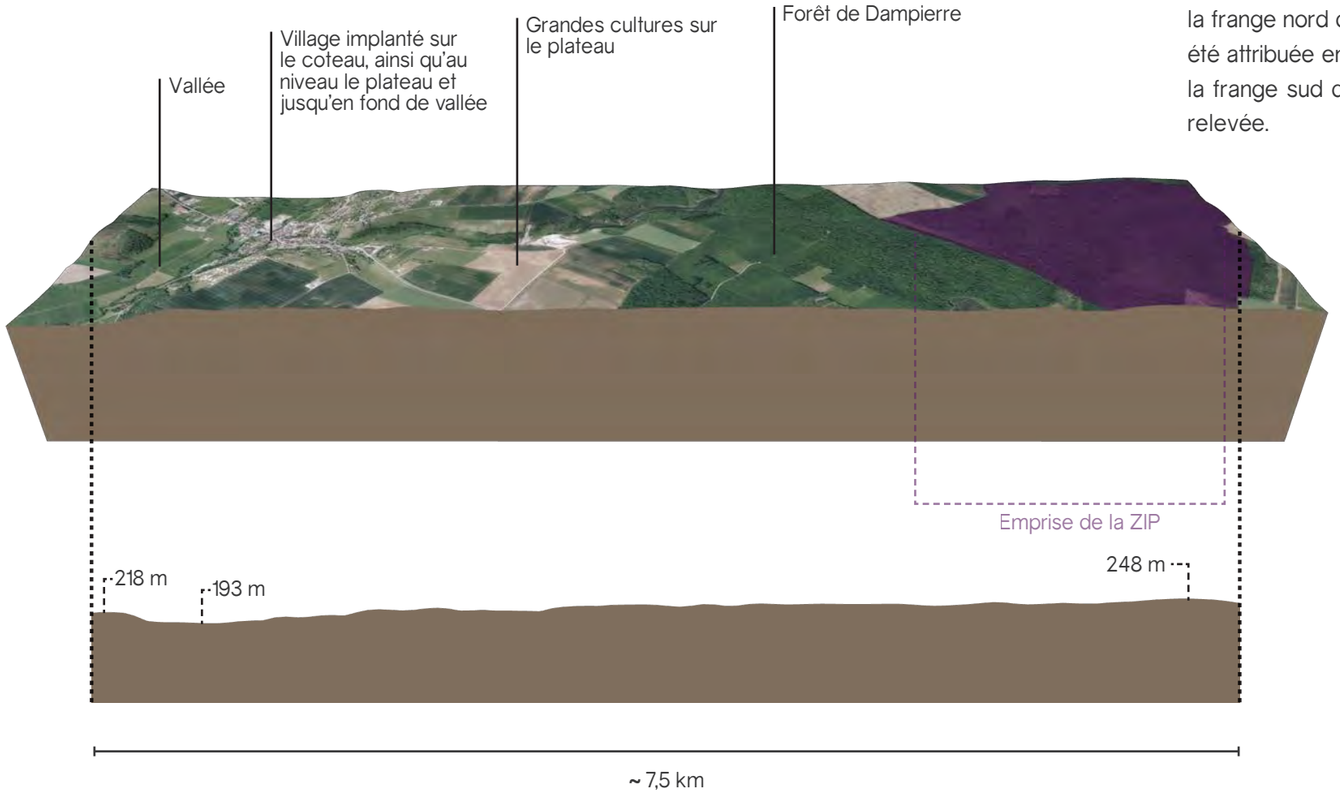

Figure 66 : *Coupe de principe entre Dampierre-sur-Salon et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3)*

Photo 65 : *Un risque de covisibilité est pressenti entre la silhouette de Dampierre-sur-Salon et le VIP, dont la prégnance est notable*

un angle important sépare les deux éléments et la prégnance du VIP est très faible. À Fouvent-le-Haut, un risque élevé de covisibilité entre la silhouette du village et le VIP est pressenti depuis les hauteurs à l'ouest (rue de la Charme), la sensibilité est jugée forte.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le VIP est visible depuis certaines entrées de ces bourg, bien que la trame bâtie et le relief limitent fréquemment les perceptions depuis les franges bâties opposées au site d'étude. Une sensibilité modérée a été relevée pour l'entrée de bourg sud de Denièvre où le VIP apparaît à l'arrière-plan de l'autre côté de la vallée, ainsi que depuis la frange nord de Fouvent-le-Haut où le VIP risque d'être visible à l'arrière-plan de l'église. Une sensibilité faible a été attribuée en entrée est de Recologne où le VIP est perceptible bien qu'en partie masqué par le bâti. Depuis la frange sud de Vellexon sur les hauteurs, le VIP est difficilement perceptible, une sensibilité très faible a été relevée.

> Les cœurs de bourgs :

Bien que les vues soient généralement fermées par le bâti, le relief et le caractère étagé de certains villages offrent des possibilités de vues sur le VIP depuis les cœurs de bourgs. À Mont-Saint-Léger, une sensibilité très faible a été relevée depuis le centre face à l'église d'où le VIP pourrait apparaître au loin, filtré à travers la végétation. Il n'y a pas de possibilité de vue sur le VIP relevé depuis les autres centre-bourgs.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

En sortie de ces bourgs, les vues peuvent être profondes en direction du site d'implantation selon la situation du village par-rapport au relief. Des sensibilités allant jusqu'à modérées ont été relevées en sortie de Fouvent-le-Haut, Delain ainsi qu'en frange est de Dampierre-sur-Salon en direction du plateau. Une sensibilité faible a aussi été attribuée en sortie de bourg ouest de Ray-sur-Saône d'où le VIP apparaît au loin, tronqué par les boisements.

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Fouvent le Haut (Fouvent-Saint-Andoche)	3.1	Versant	Dans la vallée du Vanon en rive ouest	En ZVI
Bourguignon-lès-Morey	10.4	Versant	Dans la vallée de la Rigotte, sur le versant ouest de la Montagne de la Roche	Hors ZVI
Morey (La Roche-Morey)	11.2	Versant	Dans la vallée de la Bonde, sur le versant est de la Montagne de la Roche	Partiellement en ZVI
Saint-Julien (La Roche-Morey)	10.3	Versant	Dans la vallée de la Bonde, sur le versant est de la Montagne de la Roche	Hors ZVI
Suaucourt (La Roche-Morey)	8	Versant	Dans la vallée de la Bonde, sur le versant est de la Montagne de la Roche	En ZVI
Gilley	8.8	Versant	Dans un vallon au creux des collines du Ronchot et des Noirées	En ZVI
Mont-Saint-Léger	6.5	Versant	Sur le coteau nord-est de la vallée de la gourgeonne	En ZVI
Ray-sur-Saône	8.6	Versant	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI
Soing (Soing-Cubry-Charentenay)	12.7	Versant	Sur le coteau est de la vallée de la Saône	En ZVI
Recologne	5.3	Versant	Sur le coteau nord de la vallée de la Saône	En ZVI
Vellexon (Vellexon-Queutrey-et-Vaudey)	7.9	Versant	Sur le coteau sud de la vallée de la Saône à la confluence avec la Romaine	En ZVI
Autet	4.9	Versant	Sur le coteau est de la vallée du Salon au niveau de la confluence avec la Saône	En ZVI
Dampierre-sur-Salon	3.2	Versant	Dans la vallée du Salon, en fond de vallée et sur le coteau nord-est	En ZVI
Pierrejux (Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur)	8.1	Versant	Sur le coteau est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI
Beaujeu (Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur)	9.3	Versant	Sur le coteau est de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI
Denèvre	3.9	Versant	Dans la vallée du Salon en rive sud et dans la pente du versant sud-ouest de la vallée	Partiellement en ZVI
Framont	7.7	Versant	Sur le coteau nord-est de la vallée du Salon	Partiellement en ZVI
Delain	3.8	Versant	Dans la vallée du Salon en rive nord et sur le coteau nord	Partiellement en ZVI
Achey	6.0	Versant	Sur le coteau nord de la vallée du Salon	En ZVI
Neuvelle lès Champlitte (Champlitte)	9.8	Versant	Dans la vallée du Salon en rive sud-ouest et sur le coteau sud-ouest	Partiellement en ZVI
Margilley (Champlitte)	9.8	Versant	Sur le coteau nord-est de la vallée du Salon	Partiellement en ZVI
Champlitte	12.1	Versant	Dans la vallée du Salon de part et d'autre du cours d'eau ainsi que sur le coteau ouest	Partiellement en ZVI
Fresne-St-Mamès	12.1	Versant	Dans la vallée de la Romaine sur le coteau est	En ZVI

Figure 67 : *Liste des habitats de versants de l'aire d'étude rapprochée*

Photo 66 : *Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame boisée en covisibilité indirecte avec la silhouette d'Achey*

Photo 67 : *La covisibilité indirecte avec le VIP s'additionne à celle existante entre le parc du contexte et le village de La Roche-Morey*

Photo 68 : *En entrée de village de Denèvre depuis le sud, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan des boisements de l'autre côté de la vallée du Salon*

Photo 69 : *Le VIP est partiellement visible en entrée est de Recologne, bien qu'en grande partie masqué par la trame bâtie et végétale*

Photo 70 : *Le VIP est masqué par la végétation depuis le centre de Mont-Saint-Léger, il pourra toutefois être localement perceptible ,de manière filtré, c'est pourquoi une sensibilité très faible a été attribuée à ce point de vue*

Photo 71 : *Le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements en frange est de Dampierre-sur-Salon, en présentant une prégnance significative*

Photo 72 : *En frange nord de Delain en direction du plateau, le VIP est visible selon une emprise modérée*

Photo 73 : *Depuis l'ouest de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît selon une forte prégnance en covisibilité de la silhouette du village*

Photo 74 : *En remontant le versant en frange nord de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie et de l'église*

Photo 75 : *Le VIP est en partie masqué par la végétation en sortie de Fouvent-le-Haut, toutefois il sera visible depuis les habitations en frange sud du village*

1.3.4. *Habitat de vallée*

Ces bourgs sont caractérisés par une situation encaissée au bord d'un cours d'eau, la profondeur des perceptions depuis ces villages est conditionnée par le relief (versants des vallées) et par la végétation accompagnant les rives. Des ouvertures visuelles sur le VIP sont possibles lorsque les vallées sont orientées en direction du site d'étude, le relief des versants pouvant former un couloir visuel.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Des vues sur les silhouettes de bourgs de vallées sont fréquemment permises depuis les hauteurs des versants bordant les vallées. Des risques de covisibilités avec le VIP ont été identifiées pour les silhouettes de bourgs de Vauconcourt-Nervezain, Fleurey-lès-Lavoncourt (sensibilités faible et très faible), Mercey-sur-Saône, Tincey-et-Pontrebeau, Theuley (sensibilités modérées). Depuis la RD 1 au nord et au sud de Raucourt, plusieurs séquences de covisibilités, qualifiées d'une sensibilité modérée, avec la silhouette de bourg ont été relevées. Une covisibilité dont la sensibilité a été estimée forte a aussi été recensée depuis les hauteurs au nord-est du village de Raucourt.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Au niveau des entrées de bourgs, les vues sont généralement contraintes par la trame bâtie ou le relief. Seul le village de Raucourt présente des risques de visibilité du VIP depuis les franges opposées au site d'étude (sensibilité modérée).

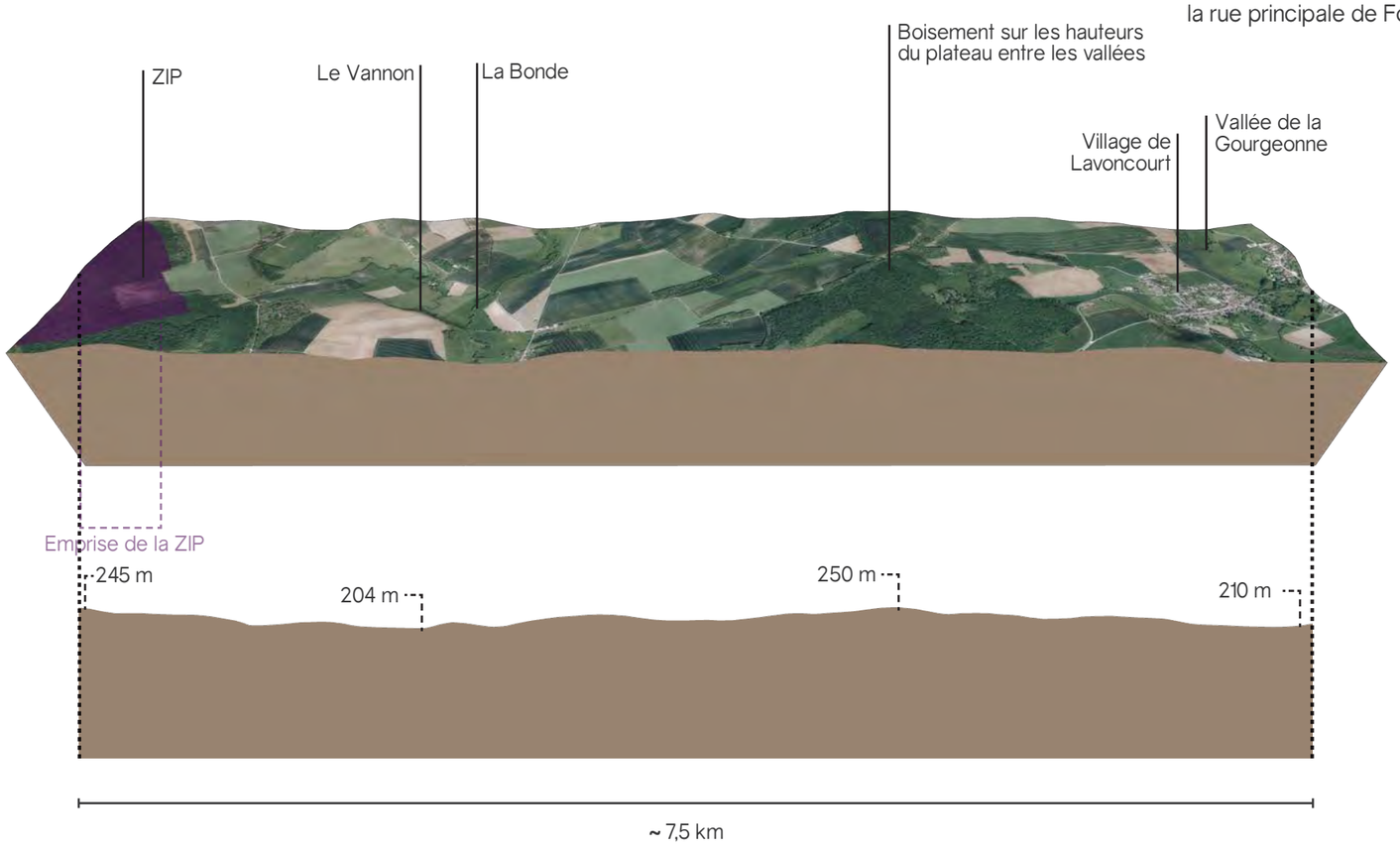

Figure 68 : *Coupe de principe entre Lavoncourt et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3)*

Photo 76 : *Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de Mercey-sur-Saône depuis les hauteurs au sud de la vallée*

> Les cœurs de bourgs :

En fond de vallée, les vues sont conditionnées par le relief des versants et limitées par la végétation. De plus, la trame bâtie en centre-bourg contraint fortement la profondeur des perceptions. Ainsi, les centres-bourgs des villages de vallées sont généralement peu exposés. Toutefois, des risques de visibilité du VIP sont pressentis depuis le village de Raucourt, traversé par la Bonde. Une sensibilité modérée a été attribuée à ce bourg, bien que la végétation accompagnant le cours d'eau masque en partie le VIP. De plus, le VIP est partiellement visible depuis la rue principale de Fouvent-le-Bas selon une faible prégnance.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces franges de bourgs sont relativement exposées lorsque la vallée est orientée vers le site d'implantation. Des risques de visibilité ont été relevés en sorties de Theuley, Queutrey, Seveux et Raucourt. La prégnance du VIP est peu importante depuis les franges de ces villages, les sensibilités attribuées sont faibles. En sortie ouest de Renaucourt par la RD 27 montant sur le plateau, la visibilité du VIP est notable. La sensibilité est jugée modérée en frange ouest de ce village. Le bourg de Renaucourt situé dans la vallée en contrebas n'est pas exposé.

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Tornay	11.1	Vallée	Au bord du Vanon, dans une vallée étroite entre deux collines	Hors ZVI
Voncourt	10.9	Vallée	Village installé au bord du rau du Petit Moulin, au sud d'un massif boisé	Hors ZVI
Farincourt	9.1	Vallée	Dans la vallée de la Rigotte en rive ouest	Hors ZVI
Fouvent le Bas (Fouvent-Saint-Andoche)	4.1	Vallée	Dans la vallée du Vanon en rive ouest	En ZVI
Fleurey-lès-Lavoncourt	8.1	Vallée	De part et d'autre d'un affluent de la Gourgeonne	Partiellement en ZVI
Renaucourt	5.6	Vallée	Dans la vallée de la Gourgeonne au pied du coteau ouest	Partiellement en ZVI
Raucourt (Roche-et-Raucourt)	3.2	Vallée	Dans la vallée de la Bonde	En ZVI
Vauconcourt-Nervezain	10.4	Vallée	Dans la vallée de la Gourgeonne de part et d'autre du cours d'eau et de la RD 70	En ZVI
Grandecourt	11.3	Vallée	Dans la vallée secondaire du rau de la Favillière (affluent de la Saône)	Hors ZVI
Lavoncourt	5.6	Vallée	Dans la vallée de la Gourgeonne en rive sud-ouest	Partiellement en ZVI
Theuley	6.9	Vallée	Dans la vallée de la Gourgeonne au pied du coteau nord-est	En ZVI
Tincey-et-Pontrebeau	6	Vallée	Dans la vallée de la Gourgeonne	Partiellement en ZVI
Fédry	12.5	Vallée	Dans la vallée de la Bonde rejoignant la Saône en rive nord, en amont de la confluence	Hors ZVI
Vanne	9.5	Vallée	Dans un vallon rejoignant la vallée de la Saône, en rive nord	Hors ZVI
Charentenay (Soing-Cubry-Charentenay)	10.4	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive sud	Partiellement en ZVI
Ferrières-lès-Ray	7.3	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive nord du canal	En ZVI
Queutrey (Vellexon-Queutrey-et-Vaudey)	8.6	Vallée	Dans la vallée de la Saône à la confluence avec la Romaine	En ZVI
Seveux	5.6	Vallée	Sur le coteau sud-est de la vallée de la Saône	En ZVI
Savoyeux	6.5	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive ouest	En ZVI
Motey-sur-Saône	8.4	Vallée	Sur le coteau sud de la vallée de la Saône	Partiellement en ZVI
Mercey-sur-Saône	6.8	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive sud	En ZVI
Quitteur (Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur)	7	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive sud	En ZVI
Vereux	8.2	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive ouest	En ZVI
Montureux-et-Prantigny	10.0	Vallée	Dans la vallée de la Saône au pied du coteau ouest	En ZVI
Prantigny (Montureux-et-Prantigny)	11.1	Vallée	Dans la vallée de la Saône en rive ouest	En ZVI
Oyrières	10.8	Vallée	Dans la vallée du ruisseau des écoulottes en rive est	Partiellement en ZVI
Écuelle	10.8	Vallée	Dans la vallée secondaire du ruisseau des Écoulotte d'Écuelle	Hors ZVI
Champlitte la Ville (Champlitte)	11.1	Vallée	Dans la vallée du Salon en rive nord-est	Hors ZVI
Montcharlot lès Champlitte (Champlitte)	13	Vallée	Dans la vallée du Salon de part et d'autre du cours d'eau	Hors ZVI

Figure 69 : *Liste des habitats de vallées de l'aire d'étude rapprochée*

Photo 77 : *Le VIP présente une emprise importante depuis ce point élevé à l'est de la Gourgeonne, une covisibilité avec la silhouette de Tincey est pressentie*

Photo 78 : *Covisibilité lointaine entre le VIP et la silhouette de Theuley depuis le haut de versant est de la vallée de la Gourgeonne*

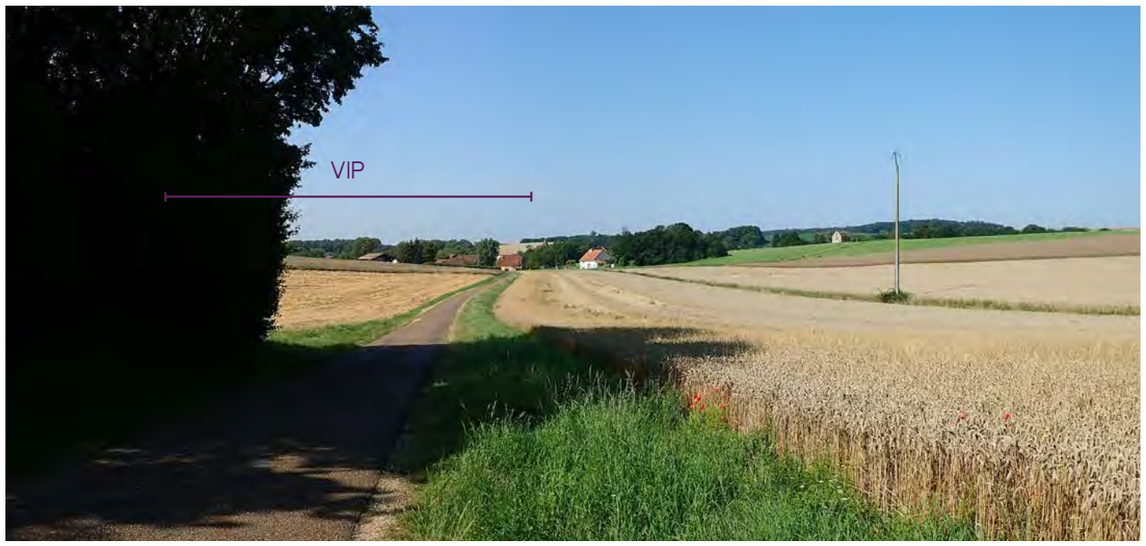

Photo 79 : *Le VIP est visible à l'arrière-plan de la silhouette de Raucourt depuis ce point au nord-est, la prégnance du VIP est élevée*

Photo 80 : *La silhouette de bourg de Raucourt apparaît depuis la RD 1, le VIP est visible avec une prégnance notable à l'arrière-plan de la vallée bien qu'à distance du clocher*

Photo 81 : *Le VIP est masqué par la végétation depuis les rives de la Bonde à Raucourt, toutefois il peut être perceptible à l'occasion d'ouvertures depuis la rue principale*

Photo 82 : *Le VIP est visible en frange sud de Raucourt, selon une emprise significative*

Photo 83 : *Le VIP apparaît au-delà du coteau opposé de la vallée de la Saône en frange nord-est de Seveux*

FIGURE 70 : *CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

La Roche-Morey
Vauconcourt-Nervezain
Argillières
Fouvent-le-Bas
Francourt
Fleurey-lès-Lavoncourt
Raucourt
Fouvent-le-Haut
Renaucourt
Mont-St-Léger
Theuley
Larret
Tincey-et-Pointrebeau
Champlitte
Charentenay
Soing-Cubry-Charentenay
Ray-sur-Saône
Recologne
Ferrières-lès-Ray
Queutrey
Framont
Achey
Delain
Seveux-Motey
Montot
Denèvre
Vellexon
Dampierre-sur-Salon
Autet
Mercey-sur-Saône

0 1,5 3 Kilomètres

N

FIGURE 71 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible · Faible · Modérée · Forte · Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les sentiers de randonées et voies vertes

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

Champlitte · Framont · Achey · Delain · Montot · Denèvre · Argillières · Fouvent-le-Bas · Fouvent-le-Haut · Larret · Dampierre-sur-Salon · Autet · Francourt · Raucourt · Renaucourt · Vauconcourt-Nervezain · Fleurey-lès-Lavoncourt · Mont-St-Léger · Theuley · Recologne · Ray-sur-Saône · Ferrières-lès-Ray · Seveux-Motey · Mercey-sur-Saône

0 1,5 3 Kilomètres

N

2 . Le contexte éolien

Le contexte éolien a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. 7 parcs éoliens (construits, accordés en instruction ou en recours) s'inscrivent dans l'aire rapprochée et 2 parcs en recours sont présents dans l'aire immédiate. Des sensibilités globalement modérées ont été attribuées aux éoliennes de l'aire rapprochée par rapport aux effets cumulés potentiels, tandis que la sensibilité par rapport au parcs de la Voie du Tacot 1 et 2 dans l'aire immédiate est évaluée jusqu'à très forte.

■ LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile rouge). Lorsque le fond de carte tend vers le vert, il s'agit d'un espace de respiration commun à un nombre élevé de bourgs devant être préservé en priorité (superposition des cônes de respiration). L'implantation d'éoliennes dans une zone dépourvue d'espace de respiration (en gris) présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis les bourgs proches.

Dans le cas présent, la disposition des parcs du contexte dans la partie nord de l'aire rapprochée a une incidence importante sur les espaces de respiration des bourgs à proximité. En effet, les bourgs de Tornay, Savigny, Voncourt, Bourguignon-lès-Morey, Farincourt, Valleroy et Gilley ne disposent pas d'espace exempt d'éoliennes sur 120°.

Les bourgs situés dans la vallée du Salon et de la Saône disposent de larges espaces de respiration, le parc Entre Saône et Salon étant le seul présent à proximité (bien que son emprise soit élevée). Le secteur de la vallée du Vannon présente un grand nombre d'espaces de respiration superposés, ce qui reflète à la fois la densité de bourgs présents dans cette zone (sans lien avec leur nombre d'habitants) et l'absence de phénomène d'encerclement dû aux éoliennes du contexte. Entre Fouvent-Saint-Andoche et Membrey, seul un parcs influe significativement sur les espaces de respiration des bourgs de la vallée du Vannon : le parc de La Roche 4 Rivières.

De par sa situation en rive ouest du Vannon, la ZIP s'inscrit au niveau d'espaces de respiration communs à plusieurs bourgs de la vallée du Vannon dans l'aire immédiate. L'introduction du projet aura pour conséquence la réduction de ces espaces, notamment depuis le village de Roche (Roche-et-Raucourt), Volon, Brotte-lès-Ray, Membrey, Vaite, Larret ou Courtesoult-et-Gatey. L'incidence potentielle serait la plus élevée à Raucourt, la prise en compte de la ZIP conduisant à la suppression de l'espace de respiration du village en direction du sud. Le risque de phénomène d'encerclement et de saturation visuelle est significatif pour ce bourg, depuis lequel aucun angle supérieur à 120° sur 5 km ne serait théoriquement exempt d'éoliennes au regard du contexte éolien existant et à venir (sans prise en compte des masques visuels).

Photo 84 : *Ambiance paysagère : Vue en direction du sud depuis le versant est de la Montagne de la Roche entre Saint-Julien et La Roche-Morey, des éoliennes du parc La Roche 4 Rivières sont visibles*

FIGURE 72 : *CARTE DES ESPACES DE RESPIRATION INTER-BOURGS VIS-À-VIS DU CONTEXTE ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP
- Habitat possédant 3 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 1 espace de respiration de 120°
- Habitat ne possédant plus d'espace de respiration de 120°

- Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
- Espaces de respiration superposés

- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction

PE Sud Vannier
PE d'Argillières
PE de la Roche 4 Rivieres
PE de Renaucourt
PE Entre Saône et Salon 12 et 3

0 1,5 3 Kilomètres

N

3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel

3.1. *Patrimoine mondial de l'Unesco*

Aucun bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude ou à proximité.

3.2. *Les sites protégés*

Un site protégé est compris dans l'aire d'étude rapprochée. Les caractéristiques du site sont présentées dans le tableau ci-après et une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Pertes de la Rigotte	Farincourt	Haute-Marne	Inscrit	7.7	Dans un vallon boisé au sud de Farincourt	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de situation de covisbilité pressentie

Figure 73 : *Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée*

FIGURE 74 : *CARTE DES SITES PROTÉGÉS*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Site inscrit

Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

Site de la Rigotte à Farincourt

0 1,5 3 Kilomètres

N

Figure 75 : *Localisation du site inscrit de la Perte de la Rigotte dans l'aire rapprochée*

Degré d'ouverture sur le paysage :
Le site naturel comprend les grottes de Farincourt, le cours d'eau de la Rigotte et sa perte dans un vallon boisé. La cavité dans laquelle disparaît la rivière fait partie des 70 manifestations karstiques répertoriées autour de la Montagne de la Roche. Le site inscrit est aussi un important lieu archéologique de la préhistoire. La perte de la Rigotte alimente, avec celle du Vannon, le réseau karstique de Champlitte.

La profondeur des perceptions est contrainte par la végétation et le relief au sein de site, qui n'est pas compris en ZVI. Le VIP est entièrement masqué depuis l'ensemble du site et ses alentours par le relief du Mont Champot, la sensibilité du site vis-à-vis du projet est jugée nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Photo 85 : *Une des 4 grottes de Farincourt (Grotte de l'Ours) ©Collection MDT52*

Photo 86 : *La Rigotte peu avant sa perte ©Collection MDT52*

Photo 87 : *Une autre des cavités karstiques ©Collection MDT52*

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Pertes de la Rigotte	Farincourt	Haute-Marne	Inscrit	7.7	Dans un vallon boisé au sud de Farincourt	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 76 : *Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée*

3.3. *LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES*

■ SPR DE RAY-SUR-SAÔNE

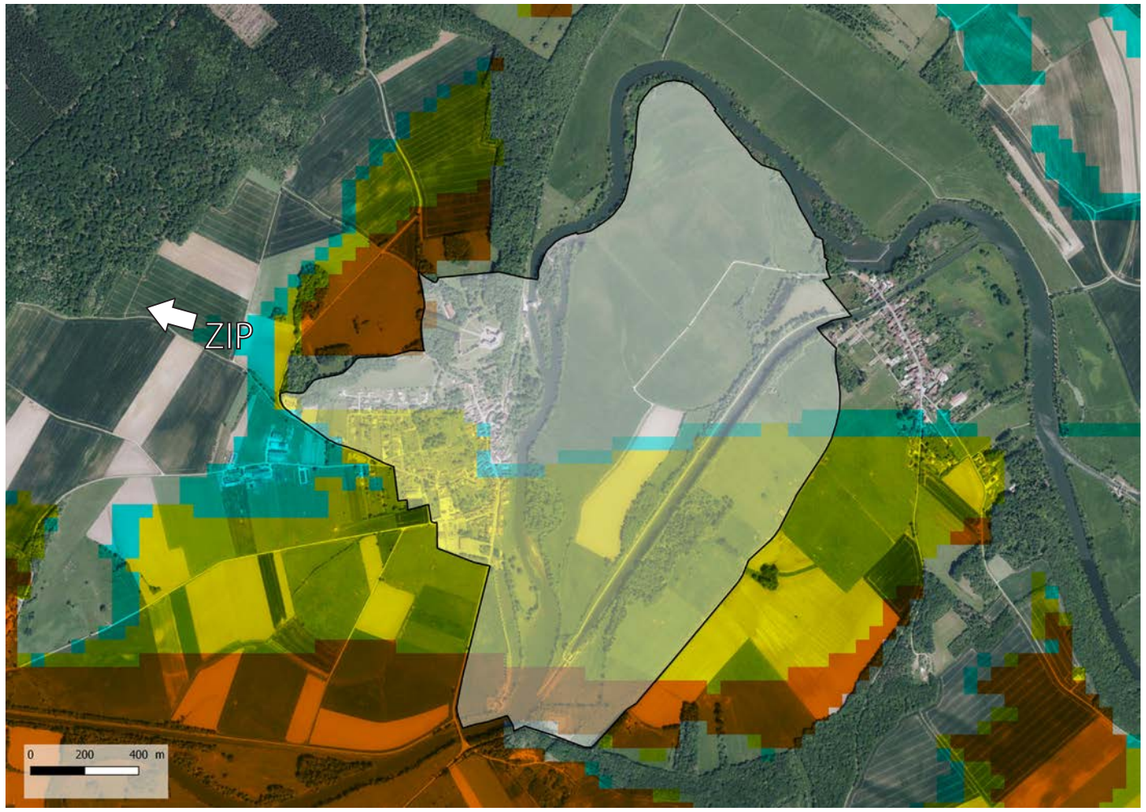

Figure 77 : *Localisation du SPR de Ray-sur-Saône*

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le SPR comprend le château de Ray-sur-Saône et son domaine, édifié sur un éperon rocheux dominant la Saône. Le village situé en contrebas est classé Cité de Caractère en Bourgogne-Franche-Comté, il est compris dans le périmètre du SPR qui s'étend jusqu'en fond de vallée, au-delà de la rive opposée de la Saône sur le tracé du GR 145. Plusieurs édifices sont protégés au titre des monuments historiques dans le SPR, dont le château et l'église. Le château de Ray-sur-Saône constitue un site emblématique du territoire d'étude.

La partie ouest du périmètre SPR entre en ZVI, en marge du domaine du château sur les hauteurs ainsi qu'au sud-ouest du village. Depuis le bourg, les vues sont cloisonnées par le bâti et le VIP est masqué. Le VIP est en revanche perceptible en frange du village, en sortie ouest et sud par la RD 27. L'emprise du VIP est peu importante au sein du paysage depuis ces points. Depuis le château, la végétation du domaine ferme la vue en direction de la ZIP. Le panorama offert sur la vallée de la Saône et le village en direction du sud n'inclut pas le VIP, occulté par le relief. Cependant, depuis la rue du château à l'entrée du domaine, le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements selon une prégnance notable. La sensibilité aux abords du SPR est ainsi jugée modérée.

Plusieurs situations de covisibilités entre le SPR et le VIP sont pressenties. Depuis le pont sur la Saône au sud, un risque de covisibilité très faible a été relevé avec l'ensemble du SPR bien que les deux éléments soient éloignés. Depuis la rue de Bellevue à Soing (RD 234), une covisibilité modérée est pressentie avec le château, il s'agit d'une perception lointaine mais l'angle entre les deux éléments est faible. Depuis la RD 291 menant à Charentenay, le VIP présente une emprise importante et s'inscrit en covisibilité directe avec le SPR, sa hauteur apparente est inférieure à celle du promontoire du château mais supérieure à celle du clocher du village. La sensibilité du SPR vis-à-vis de cette dernière covisibilité est jugée forte, avec un risque de concurrence visuelle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE (VISIBILITÉ AUX ABORDS)

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE (COVISIBILITÉ)

Photo 88 : *Ambiance paysagère : Vue depuis le château de Ray-sur-Saône en direction du village au sud (VIP non visible - hors cadrage)*

FIGURE 78 : *CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - *IGN BD Alti 75m*
- *CORINE Landcover*

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

SPR de Champlitte

SPR de Ray-sur-Saône

0 1,5 3 Kilomètres

N

Photo 89 : *La vue est dégagée sur la vallée de la Saône depuis ce point à Charentenay, la silhouette du village de Ray-sur-Saône et du château entre en covisibilité avec le VIP dont la prégnance est élevée*

Photo 90 : *Le VIP est perceptible en sortie de Ray-sur-Saône par la RD 27 à l'ouest*

Photo 91 : *Le VIP est perceptible en entrée / sortie de Ray-sur-Saône par la RD 27 au sud*

Photo 92 : *La vue est fermée par le bâti en centre-bourg, ici depuis l'église*

Photo 93 : *Ambiance paysagère : Depuis la rue du château, la vue s'ouvre en direction du village et de la vallée (VIP non visible)*

Photo 94 : *Ambiance paysagère : Autre vue depuis la rue du château (VIP non visible)*

Photo 95 : *Depuis ce point de la rue du château devant l'entrée du domaine, le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements selon une emprise modérée*

Photo 96 : *Ambiance paysagère : Le château de Ray-sur-Saône*

Photo 97 : *Risque de covisibilité depuis le pont sur la Saône, néanmoins le VIP s'inscrit à distance de la silhouette du village et du château*

Photo 98 : *La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice*

Photo 99 : *Ambiance paysagère : La vue est restreinte par les arbres du parc depuis l'intérieur du domaine en direction de l'ouest*

■ SPR DE CHAMPLITTE

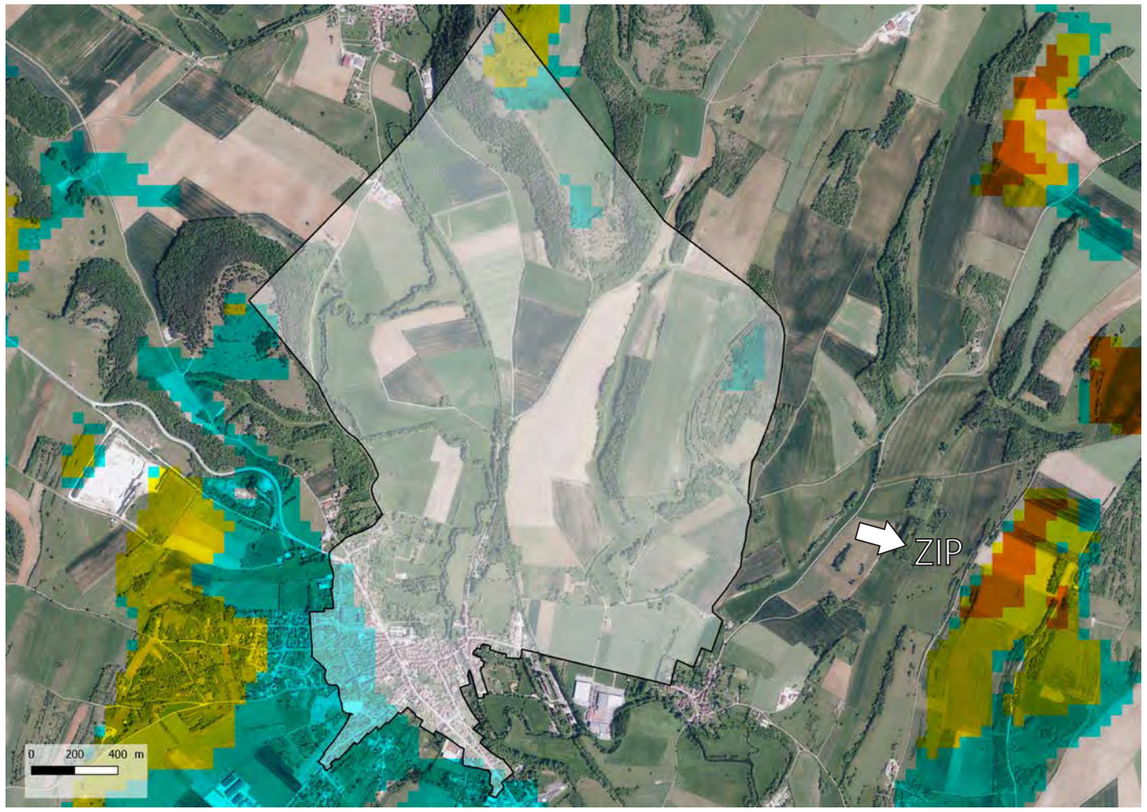

Figure 79 : *Localisation du SPR de Champlitte sur fond BD ortho*

Degré d'ouverture sur le paysage :

Instauré en août 1989, le SPR est découpé en trois secteurs : le secteur A concerne la ville ancienne, le secteur B l'extension de la ville et le secteur C les abords du château et la vallée du Salon. Ainsi, hormis le quartier ouest et quelques extensions récentes, une majeure partie de la ville de Champlitte est concernée par ce périmètre de protection. Le centre ancien comprend 9 édifices protégés au titre des monuments historiques, tels que le château-ancienne orangerie, l'église Saint-Christophe, l'hôtel de ville, les anciens remparts ainsi que plusieurs anciennes demeures.

La ville de Champlitte s'inscrit sur le versant ouest de la vallée du Salon, seul le secteur à l'ouest où l'altitude est la plus élevée entre en ZVI. Le VIP est masqué par le relief du versant opposé de la vallée depuis le centre-ville et la RD 67, ainsi que depuis le fond de vallée. Le VIP est perceptible depuis le lotissement des Lavières sur les hauteurs à l'ouest de la ville de Champlitte, en dehors du périmètre du SPR. Il s'agit de perceptions lointaines et ponctuelles à l'occasion d'ouvertures entre le bâti. De plus, le VIP est visible à l'horizon selon une très faible prégnance depuis RD 170, toujours dans le secteur des Lavières. Il n'y a pas de risque de covisibilité relevé avec la silhouette de Champlitte, qui n'est pas visible distinctement depuis les points où le VIP est discernable. Par conséquent, aucune sensibilité n'a été identifiée vis-à-vis du SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Photo 100 : *Le VIP est visible à l'horizon depuis le lotissement des Lavières sur les hauteurs à l'ouest de la ville de Champlitte, en dehors du périmètre du SPR*

Photo 101 : *Visibilité du VIP depuis la RD 67 en dehors du périmètre du SPR, la silhouette de Champlitte est masquée du fait de son encaissement dans la vallée du Salon*

Photo 102 : *Ambiance paysagère : La rivière du Salon s'écoule au pied de la ville de Champlitte*

Photo 103 : *Ambiance paysagère : Le château de Champlitte*

Photo 104 : *Ambiance paysagère : Implantation du bourg de Champlitte sur le versant ouest de la vallée du Salon, vue depuis les abords de Margilley*

3.4. *LES MONUMENTS HISTORIQUES*

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Roche-et-Raucourt, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 43 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 3 à 45.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Photo 105 : *Ambiance paysagère : Le clocher de l'église Saint-Pancrace depuis la rue du château à Ray-sur-Saône*

Photo 106 : *Ambiance paysagère : Lavoir à Ray-sur-Saône*

FIGURE 80 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
- rayon de 500 m - édifice classé
- rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent
- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - *IGN BD Alti 75m*
- *CORINE Landcover*

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

0 1,5 3 Kilomètres

N

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
45	Maison	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.9	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
44	Maison	Champlitte	70	Inscrit	12.8	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
43	Anciens remparts	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.9	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
42	Demeure dite Château Grillot	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.7	Dans le centre-bourg de Champlitte	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
41	Demeure	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.7	Dans le centre-bourg de Champlitte	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
40	Hôtel de Ville (ancien château)	Champlitte	70	Classé	12.6	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
39	Eglise Saint-Christophe	Champlitte	70	Inscrit	12.6	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
38	Château - Ancienne orangerie	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.5	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
37	Couvent des Augustins	Champlitte	70	Classé	12.3	Au bord du Salon à l'est de Champlitte	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
36	Eglise Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville	Champlitte	70	Inscrit	11.2	À Champlitte la Ville au bord du Salon	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
35	Monument Petitjean du cimetière	Champlitte	70	Inscrit	9.8	Au sud-est de Neuvelle lès Champlitte	En ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de covisibilité pressentie
34	Lavoir Nord	Oyrières	70	Inscrit	11.3	Au bord du ruisseau des Écoulottes à Oyrières	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
33	Fontaine-lavoir Sud	Oyrières	70	Classé	11.5	Au bord du ruisseau des Écoulottes à Oyrières	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
32	Forge de Beaujeu	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	8.0	En rive est de la Saône face à Vereux	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
31	Château de Montureux-les-Gray (ancien)	Montureux-et-Prantigny	70	Partiellement inscrit	10.3	Dans le village de Montureux-et-Prantigny au pied du coteau ouest de la vallée de la Saône	En ZVI	VIP visible	Pas de covisibilité pressentie
30	Eglise de Beaujeu	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Classé	9.6	À Beaujeu dans la vallée de la Saône	En ZVI	VIP masqué par le relief	Covisibilité indirecte depuis les hauteurs sud du village, angle élevé entre les 2 éléments
29	Mairie-lavoir	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	9.8	À Beaujeu dans la vallée de la Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
28	Château (ancien)	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	9.6	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône, surplombant le village depuis le nord	Hors ZVI	VIP visible dans le périmètre des 500m en montant sur le coteau	Covisibilité indirecte depuis l'entrée sud du village
27	Eglise Saint-Léger	Fresne-Saint-Mamès	70	Inscrit	13.2	Dans la vallée de la Romaine à Fresne-Saint-Mamès	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
26	Chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey (ancienne)	Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	70	Inscrit	9.0	En rive sud-est de la Saône au nord de Queutrey	En ZVI	VIP visible	Covisibilité depuis le sud-est
25	Croix des Beaux-Regards	Soing-Cubry-Charentenay	70	Inscrit	12.9	Sur le haut de coteau au sud de la boucle de la Saône entre Soing et Charentenay	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Pas de covisibilité pressentie
24	Croix de l'église	Soing-Cubry-Charentenay	70	Inscrit	12.8	En rive est de la Saône dans le village de Soing	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie

Figure 81 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
23	Croix devant l'église	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.1	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
22	Eglise Saint-Pancrace	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.1	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le bâti	Covisibilité depuis le sud (indirecte) et l'est (directe)
21	Maison | Corps de logis	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.0	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
20	Château	Ray-sur-Saône	70	Classé	8.9	Sur le haut de coteau ouest dominant le village de Ray-sur-Saône	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis l'entrée ouest du domaine	Covisibilité depuis la RD 234 à Soing et la rue des Genévriers au sud de Charentenay
19	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Grandecourt	70	Classé	11.6	À Grandecourt sur le plateau calcaire de l'ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
18	Maison Roch	Vauconcourt-Nervezain	70	Inscrit	10.6	Au cœur du village de Vauconcourt dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
17	Prieuré (ancien)	Roche-Morey	70	Inscrit	11.6	Sur le versant est de la Montagne de la Roche	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Risque de covisibilité depuis la route au nord
16	Maison	Roche-Morey	70	Inscrit	11.4	Sur le versant est de la Montagne de la Roche	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
15	Croix du 18e siècle	Savigny	52	Inscrit	11.7	Au cœur du village de Savigny au pied de l'église	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Pas de covisibilité pressentie
14	Mairie	Gilley	52	Partiellement inscrit	9.0	Dans le village de Gilley dans les collines de l'Amance-Apance	En ZVI	VIP visible filtré par la végétation	Risque de covisibilité depuis le village dans la rue principale
13	Ancienne commanderie de Saint-Antoine d'Aumonières	Pierrecourt	70	Partiellement inscrit	6.2	En situation isolée au niveau d'un vallon sur la RD 5	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
12	Eglise Saint-Martin	Achey	70	Inscrit	6.2	Dans le village d'Achey sur le versant nord de la vallée du Salon	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Risque de covisibilité indirecte depuis la RD 36 à l'ouest
11	Pont sur le Salon	Montot	70	Inscrit	5.5	Franchisssement du Salon au nord de Montot	Partiellement en ZVI	VIP partiellement visible aux abords	Pas de covisibilité pressentie
10	Demeure de maître de forges	Dampierre-sur-Salon	70	Classé	3.9	En centre-bourg de Dampierre-sur-Salon, dans la vallée du Salon	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
9	Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte	Savoyeux	70	Inscrit	6.6	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône à Savoyeux	En ZVI	VIP visible filtré par la végétation	Pas de covisibilité pressentie
8	Château	Seveux	70	Partiellement inscrit	5.9	En rive est de la Saône à Seveux	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la végétation	Pas de covisibilité pressentie
7	Ruines romaines	Membrey	70	Classé	4.7	Dans le bois du Vernoi en rive ouest de la Saône	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
6	Maison-forte	Lavoncourt	70	Partiellement inscrit	6.2	Dans le village de Lavoncourt, dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
5	Eglise Saint-Valentin	Lavoncourt	70	Inscrit	6.1	Dans le village de Lavoncourt, dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Pas de covisibilité pressentie
4	Croix de chemin	Renaucourt	70	Classé	5.9	Sur le coteau nord surmontant Renaucourt dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	VIP visible	Pas de covisibilité pressentie
3	Eglise de Fouvent-le-Haut	Fouvent-Saint-Andoche	70	Inscrit	3.6	Au cœur du village de Fouvent-le-Haut, dans la vallée du Vanon	En ZVI	VIP masqué par le bâti	Risque de covisibilitré depuis le coteau ouest

Figure 82 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2*

MH31-ANCIENCHÂTEAUDEMONTUREUX-LES-GRAY//MONTUREUX-ET-PRANTIGNY

> Risque de visibilité

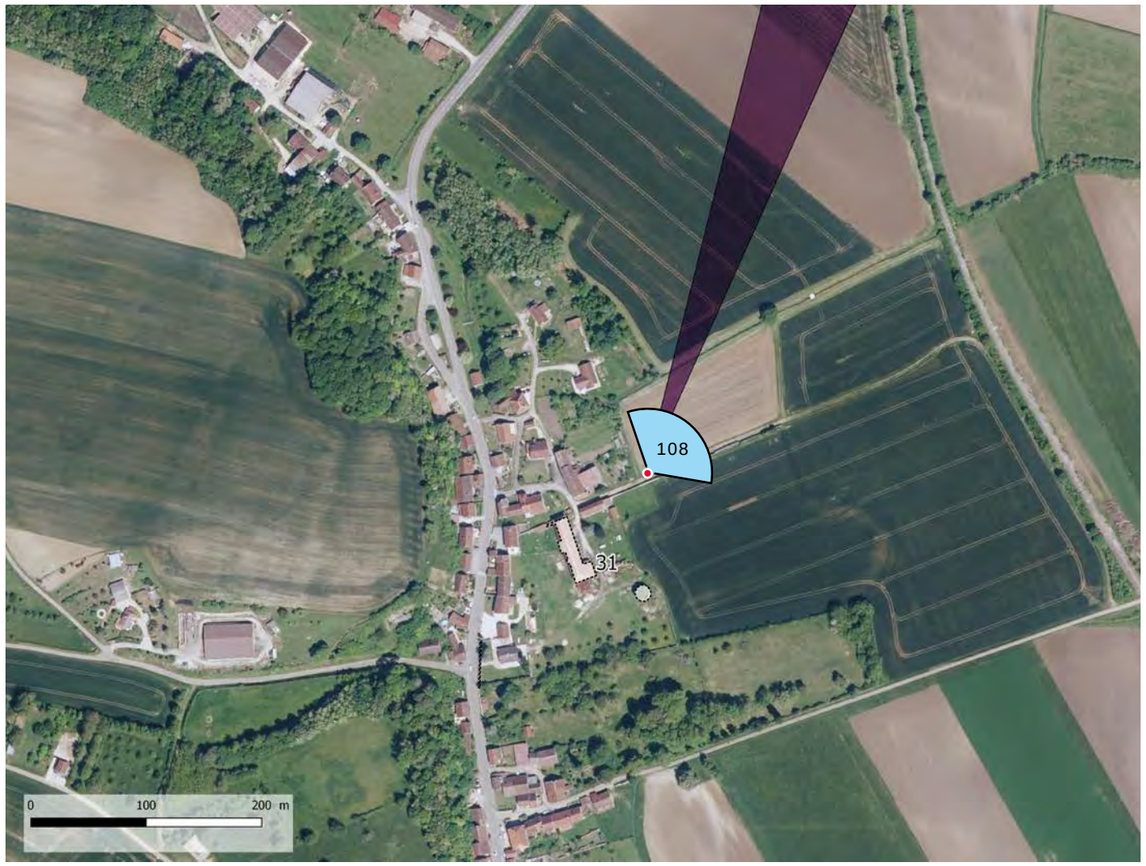

Photo 108 : *Le VIP est partiellement visible depuis les abords du monument, la prégnance du VIP est très limitée*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice est situé en frange est du village de Montureux dans la vallée de la Saône, en rive ouest. Les vues depuis l'entrée de la propriété sont fermées par le bâti en direction de la ZIP, toutefois le VIP est partiellement visible depuis le chemin agricole à proximité. La prégnance du VIP est très réduite à cette distance (10,3 km) depuis le fond de vallée. Il s'agit d'une perception lointaine depuis les abords du monument et non d'une vue directe depuis l'édifice.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 28 - CHÂTEAU // BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR

> Risque de covisibilité

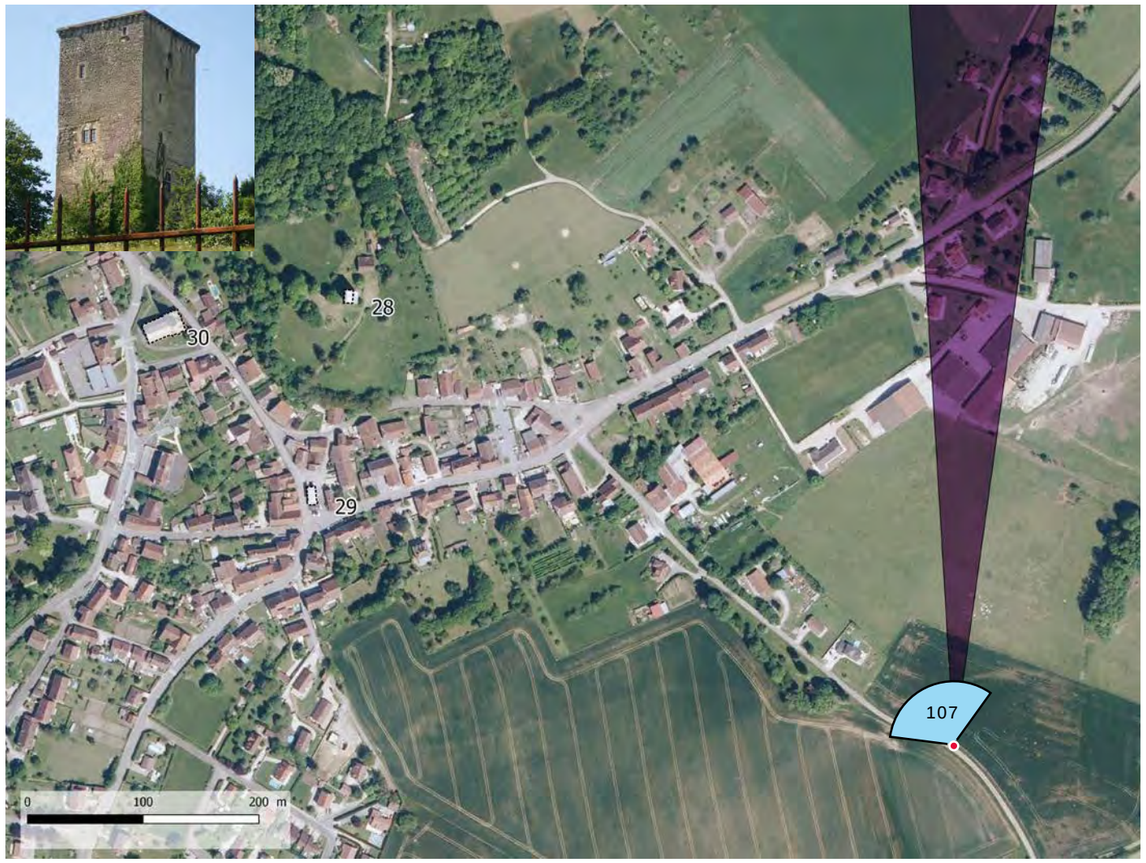

Photo 107 : *Le VIP entre en covisibilité indirecte avec la tour du château, un angle important sépare les deux éléments*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Beaujeu est implanté sur les hauteurs du coteau est de la vallée de la Saône. La tour domine le village et se détache dans le paysage environnant. Les vues sont contraintes par la végétation depuis les abords du monument, sans possibilité de vue sur le VIP. Cependant, depuis les hauteurs au sud du village, l'édifice entre en covisibilité indirecte avec le VIP. L'emprise du VIP est notable, toutefois un angle important sépare les deux éléments. La sensibilité due au phénomène de covisibilité est jugée modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH26-CHAPELLESAINTE-REINE-DE-QUEUTREY//VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY

> Risque de visibilité

Photo 109 : *Le VIP est partiellement visible depuis les abords du monument, la prégnance du VIP est très limitée du fait de la végétation en fond de vallée et des cultures au premier plan*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice se trouve au bord de la RD 27 en situation isolée au nord-est de Queutrey, en rive est de la Saône. La vue est ouverte sur la vallée aux abords du monument, le VIP est partiellement visible de l'autre côté de la vallée, filtré par la végétation. Selon la saison, les cultures peuvent limiter les perceptions en direction de la ZIP depuis l'édifice.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 22 - EGLISE SAINT-PANCRACE // RAY-SUR-SAÔNE

> Risque de covisibilité

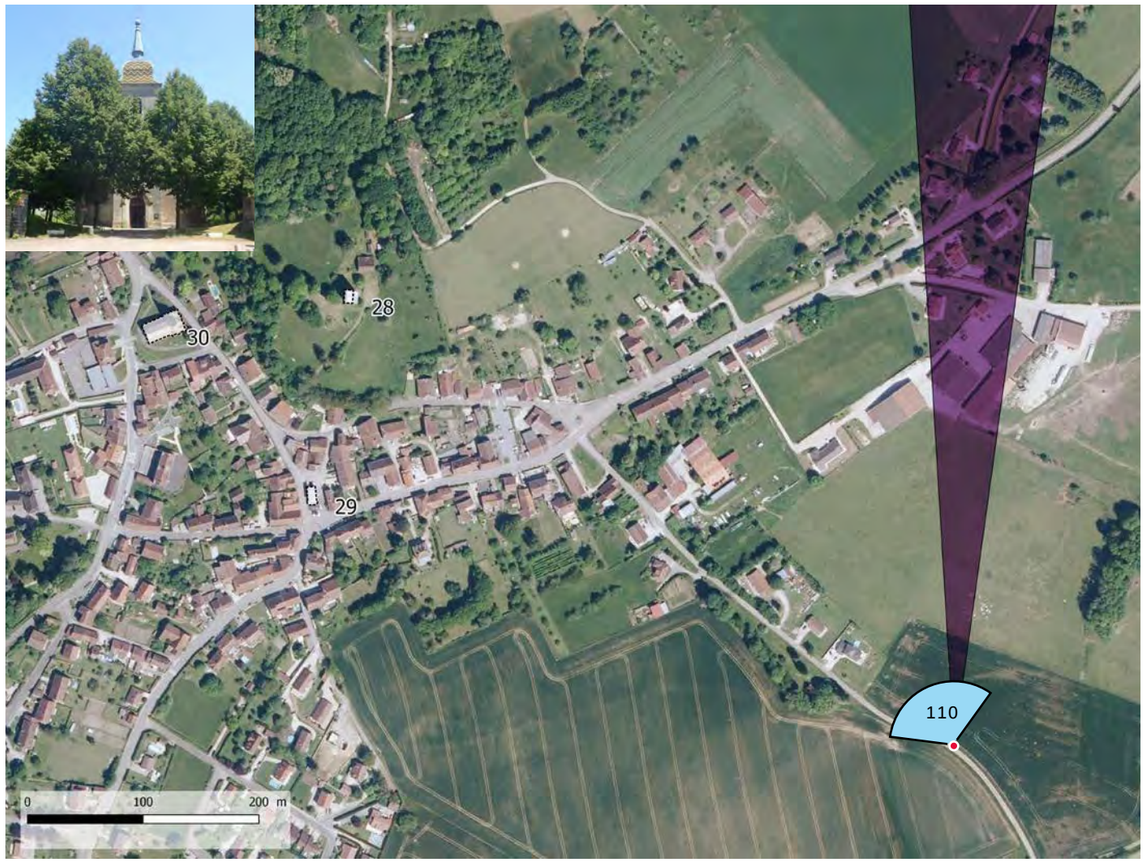

Photo 110 : *Le VIP entre en covisibilité avec le clocher, qui se détache de la silhouette du village de Ray-sur-Saône*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Pancrace est située au cœur du village de Ray-sur-Saône, au sein du périmètre du SPR. Les sensibilités identifiées rejoignent celles évoquées lors de l'analyse du SPR. Les vues sont fermées par le bâti aux abords de l'édifice. Depuis le sud de Charentenay, le VIP entre en covisibilité directe avec le clocher, qui émerge de la silhouette de bourg. L'emprise du VIP est importante par rapport au monument, sa hauteur apparente est supérieure à celle de l'église. La sensibilité due au phénomène de covisibilité est évaluée à forte, avec un risque de concurrence visuelle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

> Risque de visibilité et de covisibilité

Photo 111 : *Depuis ce point de la rue du château devant l'entrée du domaine, le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements avec une emprise modérée*

Photo 112 : *La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice*

Photo 113 : *La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château et son domaine font l'objet d'une mesure de classement au titre des monuments historiques et sont intégrés au SPR de Ray-sur-Saône. Les sensibilités identifiées rejoignent celles évoquées lors de l'analyse du SPR et du MH 22. Des vues profondes sur la vallée sont offertes depuis l'édifice, mais pas en direction du projet. L'édifice étant situé dans un écrin arboré, le VIP n'est pas visible depuis les abords directs du château à l'intérieur du domaine. Néanmoins, le VIP apparaît depuis la route menant à l'entrée du parc, en lisière du périmètre de protection. La prégnance du VIP est notable à l'arrière-plan des boisements, la sensibilité est jugée modérée pour le risque de visibilité depuis les abords.

Des covisibilités ont été relevées entre le château et le VIP : Depuis la rue de Bellevue à Soing (RD 234), une covisibilité modérée est pressentie, il s'agit d'une perception lointaine mais l'angle entre les deux éléments est faible. Depuis la RD 291 menant à Charentenay, le VIP présente une emprise importante à l'arrière-plan de la silhouette du village, sa hauteur apparente est inférieure au promontoire du château mais supérieure au clocher de l'église. Les deux éléments ne sont toutefois pas superposés. La sensibilité due à cette dernière covisibilité est jugée forte, avec un risque de concurrence visuelle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE (VISIBILITÉ AUX ABORDS)

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE (COVISIBILITÉ)

MH 12 - ÉGLISE SAINT-MARTIN // ACHEY

> Risque de covisibilité

Photo 114 : *Le VIP s'inscrit à l'horizon, à distance de la silhouette du village et du clocher de l'église protégée*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice est situé dans le village d'Achey. La vue est fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis les abords du monument inscrit. Depuis la RD 36 à l'ouest, le VIP s'inscrit en covisibilité indirecte avec la silhouette du bourg, d'où le clocher de l'église émerge. L'emprise du VIP sur l'horizon est peu importante au regard de l'ouverture générale de ce paysage agricole. Les deux éléments sont distants au sein du panorama, la sensibilité est jugée faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 4 - CROIX DE CHEMIN // RENAUCOURT

> Risque de visibilité

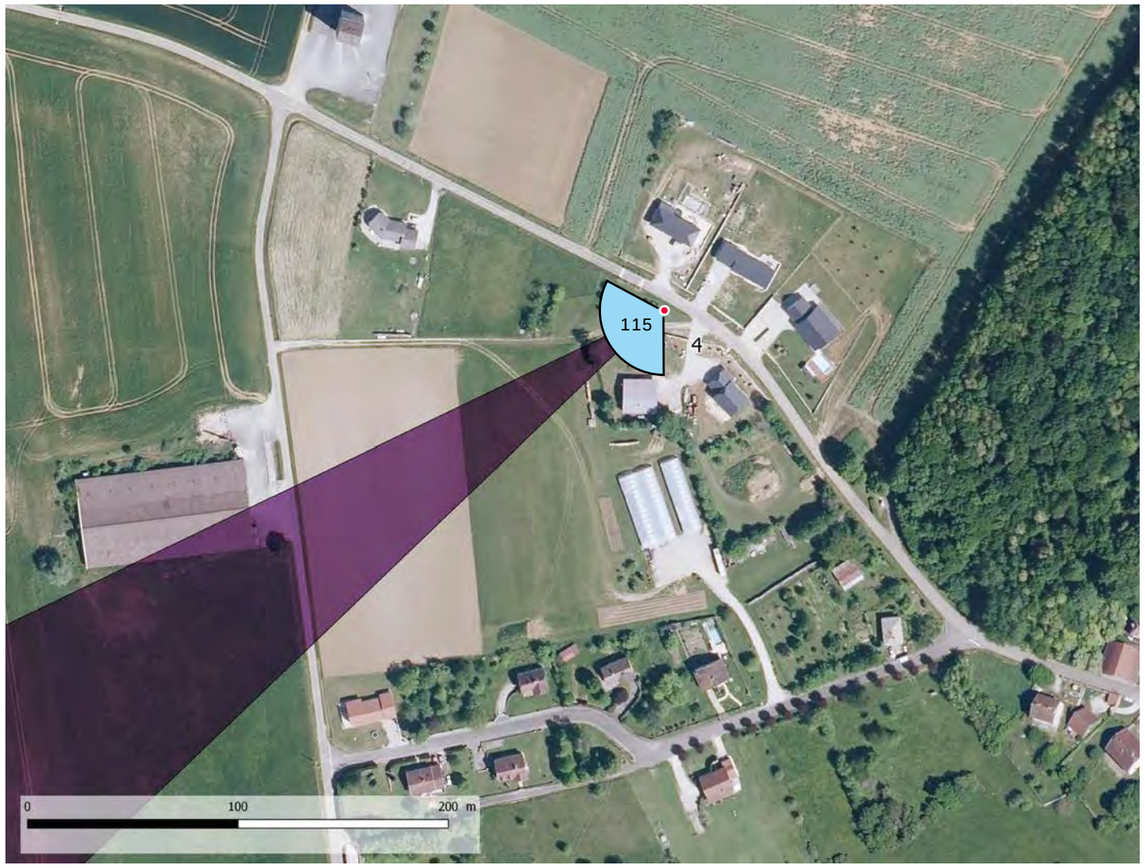

Photo 115 : *Le VIP est visible selon une emprise notable depuis le monument*

Degré d'ouverture sur le paysage : La croix est positionnée en sortie ouest de Renaucourt au bord de la RD 27, sur le plateau à l'ouest de la vallée de la Gourgeonne. La vue est ouverte en direction du VIP, qui est visible à l'arrière-plan des boisements. La hauteur apparente et la largeur occupée par le VIP à l'horizon sont notables. La sensibilité de l'édifice est jugée modérée vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 3 - ÉGLISE DE FOUVENT-LE-HAUT // FOUVENT-SAINT-ANDOCHE

> Risque de covisibilité

Photo 116 : *En remontant le versant en frange nord de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît à l'arrière-plan de l'église*

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice protégé est situé au cœur du village de Fouvent-le-Haut, implanté sur le versant ouest de la vallée du Vannon. Depuis la frange nord du village, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie et de l'église. La hauteur apparente du VIP est inférieure à celle du clocher, toutefois son emprise est importante au regard de la silhouette du village. La sensibilité est jugée forte depuis ce point.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE (COVISIBILITÉ)

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
45	Maison	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.9	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	En ZVI	Nulle	Nulle
44	Maison	Champlitte	70	Inscrit	12.8	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	En ZVI	Nulle	Nulle
43	Anciens remparts	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.9	En frange sud-ouest du bourg de Champlitte	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
42	Demeure dite Château Grillot	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.7	Dans le centre-bourg de Champlitte	Hors ZVI	Nulle	Nulle
41	Demeure	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.7	Dans le centre-bourg de Champlitte	Hors ZVI	Nulle	Nulle
40	Hôtel de Ville (ancien château)	Champlitte	70	Classé	12.6	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	Nulle	Nulle
39	Eglise Saint-Christophe	Champlitte	70	Inscrit	12.6	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	Nulle	Nulle
38	Château - Ancienne orangerie	Champlitte	70	Partiellement inscrit	12.5	En haut de versant au-dessus de la vallée du Salon à Champlite	Hors ZVI	Nulle	Nulle
37	Couvent des Augustins	Champlitte	70	Classé	12.3	Au bord du Salon à l'est de Champlitte	Hors ZVI	Nulle	Nulle
36	Eglise Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville	Champlitte	70	Inscrit	11.2	À Champlitte la Ville au bord du Salon	Hors ZVI	Nulle	Nulle
35	Monument Petitjean du cimetière	Champlitte	70	Inscrit	9.8	Au sud-est de Neuvelle lès Champlitte	En ZVI	Nulle	Nulle
34	Lavoir Nord	Oyrières	70	Inscrit	11.3	Au bord du ruisseau des Écoulottes à Oyrières	Hors ZVI	Nulle	Nulle
33	Fontaine-lavoir Sud	Oyrières	70	Classé	11.5	Au bord du ruisseau des Écoulottes à Oyrières	Hors ZVI	Nulle	Nulle
32	Forge de Beaujeu	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	8.0	En rive est de la Saône face à Vereux	Hors ZVI	Nulle	Nulle
31	Château de Montureux-les-Gray (ancien)	Montureux-et-Prantigny	70	Partiellement inscrit	10.3	Dans le village de Montureux-et-Prantigny au pied du coteau ouest de la vallée de la Saône	En ZVI	Très faible	Nulle
30	Eglise de Beaujeu	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Classé	9.6	À Beaujeu dans la vallée de la Saône	En ZVI	Nulle	Nulle
29	Mairie-lavoir	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	9.8	À Beaujeu dans la vallée de la Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
28	Château (ancien)	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Partiellement inscrit	9.6	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône, surplombant le village depuis le nord	Hors ZVI	Nulle	Modérée
27	Eglise Saint-Léger	Fresne-Saint-Mamès	70	Inscrit	13.2	Dans la vallée de la Romaine à Fresne-Saint-Mamès	En ZVI	Nulle	Nulle
26	Chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey (ancienne)	Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	70	Inscrit	9.0	En rive sud-est de la Saône au nord de Queutrey	En ZVI	Très faible	Faible
25	Croix des Beaux-Regards	Soing-Cubry-Charentenay	70	Inscrit	12.9	Sur le haut de coteau au sud de la boucle de la Saône entre Soing et Charentenay	Hors ZVI	Nulle	Nulle
24	Croix de l'église	Soing-Cubry-Charentenay	70	Inscrit	12.8	En rive est de la Saône dans le village de Soing	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 83 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
23	Croix devant l'église	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.1	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
22	Eglise Saint-Pancrace	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.1	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Forte
21	Maison | Corps de logis	Ray-sur-Saône	70	Inscrit	9.0	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône dans le village de Ray-sur-Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
20	Château	Ray-sur-Saône	70	Classé	8.9	Sur le haut de coteau ouest dominant le village de Ray-sur-Saône	Partiellement en ZVI	Modérée	Forte
19	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Grandecourt	70	Classé	11.6	À Grandecourt sur le plateau calcaire de l'ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
18	Maison Roch	Vauconcourt-Nervezain	70	Inscrit	10.6	Au cœur du village de Vauconcourt dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	Nulle	Nulle
17	Prieuré (ancien)	Roche-Morey	70	Inscrit	11.6	Sur le versant est de la Montagne de la Roche	Hors ZVI	Nulle	Nulle
16	Maison	Roche-Morey	70	Inscrit	11.4	Sur le versant est de la Montagne de la Roche	Hors ZVI	Nulle	Nulle
15	Croix du 18e siècle	Savigny	52	Inscrit	11.7	Au cœur du village de Savigny au pied de l'église	En ZVI	Nulle	Nulle
14	Mairie	Gilley	52	Partiellement inscrit	9.0	Dans le village de Gilley dans les collines de l'Amance-Apance	En ZVI	Nulle	Nulle
13	Ancienne commanderie de Saint-Antoine d'Aumonières	Pierrecourt	70	Partiellement inscrit	6.2	En situation isolée au niveau d'un vallon sur la RD 5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
12	Eglise Saint-Martin	Achey	70	Inscrit	6.2	Dans le village d'Achey sur le versant nord de la vallée du Salon	En ZVI	Nulle	Faible
11	Pont sur le Salon	Montot	70	Inscrit	5.5	Franchisssement du Salon au nord de Montot	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
10	Demeure de maître de forges	Dampierre-sur-Salon	70	Classé	3.9	En centre-bourg de Dampierre-sur-Salon, dans la vallée du Salon	En ZVI	Nulle	Nulle
9	Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte	Savoyeux	70	Inscrit	6.6	Sur le coteau ouest de la vallée de la Saône à Savoyeux	En ZVI	Nulle	Nulle
8	Château	Seveux	70	Partiellement inscrit	5.9	En rive est de la Saône à Seveux	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
7	Ruines romaines	Membrey	70	Classé	4.7	Dans le bois du Vernoi en rive ouest de la Saône	Hors ZVI	Nulle	Nulle
6	Maison-forte	Lavoncourt	70	Partiellement inscrit	6.2	Dans le village de Lavoncourt, dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	Nulle	Nulle
5	Eglise Saint-Valentin	Lavoncourt	70	Inscrit	6.1	Dans le village de Lavoncourt, dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	Nulle	Nulle
4	Croix de chemin	Renaucourt	70	Classé	5.9	Sur le coteau nord surmontant Renaucourt dans la vallée de la Gourgeonne	En ZVI	Modérée	Nulle
3	Eglise de Fouvent-le-Haut	Fouvent-Saint-Andoche	70	Inscrit	3.6	Au cœur du village de Fouvent-le-Haut, dans la vallée du Vannon	En ZVI	Nulle	Forte

Figure 84 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2*

3.5. *Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel*

FIGURE 85 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- M — Visibilité depuis un monument historique
- S — Visibilité depuis un site protégé
- SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Covisibilité église de Fouvent-le-Haut

Croix de chemin

SPR de Ray-sur-Saône

Covisibilités SPR Ray-sur-Saône dont château et église Saint-Pancrace

Chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey

Covisibilité église Saint-Martin

Ancien Château de Montureux-les-Gray

Covisibilité château de Beau eu

0 1,5 3 Kilomètres

N

D . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude immédiate

Le Vannon à Roche

FIGURE 86 : *CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

0 0,5 1 Kilomètres

N

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

1.1. *LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE*

À l'échelle de l'aire immédiate, le relief est marqué par les vallées du Vannon et de la Bonde dont les rivières s'écoulent depuis le nord vers le sud-est. Les deux vallées sont relativement encaissées et confluent entre le Moulin de Tharey et Brotte-lès-Ray, le Vannon se jette dans la Saône peu après Membrey. Les rivières étant accompagnés d'une ripisylve, la végétation occulte le plus souvent les cours d'eau, qui n'apparaissent que lors des franchissements. Ces deux vallées, où l'habitat est concentré, constituent les structures paysagères majeures de l'aire immédiate. Leurs sensibilités vis-à-vis du projet sont évaluées jusqu'à très fortes.

La majeure partie de l'aire immédiate est comprise entre les vallées du Vannon et du Salon, ce secteur est caractérisé par un plateau agricole et forestier. L'ouverture générale du paysage au niveau des parcelles cultivées contraste avec la fermeture des vues lors de la traversée des boisements. La forêt de Dampierre et le Bois de Roche constituent l'espace forestier le plus vaste de l'aire immédiate. Au sud, une combe entaille le plateau en formant un vallon orienté nord-sud, abritant notamment une carrière.

La ZIP s'inscrit au niveau du Bois de Roche, sur le plateau à l'ouest de la vallée du Vannon. La distance minimale entre le périmètre de la ZIP et le cours du Vannon en fond de vallée est d'environ 475 mètres, le recul de la ZIP vis-à-vis du versant sud-ouest de la vallée est ainsi relativement faible. Par conséquent, la vallée du Vannon est fortement exposée au projet, en particulier depuis le versant opposé au nord-est. Depuis les points hauts à l'est du Vannon où l'amplitude du relief est perceptible, un rapport d'échelle défavorable entre la structure de vallée et le VIP est pressenti. Compte-tenu de la topographie du plateau agricole et forestier occupant le centre, l'ouest et le sud de l'aire immédiate, la visibilité du VIP est importante dans cette zone. Au regard de la hauteur maximale retenue (240 mètres), l'efficacité des boisements en tant que masques visuels est réduite.

Photo 117 : *La vue porte au loin en direction du sud-ouest depuis ce point à Membrey sur les hauteurs est de la vallée du Vannon, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie vers l'ouest*

Photo 118 : *Vue depuis le haut de versant est de la vallée du Vannon face au hameau de Trécourt dont la silhouette est visible, le VIP apparaît selon une hauteur apparente importante au regard de l'amplitude du relief*

FIGURE 87 : *CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Altitude

270 m

197 m

Cours d'eau

118

117

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 88 : *ORGANISATION DU TERRITOIRE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Saint-Andoche(Fouvent-Saint-Andoche)

Trécourt(Fouvent-Saint-Andoche)

Volon

Roche(Roche-et-Raucourt)

Brotte-lès-Ray

Vaite

Membrey

Cours de la Bonde

Cours du Vannon

Prairies en fond de vallée

Confluence

ZIP au niveau du Bois de Roche

Grandes parcelles agricoles sur le plateau

RD 70

Boisements en pente de versant

Forêt de Dampierre

Combe dans le plateau

0 0,5 1 Kilomètres

N

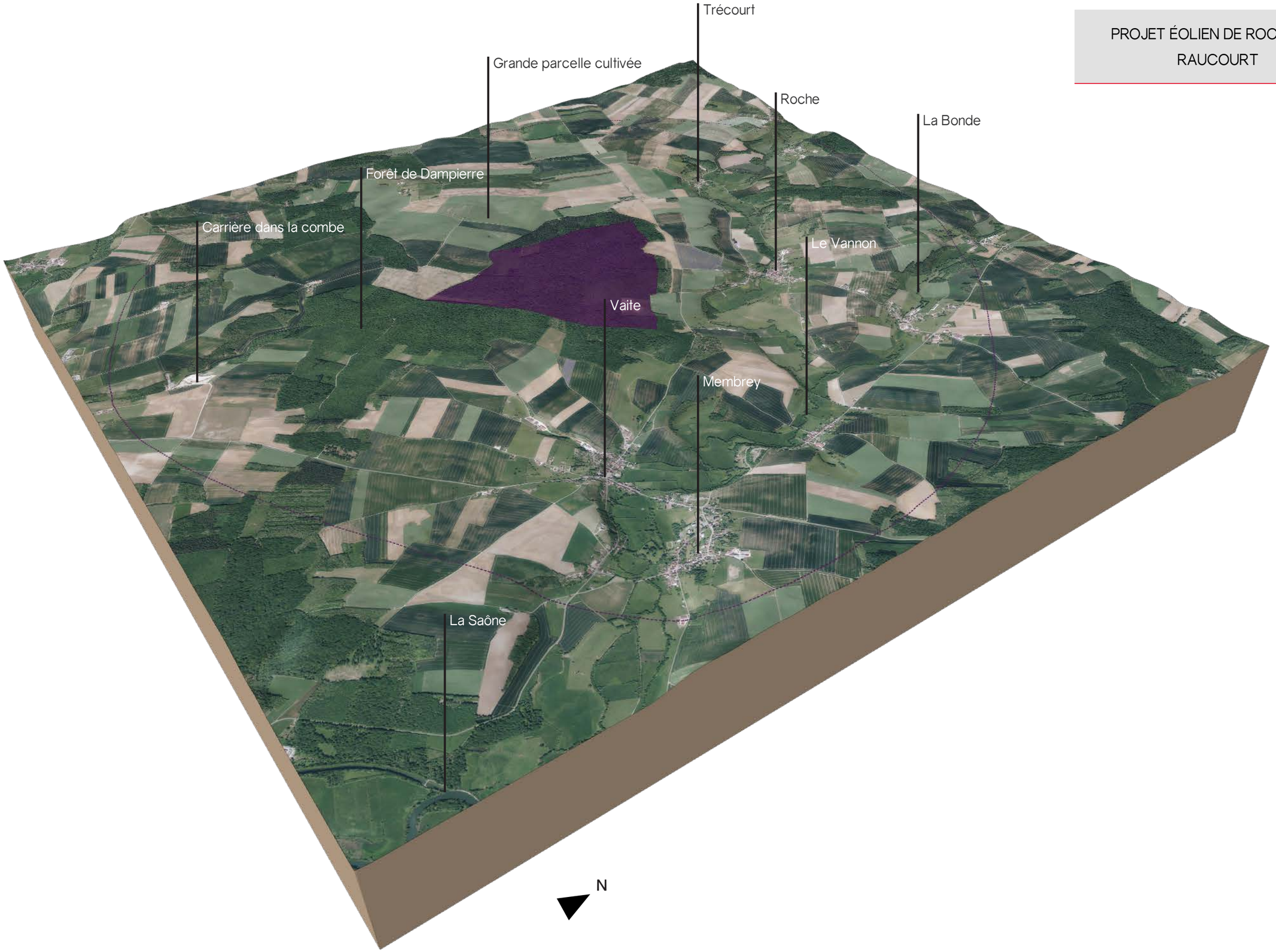
Trécourt
Grande parcelle cultivée
Roche
La Bonde
Forêt de Dampierre
Carrière dans la combe
Le Vannon
Vaite
Membrey
La Saône
N

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

1.2.1. AXES VIAIRES

L'aire immédiate est parcourue par 8 voies départementales ainsi que de nombreuses routes communales. Le maillage routier dessert l'ensemble des villages concentrés au niveau des vallées du Vannon et de la Bonde. Les axes routiers ne sont pas répartis de manière uniforme au sein de l'aire immédiate, en étant quasiment absents du plateau qui occupe le centre et le sud-ouest. Ce secteur étant agricole et forestier, seuls des chemins d'exploitation y sont présents à l'exception de quelques voies communales conduisant aux rares hameaux. Certaines routes communales ont été prises en compte en addition des routes départementales afin d'étayer l'analyse. L'axe principal est la RD 70, traversant la partie sud-est de l'aire d'étude immédiate par Vaite et Membrey en direction de Dampierre-sur-Salon/Lavoncourt.

Dans ce paysage agricole et forestier parcouru de vallées, la topographie influe fortement sur le caractère des vues en empruntant les routes. Les hauteurs des plateaux offrent des perceptions ouvertes et lointaines, tandis que le relief des versants conditionne les vues depuis les fonds de vallées. Les routes qui suivent les hauts de versants comportent des ouvertures sur la vallée en contrebas. Le versant nord-est de la vallée du Vannon, faisant face au VIP, est particulièrement exposé (route communale «Derrière le Moulin de Thar» entre Roche et Brotte-lès-Ray). Des sensibilités très fortes ont été repérées sur des segments des RD 5 et RD 40 passant au plus près de la ZIP en rive sud-ouest du Vannon. La RD 1 à l'est de la Bonde apparaît aussi fortement sensible, tout comme la RD 41 sur les hauteurs entre Vannon et Bonde ainsi que la route communale entre Roche et Raucourt.

Aucun itinéraire de randonnée n'est présent au sein de l'aire immédiate. Les sensibilités identifiées sur les routes départementales et communales ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique.

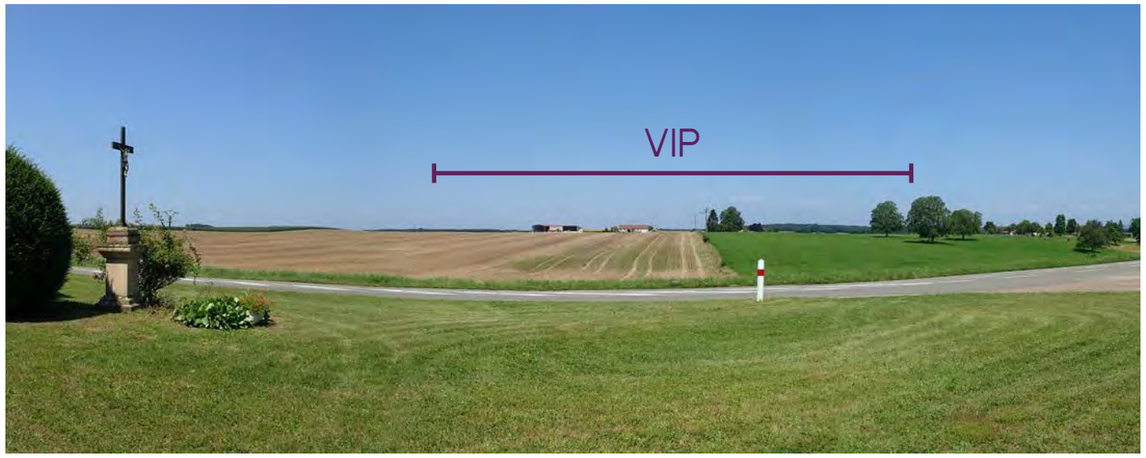

Photo 120 : *Vue depuis la RD 70 au sud de Vaite, la largeur d'occupation du VIP et sa hauteur apparente est importante dans le paysage ouvert*

Photo 121 : *La visibilité du VIP est maximale en rejoignant la RD 5 depuis le sud de Roche, après le rebord du plateau*

Photo 119 : *La prégnance du VIP est très élevée en approchant le Bois de Roche par la RD 5 depuis Vaite*

Photo 122 : *La visibilité du VIP est importante depuis la RD 40 dans la vallée du Vannon*

FIGURE 90 : *CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Axe routier

Route principale

Route secondaire

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

0 0,5 1 Kilomètres

N

Photo 123 : *Depuis la RD 1 sur les hauteurs à l'est de la Bonde, le VIP est visible à l'arrière-plan de la trame boisée avec une prégnance significative*

Photo 124 : *Vue depuis la RD 41 sur les hauteurs entre la Bonde et le Vannon, le VIP apparaît du côté opposé de la vallée du Vannon avec une emprise horizontale et verticale importante*

Photo 125 : *La vue est ouverte en direction de la vallée du Vannon depuis ce tronçon de la RD 70 sur le plateau au nord de Membrey, la visibilité du VIP est élevée*

FIGURE 91 : *SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis les axes routiers

0 0,5 1 Kilomètres

N

1.3. L'HABITAT

L'analyse de l'habitat à l'échelle de l'aire immédiate concerne l'ensemble des lieux de vie présents aux abords de la ZIP. Méthodologiquement, un premier chapitre s'intéresse aux bourgs et un second est dédié à l'habitat isolé. Une carte de synthèse générale illustre ensuite l'ensemble des sensibilités identifiées pour toute la thématique habitat.

1.3.1. LES BOURGS

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif à l'ensemble des bourgs en étudiant finement la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse se traduit par :

> un tableau synthétique précisant :
- le nom du bourg étudié,
- la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre-bourg)
- la typologie d'implantation du bourg
- le degré de visibilité du VIP et les éventuels écrans visuels depuis 4 situations distinctes : la perception de la silhouette de bourg, l'entrée de bourg, le centre-bourg et la sortie du bourg
- la valeur de la sensibilité pour chacune des situations précitées

> une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.)

Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé

- Peupleraie / verger : végétation plus ténue
- Bosquet / forêt : formation végétale dense
- Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain

L'aire immédiate comprend 6 bourgs, rattachés à 6 communes différentes. L'analyse de la sensibilité des bourgs est présentée ci-après.

À noter que la sensibilité de l'habitat est présentée sur la carte de synthèse, disponible à la fin du chapitre habitat.

FIGURE 92 : *CARTE DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

Versant / vallée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

St-Andoche

Roche

Volon

Brotte-lès-Ray

Vaite

Membrey

0 0,5 1 Kilomètres N

SAINT-ANDOCHE / ~2,5 KM DE LA ZIP

TYPOLOGIE D'IMPLANTATION

Bourg de la commune de Fouvent-Saint-Andoche, implanté en rive nord-est du Vannon dans la pente du versant de la vallée.

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	- Silhouette masquée par le relief, aucune covisibilité avec le VIP pressentie -	NULLE
ENTRÉE DE BOURG Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ / FILTRÉ - Trame bâtie et végétale -	FORTE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	FORTE
SORTIES DE BOURG Franges orientées vers le site d'étude	VIP FILTRÉ - Trame végétale des espaces privatifs -	FORTE

Photo 126 : *Vue depuis la rue du Lavoir descendant vers l'église, le VIP est en partie masqué par la trame bâtie et végétale ; la vue est cependant ouverte depuis les habitations*

Photo 127 : *Depuis ce point de la rue du Pré Dimanche en entrée de village, le VIP est visible à l'arrière-plan de l'église*

ROCHE / ~560M DE LA ZIP

TYPOLOGIE D'IMPLANTATION

Bourg de la commune de Roche-et-Raucourt, implanté de part et d'autre du Vannon dans la vallée et traversé par la RD 41

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	- Covisibilités directes pressenties depuis la RD 41 et la route communale directions Raucourt -	TRÈS FORTE
ENTRÉE DE BOURG Franges opposées au site d'étude	VIP FILTRÉ - Trame bâtie et végétale -	FORTE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	TRÈS FORTE
SORTIES DE BOURG Franges orientées vers le site d'étude	VIP TRONQUÉ - Relief - Visibilité importante depuis la RD 40 montant vers le plateau	TRÈS FORTE

Photo 128 : *Depuis le centre de Roche traversé par le Vannon, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie avec une emprise conséquente*

Photo 129 : *Le VIP entre en covisibilité directe avec la silhouette de Roche depuis la route communale en provenance de Raucourt ainsi que depuis la RD 41, la prégnance du VIP est très élevée de l'autre côté de la vallée du Vannon*

VOLON / ~2,1 KM DE LA ZIP

TYPOLOGIE D'IMPLANTATION

Bourg situé dans la vallée de la Bonde de part et d'autre du cours d'eau, desservi par la RD 1

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	- Covisibilité avec le VIP pressentie depuis la RD 1 -	FORTE
ENTRÉE DE BOURG Franges opposées au site d'étude	VIP VISIBLE - Pas ou peu d'écrans visuels depuis les hauteurs -	FORTE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	MODÉRÉE
SORTIES DE BOURG Franges orientées vers le site d'étude	VIP MASQUÉ - Relief -	NULLE

Photo 130 : *En frange nord du village, la vue porte au loin depuis les hauteurs de la vallée de la Bonde, la visibilité du VIP est importante*

Photo 131 : *Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie et du relief depuis la frange est du village, la sensibilité est élevée vis-à-vis de l'habitat*

Brotte-lès-Ray / ~1,8 km de la ZIP

Typologie d'implantation

Village installé le long de la RD 1 en rive est du Vannon, certaines habitations en frange sud sont situées sur les hauteurs du versant de la vallée

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
Perception de la Silhouette de bourg	- Silhouette masquée par le relief, aucune covisibilité avec le VIP pressentie -	NULLE
Entrée de bourg est et sortie sud Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ / FILTRÉ - Trame végétale -	MODÉRÉE
Centre-bourg	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	FORTE
Sorties de bourg nord et ouest Franges orientées vers le site d'étude	VIP FILTRÉ - Trame végétale -	FORTE

Photo 132 : *Depuis les abords de l'église en centre-bourg, le VIP est visible à l'occasion d'ouvertures entre le bâti et sa prégnance est significative*

Photo 133 : *En sortie sud du village par la RD 1, le VIP est partiellement visible filtré par la trame végétale*

MEMBREY / ~2,1 KM DE LA ZIP

TYPOLOGIE D'IMPLANTATION

Bourg situé implanté sur le versant nord-est de la vallée du Vannon, desservi par la RD 70

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	- Covisibilités avec le VIP pressenties depuis le plateau à l'est (indirecte depuis la RD 70) -	MODÉRÉE
ENTRÉE DE BOURG Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ - Relief, trame végétale et bâtie -	FAIBLE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	FAIBLE
SORTIES DE BOURG Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE - Trame végétale -	FORTE

Photo 134 : *En frange ouest du bourg, la vue porte au loin depuis le versant nord-est de la vallée, la visibilité du VIP est importante*

Photo 135 : *Le VIP est en grande partie masqué par les boisements depuis les hauteurs à l'est, le clocher de l'église de Membrey dépasse de la végétation ; un risque de covisibilité est pressenti en saison hivernale*

VAITE / ~1,6M DE LA ZIP

TYPOLOGIE D'IMPLANTATION

Village situé dans la vallée du Vannon, partiellement implanté au niveau des versants et combes en rive sud-ouest et traversé par les RD 70 et RD 5

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	- Covisibilités directes pressenties depuis la RD 41 et la route communale directions Raucourt -	FORTE
ENTRÉE DE BOURG Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ - Relief et trame végétale -	FORTE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	MODÉRÉE
SORTIES DE BOURG Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE - Relief -	FORTE

Photo 136 : *Depuis les hauteurs du plateau au sud de Vaite, le VIP est entièrement visible avec une forte prégnance et entre en covisibilité avec la silhouette du village, néanmoins seul le centre-bourg est masqué par le relief*

Photo 137 : *Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie depuis la RD 5 en centre-bourg et en sortie nord du village*

1.3.2. *Perception depuis les hameaux et les habitations isolées*

Bien que l'habitat soit majoritairement groupé au niveau des villages, l'aire immédiate comporte quelques hameaux, et habitations isolées dont des exploitations agricoles. En complément de l'analyse des bourgs, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant les vues principales vers le site du projet).

Une carte des hameaux puis une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire immédiate est présentée à la fin du reportage photographique commenté.

■ TRÉCOURT

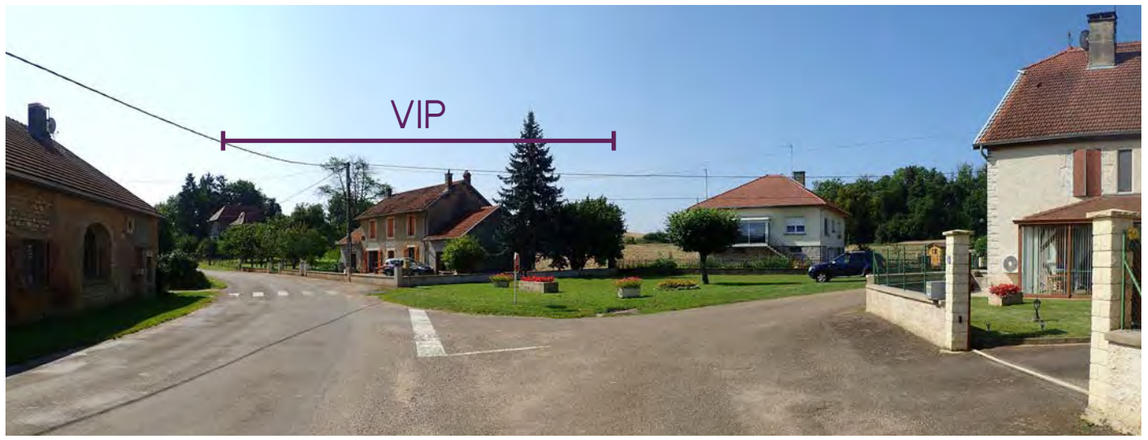

Photo 139 : *Depuis la rue du Fourneau, le VIP est visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et de la végétation, sa prégnance est importante*

■ MOULIN DE LA VILLE

Photo 141 : *Le VIP apparaît avec une hauteur apparente élevée depuis l'habitat isolé au lieu-dit Moulin de la Ville où des silos sont implantés*

■ BREVAUTEY

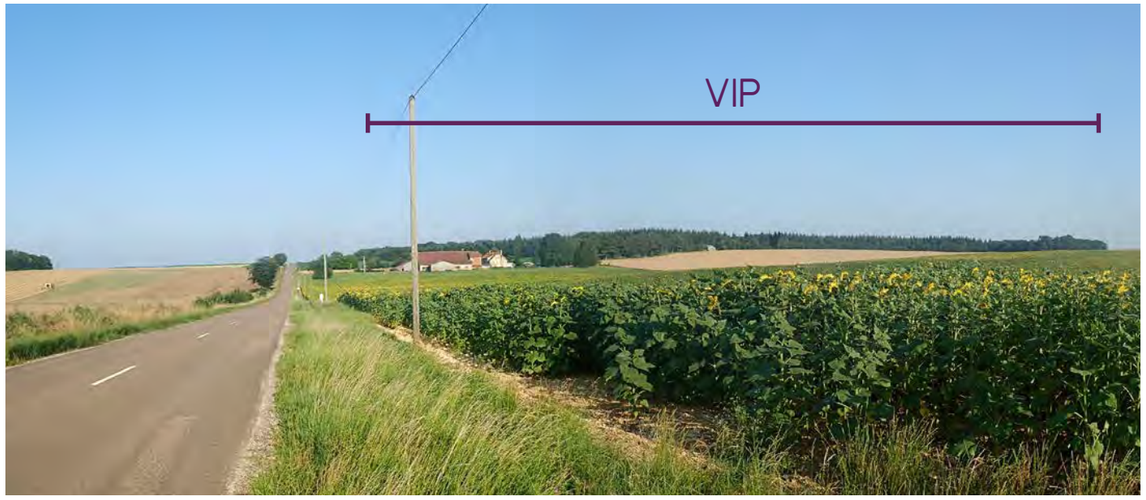

Photo 138 : *Depuis la RD 5 desservant le lieu-dit, le VIP présente une prégnance particulièrement élevée*

Photo 140 : *Le VIP entre en covisibilité indirecte avec la silhouette de Trécourt depuis la RD 260, la prégnance du VIP est élevée par rapport au versant opposé de la vallée du Vannon*

■ LA CÔTE

Photo 142 : *La visibilité du VIP est maximale en rejoignant la RD 5 depuis le lieu-dit au sud de Roche, après le rebord du plateau*

■ ANDREVIN

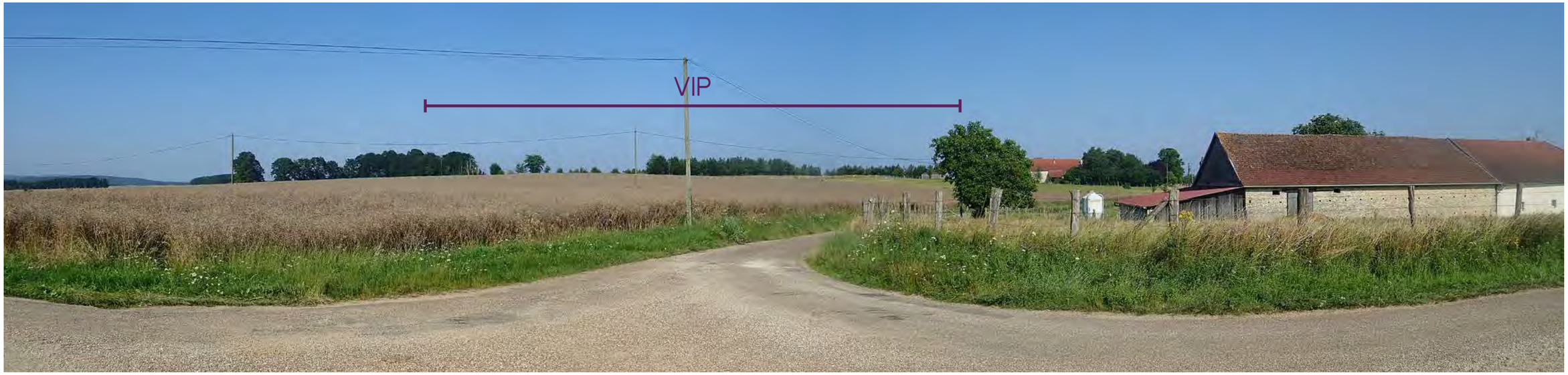

Photo 143 : *Le VIP apparaît selon une prégnance importante au niveau des habitations du lieu-dit*

■ ASNIÈRES

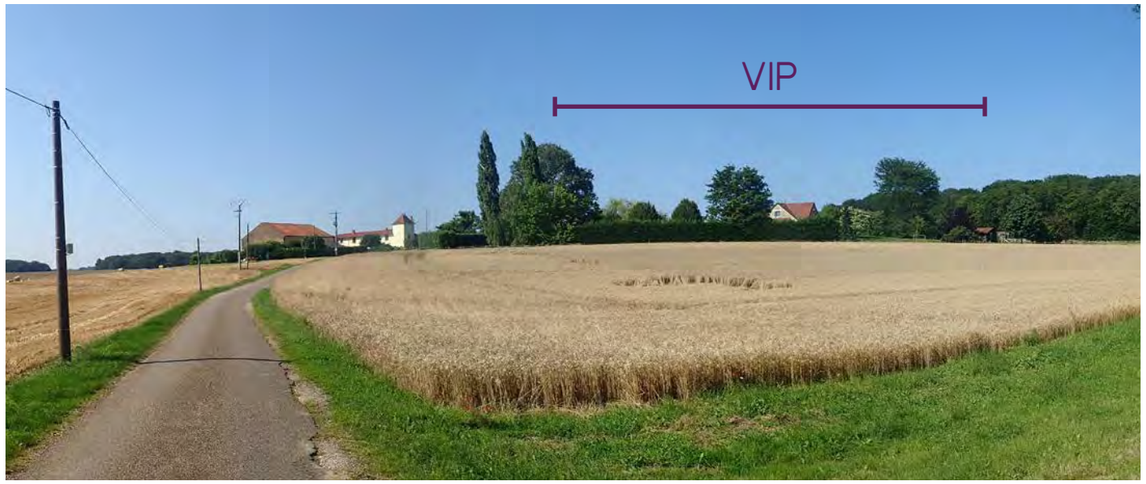

Photo 144 : *Le VIP présente une hauteur apparente importante au niveau du lieu-dit d'Asnières*

Photo 145 : *Vue en direction du VIP en sortie du lieu-dit d'Asnières, la sensibilité est jugée forte*

■ ZONE D'ACTIVITÉ À VAITE

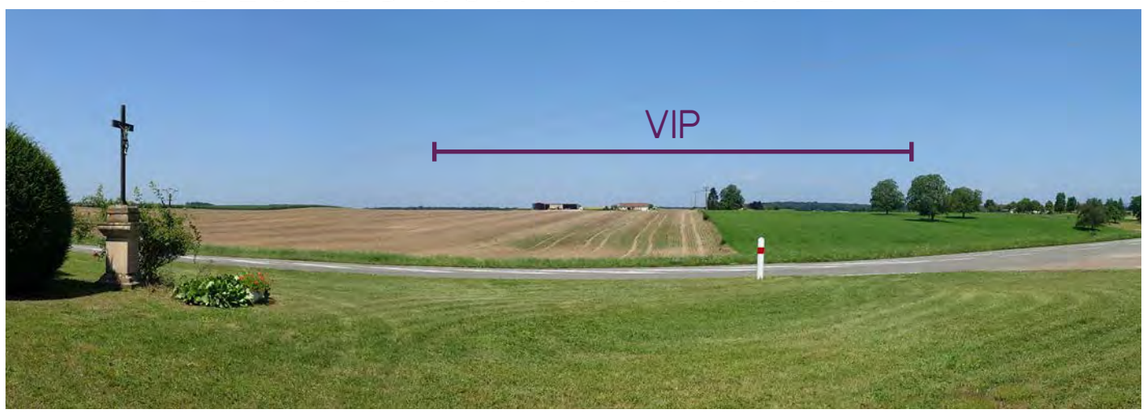

Photo 146 : *Le VIP est visible selon une forte prégnance depuis la zone d'activité, qui comprend plusieurs habitations*

■ BROTTE

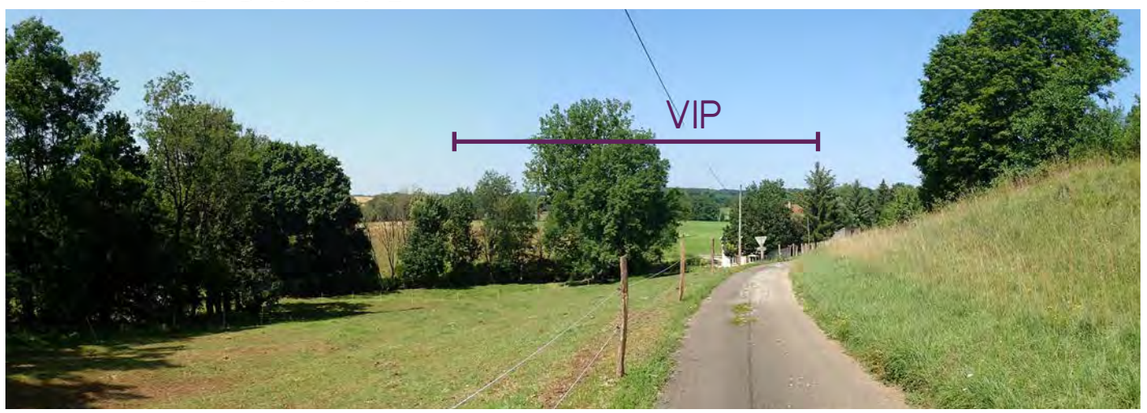

Photo 147 : *En descendant vers la vallée et le lieu-dit, le VIP est filtré par la végétation, la sensibilité de l'habitat est estimée forte*

FIGURE 93 : *CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT ISOLÉ*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Hameaux et habitat isolé

Trécourt
140
le Fourneau
139
Moulin de la Ville
141
la Ratotte
138
Brevautey
la Côte
142
Moulin de Tharey
les Charmeux
143
Haut Andrevin
Andrevin
147
Brotte
145
Asnières
144
146
Hameau de la Côte
Hameau du Moulin
ZA de Vaite

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 94 : *CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

St-Andoche

Roche

Roche-et-Raucourt

Volon

Brotte-lès-Ray

Vaite

Membrey

Bois de Roche

Forêt de Dampierre

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 95 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg

St-Andoche
Vallée du Vannon
Covisibilité Trécourt
Trécourt
Volon
Vallée de la Bonde
Covisibilité Volon
Covisibilités Roche
Roche
Brotte-lès-Ray
Vaite
Covisibilité Vaite
Membrey
Covisibilités Membrey
Bois de Roche
Forêt de Dampierre
Delain
D 260
D 40
D 41
D 5
D 1
D 70
D 261
0 0,5 1 Kilomètres
N

2 . Patrimoine bâti, paysager et culturel

2.1. *Patrimoine mondial de l'Unesco*

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.2. *Les sites protégés*

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. *Les Sites Patrimoniaux Remarquables*

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. *Zone de Présomption de prescription archéologique*

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun secteur de ZPPA n'est présent.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

Photo 148 : *Arbre dit «le Chêne Bénit» indiqué sur le scan25 au sud de la ZIP (non protégé)*

2.5. *Les Monuments Historiques*

Deux monuments historiques protégés sont présents au sein de l'aire immédiate. Il s'agit du château de la Colombière et de l'église de Roche.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

■ VISIBILITÉ AUX ABORDS ET COVISIBILITÉ

Une analyse est présentée dans la suite de ce rapport pour chaque monument de l'aire immédiate, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Photo 149 : *Ambiance paysagère : La mairie et le lavoir de Vaite (édifices non protégés)*

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
2	Château de la Colombière	Fouvent-Saint-Andoche	70	Inscrit	2.2	Dans la vallée du Vanon, en contexte isolé et boisé en rive ouest	En ZVI	Vue fermée au sein du bois où se trouvent les ruines du château, VIP masqué	Pas de covisibilité pressentie
1	Église de Roche	Roche-et-Raucourt	70	Inscrit	1.1	En rive est du Vanon dans le village de Roche	En ZVI	VIP visible aux abords, en partie masqué par la trame bâtie	Risque de covisibilité directe depuis le coteau nord-est de la vallée

Figure 96 : *Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate*

FIGURE 97 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

0 0,5 1 Kilomètres N

Degré d'ouverture sur le paysage :

L'édifice est situé au niveau d'un bois dans la vallée du Vannon, en rive ouest du cours d'eau sur la commune de Fouvent-Saint-Andoche. Le château se trouve à l'état de ruines enfouies dans la végétation, en situation isolée et n'est accessible que par un chemin d'exploitation agricole. Les vestiges du château font l'objet d'une mesure d'inscription au titre des monuments historiques.

Le VIP est visible depuis le fond de vallée dans ce secteur, néanmoins les boisements ferment la vue au sein du site, qui ne présente pas de sensibilités particulières. À noter que le parc du contexte de La Roche 4 Rivières est aussi visible depuis les alentours du bois où le monument se situe. Les restes du château n'étant pas visibles depuis les abords, il n'y a pas de risque de covisibilité pressenti. La sensibilité de l'édifice est jugée nulle vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Photo 150 : *Ambiance paysagère : Vue face au bois dans lequel se trouvent les ruines du château, celles-ci sont entièrement masquée par la végétation*

Photo 151 : *Ambiance paysagère : Les éoliennes du parc de La Roche 4 Rivières sont visibles à l'arrière-plan des boisements dans le secteur de la vallée où se situe le monument*

MH 1 ÉGLISE DE ROCHE // ROCHE-ET-RAUCOURT

> Risque de visibilité et covisiblité

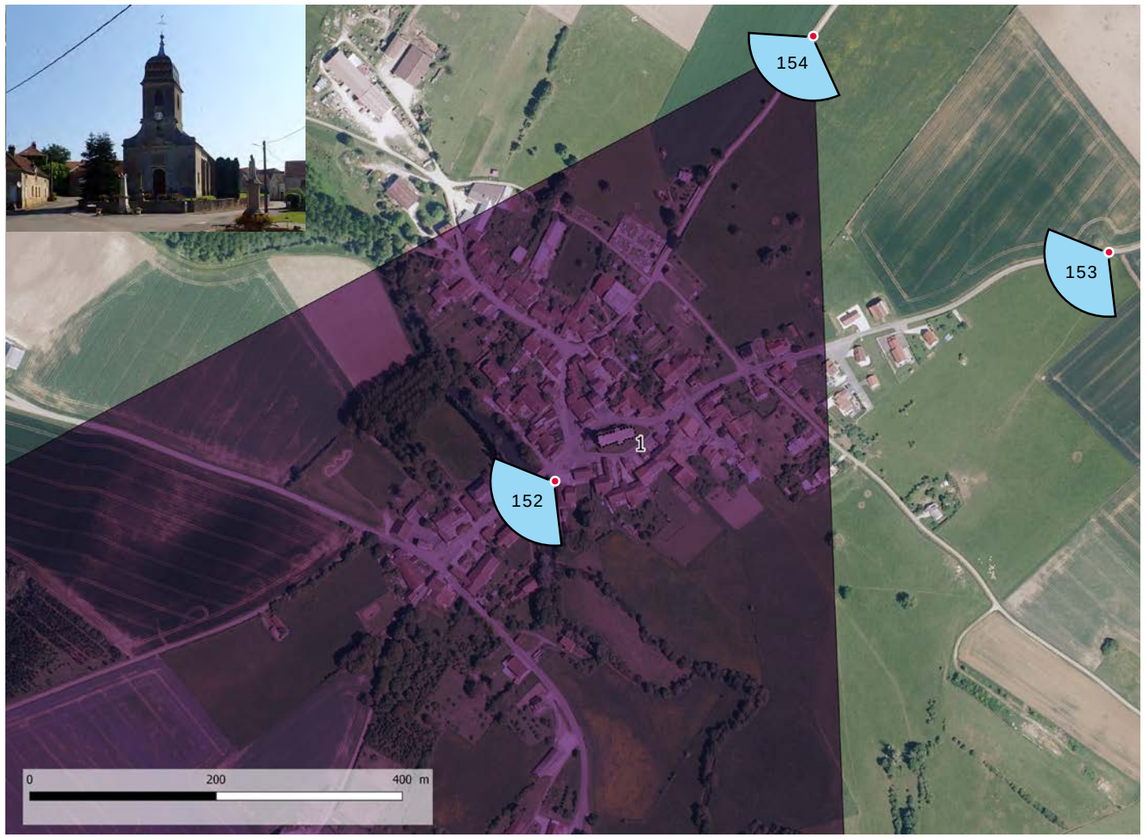

Degré d'ouverture sur le paysage :

L'église du village de Roche (bourg principal de la commune de Roche-et-Raucourt), inscrite au titre des monuments historiques, est située au cœur du bourg en rive nord-est du Vannon. La vue est partiellement ouverte aux abords de l'édifice, la trame bâtie et végétale limitant la profondeur des perceptions. Le VIP est visible depuis le centre du village autour du monument, sa prégnance est élevée bien qu'il soit tronqué par le bâti.

Depuis les hauteurs à l'est de la vallée, des covisibilités entre le VIP et l'édifice sont pressenties au niveau des routes. Le VIP apparaît en covisibilité directe avec la silhouette du village d'où émerge le clocher depuis la RD 1 et la route communale vers Raucourt. La hauteur apparente du VIP est supérieure à celle du clocher avec un risque de concurrence visuelle, la sensibilité est jugée très forte pour ces deux covisibilités.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE (VISIBILITÉ AUX ABORDS)

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE (COVISIBILITÉ)

Photo 152 : *Le VIP est visible depuis le centre-bourg de Roche aux abords de l'église, ici depuis les rives du Vannon selon une emprise importante à l'arrière-plan du bâti*

Photo 153 : *Le VIP entre en covisibilité directe avec le clocher depuis la route communale en provenance de Raucourt, la prégnance du VIP est très forte de l'autre côté de la vallée du Vannon*

Photo 154 : *Vue depuis la RD 41, la covisibilité est similaire, la hauteur apparente du VIP est nettement supérieure à celle du clocher émergeant de la silhouette de bourg, le risque de concurrence visuelle est important*

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
2	Château de la Colombière	Fouvent-Saint-Andoche	70	Inscrit	2.2	Dans la vallée du Vanon, en contexte isolé et boisé en rive ouest	En ZVI	Nulle	Nulle
1	Église de Roche	Roche-et-Raucourt	70	Inscrit	1.1	En rive est du Vanon dans le village de Roche	En ZVI	Forte	Très forte

Figure 98 : *Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate*

FIGURE 99 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE IMMÉDIATE*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

M — Visibilité depuis un monument historique

Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Covisibilités église de Roche MH 1

Église de Roche MH 1

0 0,5 1 Kilomètres N

E . Synthèse des sensibilités paysagères

Le projet éolien de Roche-et-Raucourt s'insère dans le plateau calcaire de l'ouest du département de Haute-Saône, au sein d'un paysage agricole et forestier parcouru de vallées encaissées. Le territoire est marqué par la vallée de la Saône au sud-est de la ZIP, qui constitue une structure paysagère majeure. Les hauteurs des coteaux et la largeur de la vallée offrent des vues lointaines, d'où le VIP est parfois visible. Les vallées les plus exposées sont celles du Vannon et de la Bonde, présentes à proximité de la ZIP et pour lesquelles les sensibilités ont été estimées jusqu'à très fortes.

Le renforcement du motif éolien au sein du territoire est imminent, en effet 8 parcs éoliens ont été autorisés et 8 sont en cours d'instruction sur le territoire d'étude. Le contexte éolien à venir est ainsi relativement dense, les possibles relations d'intervisibilités et de chevauchements entre les parcs du contexte et le projet devront être étudiées avec attention. Dans l'aire immédiate, le parc de la Voie du Tacot 1 (en recours) jouxte la ZIP. L'implantation de ce projet consiste en un alignement parallèle à la vallée du Vannon. Dans l'éventualité de l'autorisation des parcs en recours proches, ceux-ci entretiendront une relation visuelle importante avec le projet de Roche-et-Raucourt et devront former un ensemble cohérent. À noter que la ZIP a un potentiel d'incidence sur les espaces de respiration des villages situés dans la vallée du Vannon.

Le patrimoine protégé du territoire d'étude est réparti dans les différentes aires, avec une concentration élevée au niveau de la ville de Gray dans l'aire éloignée. Au total, 131 monuments historiques, 5 SPR et 4 sites protégés sont recensés. Parmi les monuments étudiés, 5 édifices ont été identifiés comme sensibles au projet depuis l'aire éloignée, 8 depuis l'aire rapprochée et 1 dans l'aire immédiate. La valeur des sensibilités depuis les monuments de l'aire éloignée est peu élevée, n'excédant pas le niveau faible. Depuis l'aire rapprochée, des sensibilités jusqu'à fortes ont été relevées pour des covisibilités avec les églises de Fouvent-le-Haut et de Ray-sur-Saône (MH3 et MH22) ainsi qu'avec le château de Ray-sur-Saône (MH20). Au niveau de l'aire immédiate, la sensibilité de l'église de Roche (MH1) a été estimée forte depuis les abords et très forte en covisibilité depuis le nord-est. Les SPR de Gray et Gy ont été jugés faiblement sensibles, la sensibilité du SPR de Bucey-lès-Gy est estimée très faible. Le SPR de Ray-sur-Saône présente des sensibilités modérées depuis ses abords et jusqu'à fortes en covisibilité depuis l'est, en rive opposée de la Saône. La sensibilité du SPR de Champlitte est jugée nulle vis-à-vis du projet. Concernant les sites protégés, aucun n'apparaît sensible au projet.

En empruntant les axes routiers, les vues sont généralement ouvertes dans les espaces agricoles, le relief permettant ponctuellement des perceptions lointaines. Les forêts et les collines constituent des masques visuels importants. Parmi les axes majeurs, la RD 70 est exposée en passant par l'aire immédiate (sensibilité jusqu'à forte). Les RD 1, RD 103, RD 5, RD 41 et RD 261 présentent des sensibilités significatives à proximité de l'aire immédiate (de modérées à fortes). Les routes les plus sensibles sont les RD 5, RD 40 et RD 41 dans l'aire immédiate, avec des sensibilités jusqu'à très fortes (tronçons sur les hauteurs de la vallée du Vannon face à la ZIP).

Le territoire d'étude est traversé par le GR 145 passant par la vallée du Salon et de la Saône. L'itinéraire comprend quelques segments sensibles à l'est de Montot (sensibilité modérée) et entre Seveux et Vellexon (sensibilité faible). La voie verte des Rives de Saône empruntant le chemin de halage et le tracé du GR 145 présente ponctuellement de faibles sensibilités.

Depuis les lieux d'habitat, des sensibilités notables ont été relevées au sein de l'aire rapprochée : les villages de Montot, Denèvre, Dampierre-sur-Salon, Mercey-sur-Saône, Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt) et Fouvent-le-Haut présentent des sensibilités modérées depuis leurs franges ou les centres-bourgs. De nombreuses covisibilités potentielles avec des silhouettes de bourgs ont été identifiées. Ces risques concernent les bourgs de Framont, Dampierre-sur-Salon, Mercey-sur-Saône, Vellexon, Ray-sur-Saône, Tincey, Theuley, Fleurey-lès-Lavoncourt, Francourt, Raucourt, Fouvent-le-Haut et Larret. Les sensibilités pour ces covisibilités vont de très faibles à fortes, les villages les plus exposés sont Raucourt, Larret et Fouvent-le-Haut.

Des sensibilités importantes ont été évaluées au sein de l'aire immédiate, au niveau des villages situés dans les vallées du Vannon et de la Bonde. Des sensibilités de faibles jusqu'à fortes ont été relevées pour les villages de Saint-Andoche, Vaite, Brotte-lès-Ray, Membrey et Volon. Des sensibilités jusqu'à très fortes ont été estimées à Roche (bourg principal de la commune de Roche-et-Raucourt), depuis le centre ainsi que pour des covisibilités depuis l'est. Les hameaux et habitats isolés tels que Trécourt, Brevautey, Andrevin et Asnières présentent des sensibilités fortes à très fortes.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux sensibles pour qualifier l'impact réel du projet. D'après les sensibilités identifiées, une grande vigilance devra être apportée à l'élaboration du projet par la suite :

> une implantation en accord avec la ligne de force de la vallée du Vannon orientée nord-ouest/sud-est, avec un recul vis-à-vis de celle-ci pour maintenir un rapport d'échelle cohérent ;

> une implantation tenant compte du contexte éolien construit et à venir, afin de limiter les effets cumulés et de former un ensemble cohérent ;

> la prise en compte des sensibilités liées au patrimoine protégé, notamment les risques de covisibilités avec le château de Ray-sur-Saône ainsi que les églises de Fouvent-le-Haut, Raucourt, Ray-sur-Saône, Achey ou encore le château de Beaujeu ;

> la prise en compte des sensibilités liées aux lieux de vie : depuis les bourgs de la vallée du Vannon, de la Bonde et du Salon. La géométrie d'implantation, le nombre d'éoliennes et leurs dimensions auront une grande influence sur la perception du projet depuis l'habitat. Les boisements pourront être mis à profit afin d'occulter au maximum le projet.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent les sensibilités identifiées au cours de l'état initial.

FIGURE 100 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- M — Visibilité depuis un monument historique
- S — Visibilité depuis un site protégé
- SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Covisibilité église Saint-Georges MH56

Vallée de la Saône

SPR de Gray

Château MH104

SPR de Bucey-lès-Gy

Covisibilité église co-paroissiale MH85

SPR de Gy

Château MH95

Covisibilité église Saint-Symphorien MH94

0 2,5 5 Kilomètres N

FIGURE 101 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible · Faible · Modérée · Forte · Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les sentiers de randonées et voies vertes

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé

Effet cumulé avec un autre parc éolien

(M) Visibilité depuis un monument historique

(SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

0 1,5 3 Kilomètres

N

FIGURE 102 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible · Faible · Modérée · Forte · Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- (M) Visibilité depuis un monument historique

St-Andoche
Vallée du Vannon
D 260
Covisibilité Trécourt
Trécourt
D 40
Moulin de la Ville
D 41
Roche
Covisibilités Roche et église MH 1
Vallée de la Bonde
Covisibilité Volon
Volon
D 1
La Ratotte
D 5
Brevautey
La Côte
Moulin de Tharey
Les Charmeux
Brotte-lès-Ray
Andrevin
D 5
D 70
Covisibilités Membrey
Vaite
Les Carrons
D 261
Membrey
Covisibilité Vaite
Asnières
D 70

0 0,5 1 Kilomètres N

PARTIE 2

ÉTUDE DES VARIANTES

Prise de vue au sud de Roche-et-Raucourt

PARTIE 2. ÉTUDE DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et nombre d'éoliennes. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage comprenant les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet de Roche-et-Raucourt, les éléments relatifs au paysage qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

> le recul vis-à-vis de la vallée du Vannon et le respect des lignes de force du paysage
> le recul et la lisibilité du projet depuis les secteurs habités et les routes
> la mise à profit du relief et des boisements existants pour occulter le projet
> la cohérence avec le développement éolien alentour

Concernant le gabarit des éoliennes du projet, les modèles envisagés sont les suivants :

Gabarit n°1	
Hauteur max (m)	200
Hauteur max mât (m)	125
Diamètre rotor max (m)	150
Garde au sol minimale (m)	50

Gabarit n°2	
Hauteur max (m)	230
Hauteur max mât (m)	148,75
Diamètre rotor max (m)	162,5
Garde au sol minimale (m)	67,5

Quatre variantes d'implantation ont été projetées et comparées sur la commune de Roche-et-Raucourt, le gabarit n°1 est envisagé pour la variante 1 tandis que le gabarit n°2 est envisagé pour les autres variantes. Chaque scénario est présenté ci-après.

■ VARIANTE 1

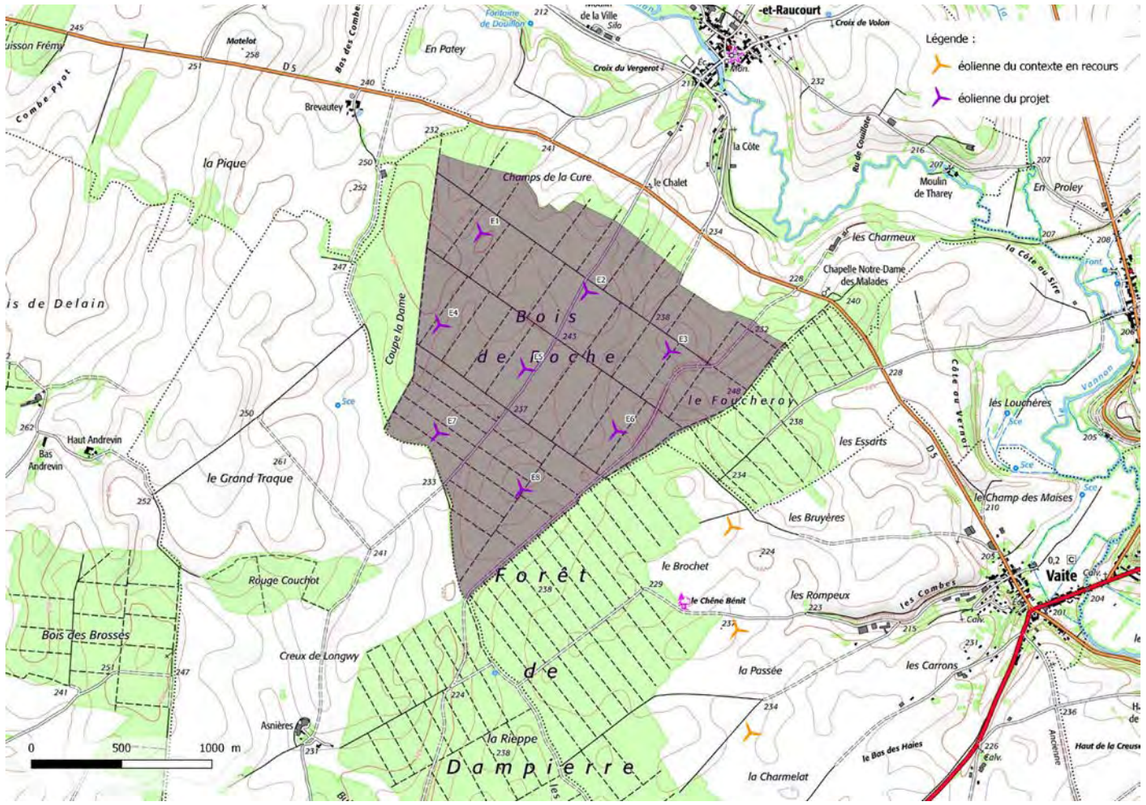

Nombre d'éolienne	8
Hauteur en bout de pale / diamètre rotor	200m / 125m
Géométrie entre éoliennes	Configuration en bouquet / quinconce, éoliennes réparties dans le bois de Roche en occupant la majeure partie de la ZIP
Interdistances entre éoliennes	Interdistances régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 970 m (E3), lieu-dit les Charmeux
Cohérence paysagère	Ce scénario propose 8 éoliennes dont l'orientation suit la vallée du Vannon et la RD 5. La géométrie est compatible à celle du parc du contexte en recours. Le parc est configuré en bouquet, avec une forte densité de machines dans le périmètre de la ZIP. Le recul par rapport à la vallée est peu important, toutefois le gabarit utilisé présente des dimensions moindres que le second (30 mètres de moins en bout de pale).

■ VARIANTE 2

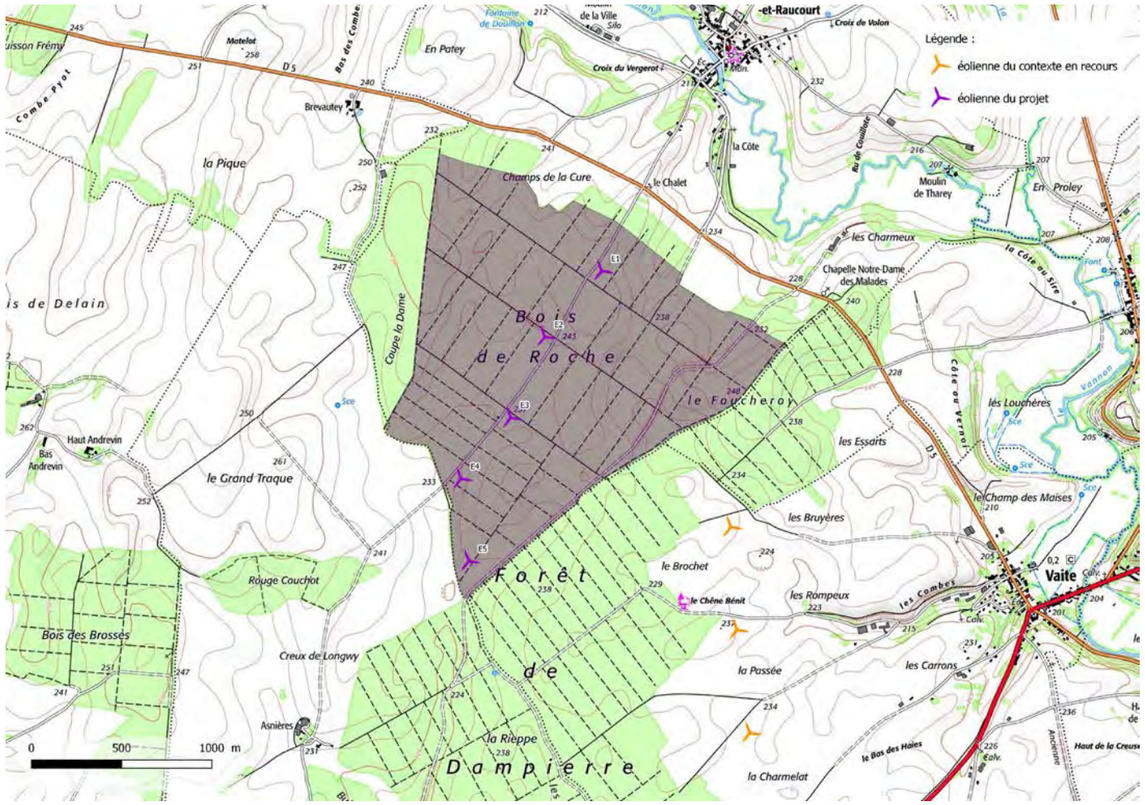

Nombre d'éolienne	5
Hauteur en bout de pale / diamètre rotor	230m / 162,5m
Géométrie entre éoliennes	Alignement des éoliennes selon un axe nord-est/sud-ouest au centre du bois de Roche et de la ZIP, E5 désaxée par rapport à l'alignement à l'extrémité sud.
Interdistances entre éoliennes	Interdistances régulières entre les éoliennes
Distance minimale d'une habitation	~ 850 m (E1), Roche-et-Raucourt
Cohérence paysagère	Ce scénario présente 5 éoliennes alignées le long de la route communale traversant le bois de Roche. L'orientation suivie par l'alignement est perpendiculaire à la vallée du Vannon, au contraire du parc du contexte. Une seule éolienne (E1) est implantée dans la partie nord de la ZIP proche du village de Roche-et-Raucourt, avec un faible recul.

■ VARIANTE 3

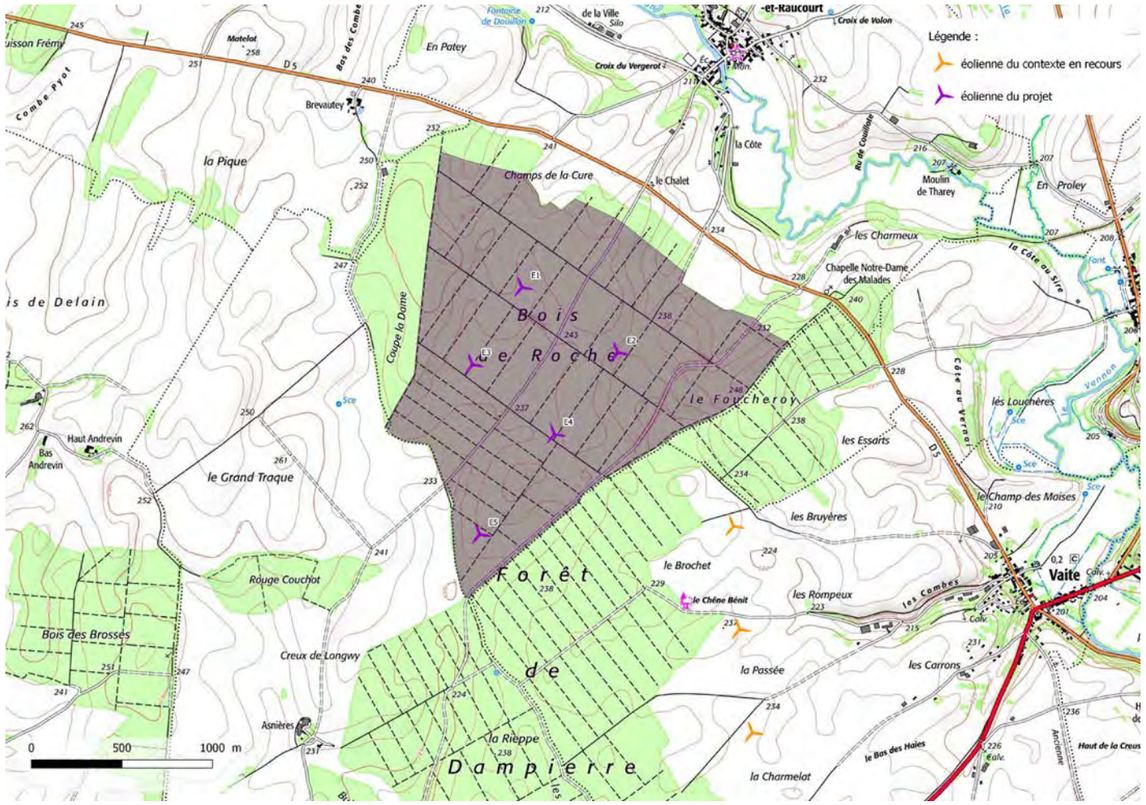

Nombre d'éolienne	5
Hauteur en bout de pale / diamètre rotor	230m / 162,5m
Géométrie entre éoliennes	Alignement de E2, E4 et E5 selon un axe nord-est/sud-ouest, parallèlement à E1 et E3 de l'autre côté de la route traversant le bois
Interdistances entre éoliennes	Interdistances régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 1240 m (E2), lieu-dit les Charmeux
Cohérence paysagère	Selon cette configuration, 5 éoliennes sont réparties sur 2 alignements le long de la route communale traversant le bois de Roche. Le recul du projet vis-à-vis du village de Roche-et-Raucourt est important en comparaison de la variante précédente, et les risques de chevauchements visuels depuis le nord de la vallée du Vannon sont moindres. Cette configuration est peu compatible avec le parc du contexte, l'orientation générale du projet est perpendiculaire à la vallée du Vannon.

■ VARIANTE 4

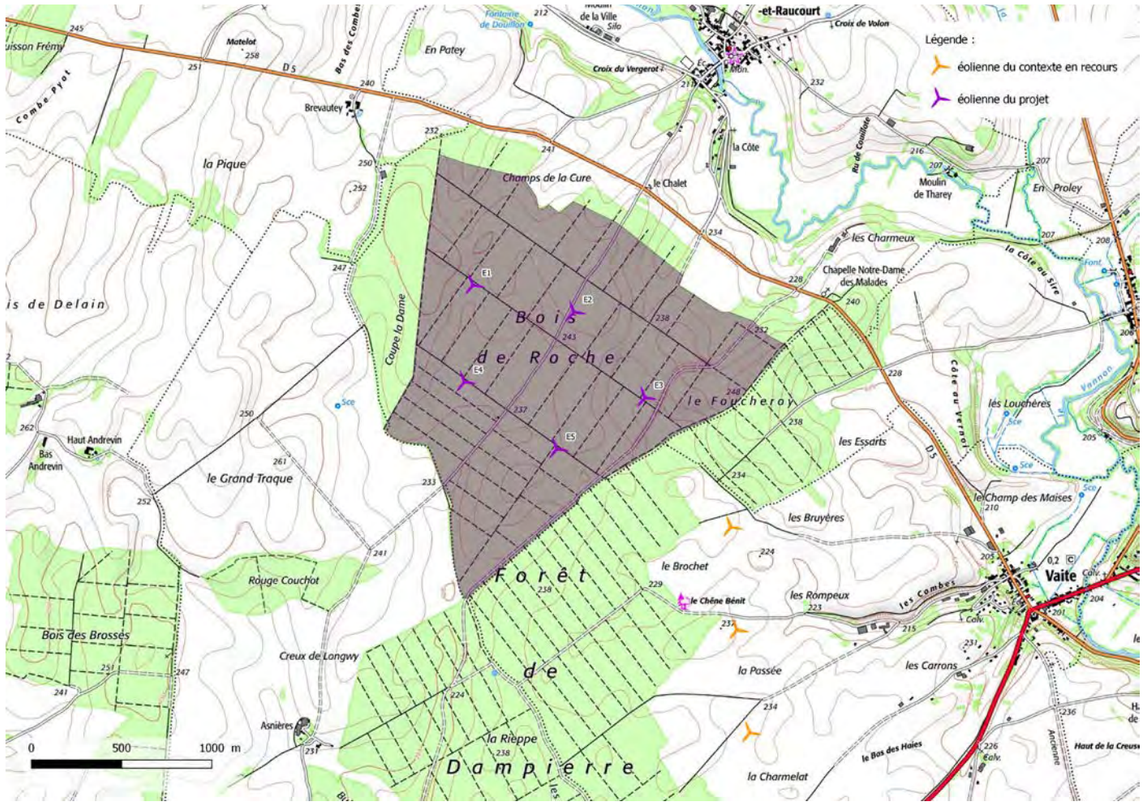

Nombre d'éolienne	5
Hauteur en bout de pale / diamètre rotor	230m / 162,5m
Géométrie entre éoliennes	Configuration en bouquet / quinconce
Interdistances entre éoliennes	Interdistances régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 1120 m (E2), Roche-et-Raucourt
Cohérence paysagère	Ce scénario propose 5 éoliennes en quinconce, cette configuration peut également être perçue comme 2 alignements sur 2 plans depuis le nord. La géométrie est cohérente, les éoliennes du projet s'intègrent dans le prolongement de celles des parcs du contexte. Le recul par rapport au village de Roche-et-Raucourt est significatif, avec un positionnement des éoliennes au centre de la ZIP dans le bois de Roche.

B . Comparaison des variantes

1 . Photomontages de comparaison

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, des photomontages comparatifs ont été réalisés depuis les points n°42, 44, 45 et 46. Ces points ont été sélectionnés afin d'illustrer :

- La visibilité du projet depuis des lieux de vie proches
- L'insertion du projet depuis le versant nord de la vallée du Vannon ainsi que depuis le fond de vallée
- La covisibilité entre le projet et la silhouette de bourg de Roche-et-Raucourt
- La visibilité du projet depuis des axes de déplacement proches

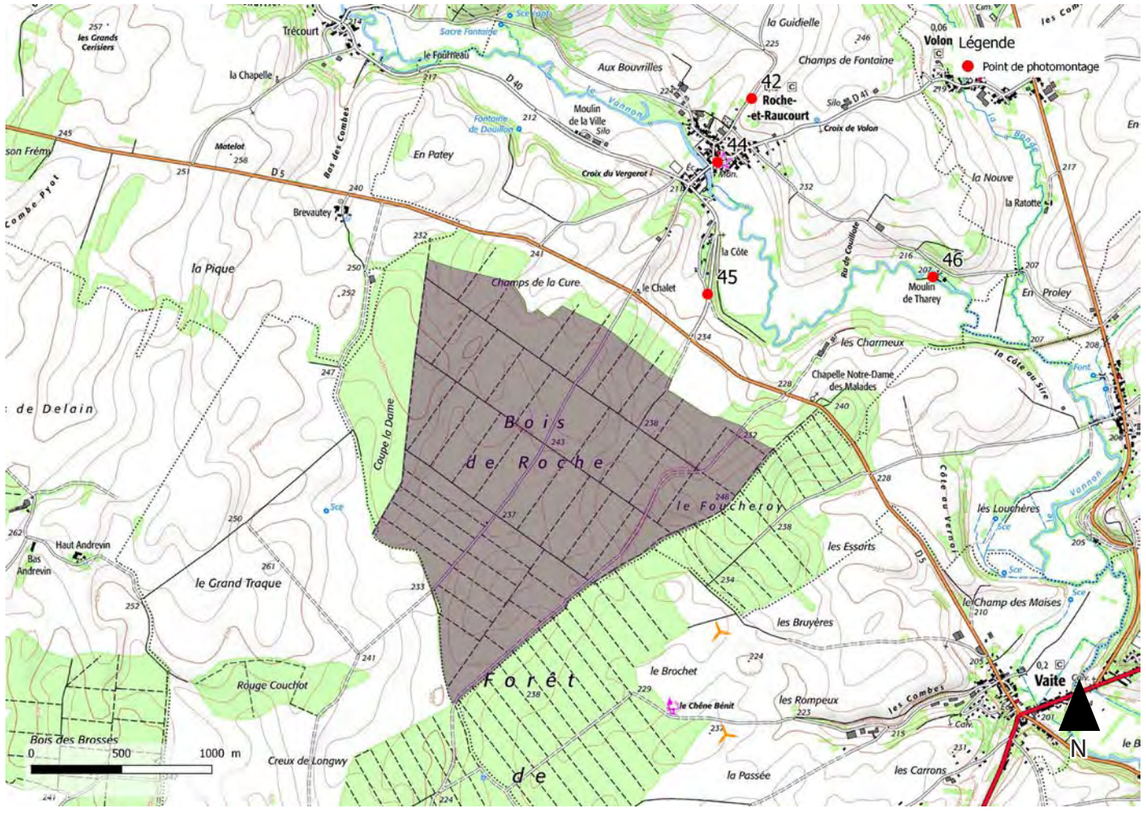

Figure 103 : *Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes*

À noter que le gabarit proposé pour les 3 dernières variantes (230m en bout de pale et diamètre des rotors de 162,5m) correspond aux dimensions maximales envisagées.

Photomontage comparatif : Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt

Point de vue n°42 dans le carnet de photomontages

Dans les 4 scénarios, les éoliennes du projet entrent en covisibilité avec la silhouette de bourg et l'église de Roche (MH 1). L'emprise horizontale du parc diffère sensiblement entre les scénarios, les variantes 2 et 3 présentent une largeur d'occupation réduite mais une densité plus importante. Le nombre d'éoliennes visibles est également accru dans le cas de la variante 1. L'alignement formé par les éoliennes de la variante 4 est le plus lisible en suivant le versant opposé de la vallée du Vannon, les configurations des autres variantes comportant des chevauchements entre les rotors. Concernant le contexte éolien (parc de la Voie du Racot 1 en recours), les variantes 1 et 4 sont les plus cohérentes en étant orientée parallèlement à la vallée du Vannon et en formant comme les éoliennes du contexte.

Variante 1

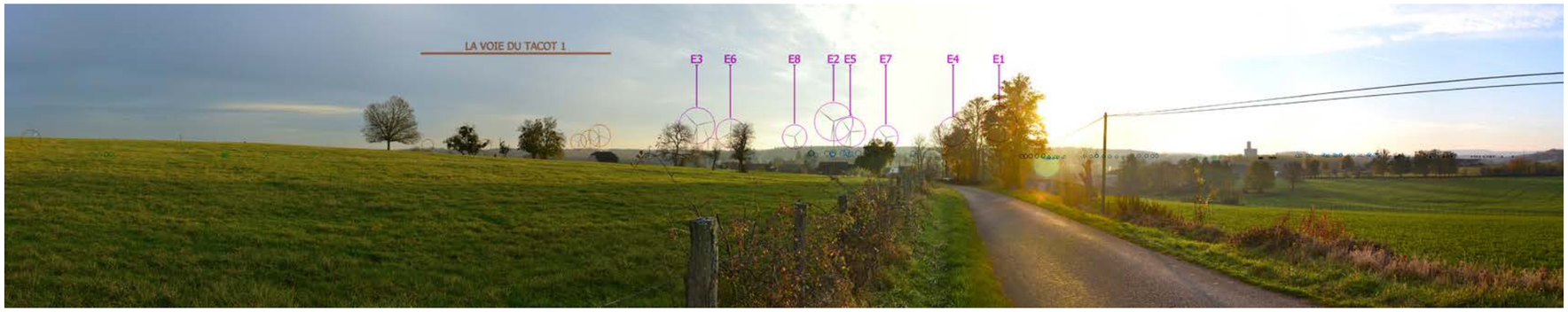

Variante 2

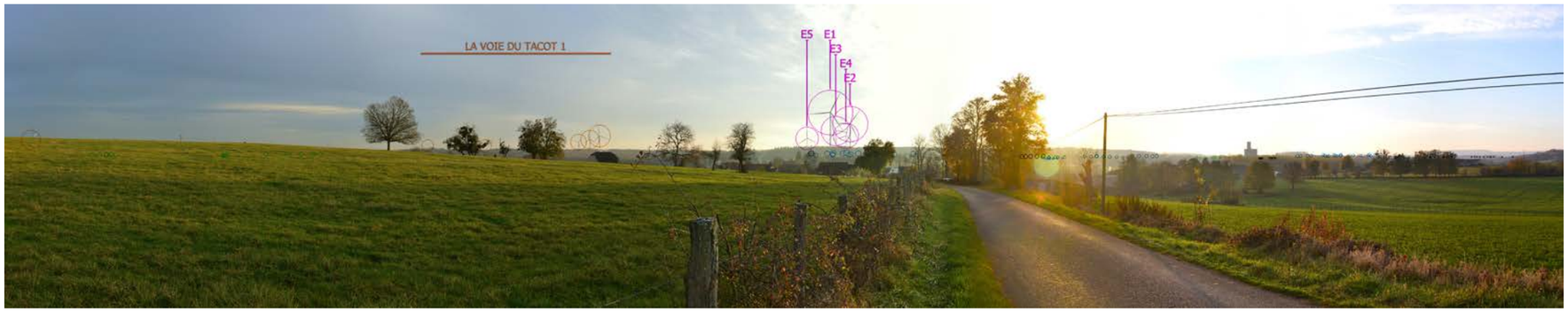

Variante 3

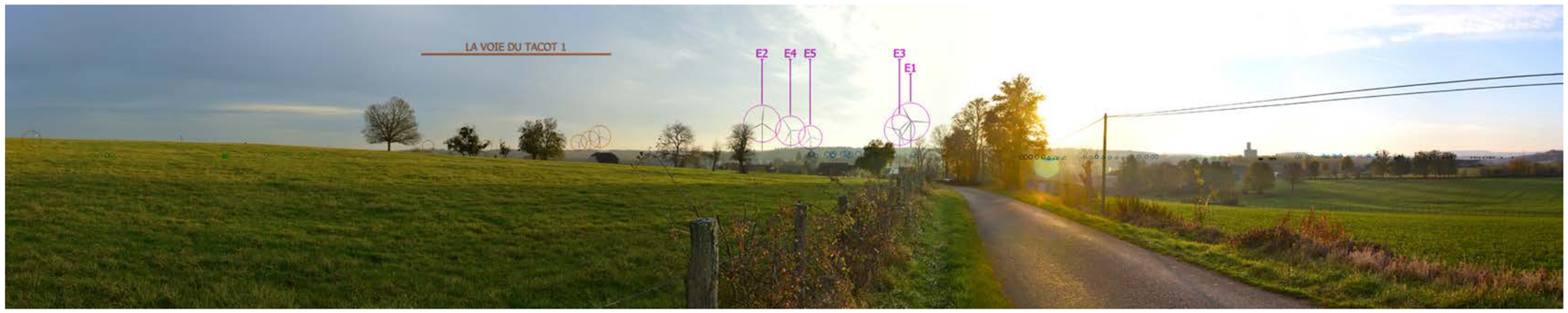

Variante 4

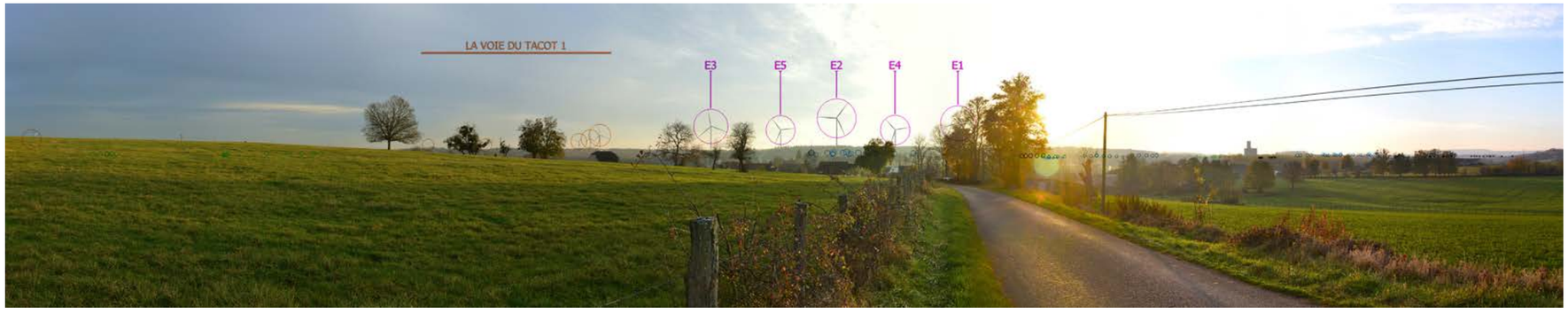

Photomontage comparatif : Perception depuis le centre-bourg de Roche-et-Raucourt

Point de vue n°44 dans le carnet de photomontages

Depuis l'église protégée située dans le centre du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), une partie des éoliennes du projet sont visibles dans chaque scénario proposé. La variante 1 est celle présentant le plus grand nombre de machine perceptibles avec 5 éoliennes visibles tronquées, de plus E1 s'inscrit dans l'axe de la rue franchissant le Vannon. Les dimensions apparentes des éoliennes sont toutefois légèrement plus faibles que dans les autres scénarios. Dans le cas de la variante 2, l'emprise horizontale est limitée mais les chevauchements sont importants. La prégnance de la variante 3 est réduite, seuls 2 rotors sont entièrement visibles toutefois ceux-ci se superposent. L'alignement formé par la variante 4 est lisible, mais la prégnance de E1 et E2 est élevée. Les variantes 3 et 4 sont ainsi les plus favorables depuis ce point de vue.

Variante 1

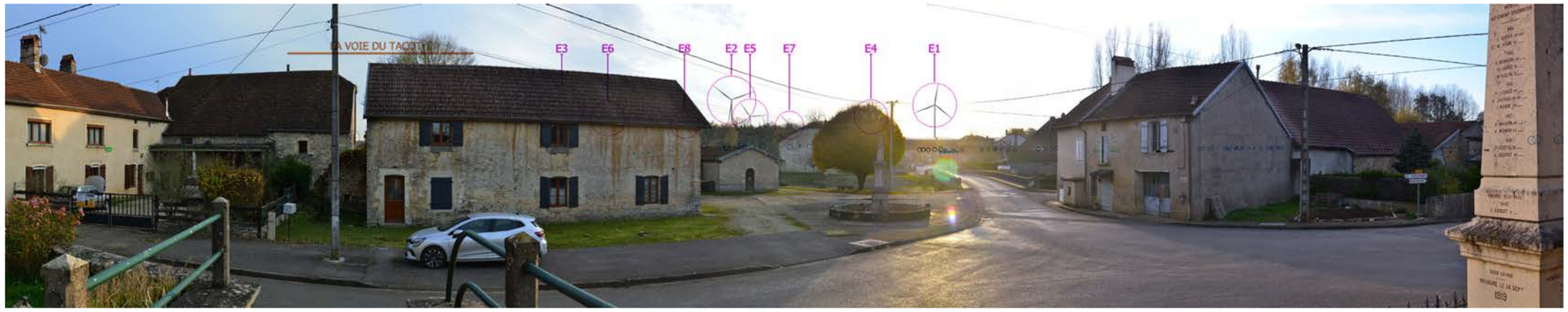

Variante 2

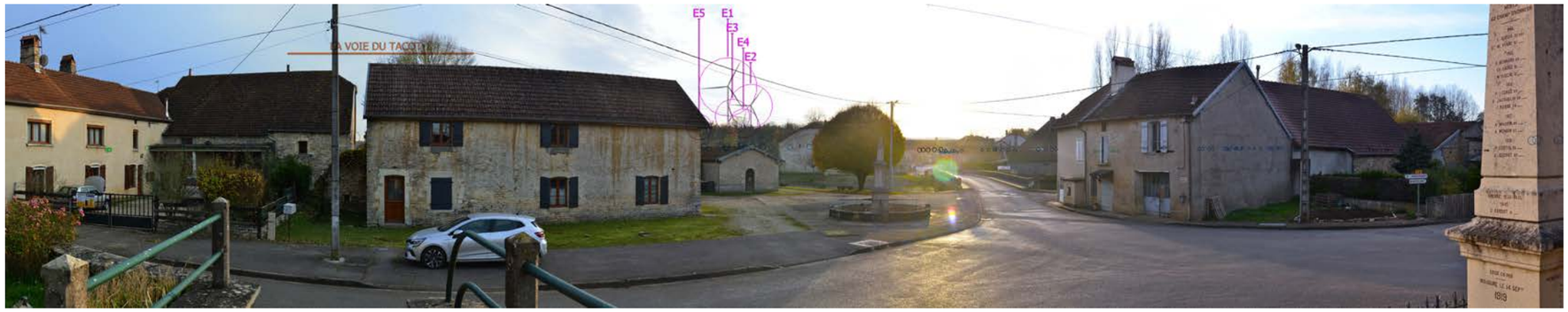

Variante 3

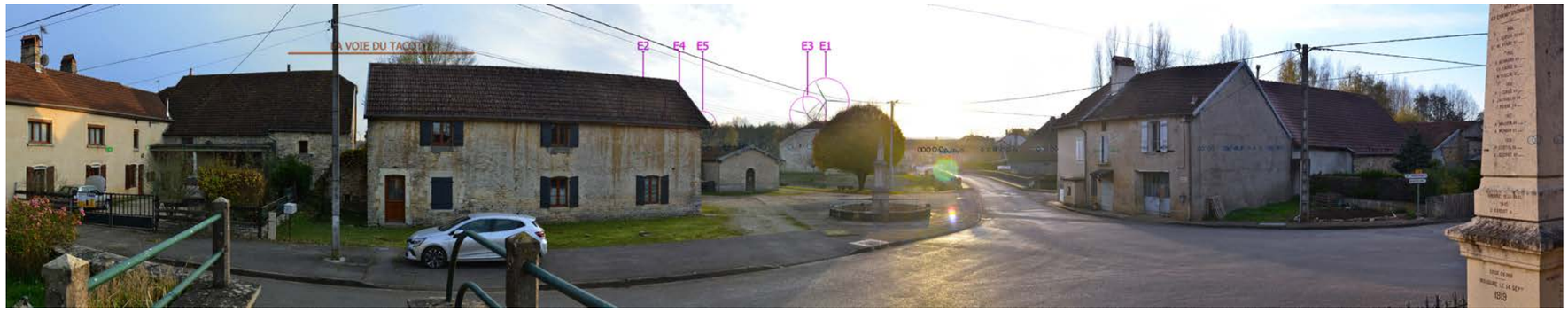

Variante 4

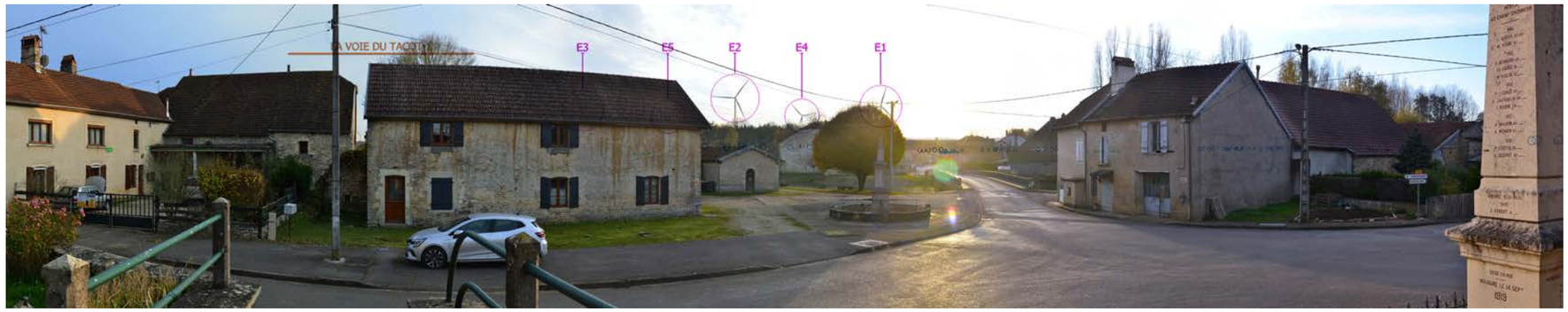

Photomontage comparatif : Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt

Point de vue n°45 dans le carnet de photomontages

Depuis la sortie sud du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), en atteignant le plateau, les éoliennes du projet sont tronquées à leur base par les boisements. La variante 1 est celle présentant le plus grand nombre de machine et l'étalement horizontal le plus important. La géométrie de la variante 2 est relativement lisible depuis ce point de vue, avec des hauteurs apparentes dégressives qui sont également observables pour le parc du contexte. Son emprise horizontale est limitée mais la prégnance de E1 est particulièrement élevée et des chevauchements sont induits. La variante 3 est peu lisible, avec 2 groupements d'éoliennes dont un comportant 3 rotors superposés. L'alignement formé par la variante 4 est lisible, notamment en tenant compte du contexte éolien. Ce scénario apparaît comme favorable, toutefois la prégnance de E2 et E3 est élevée.

Variante 1

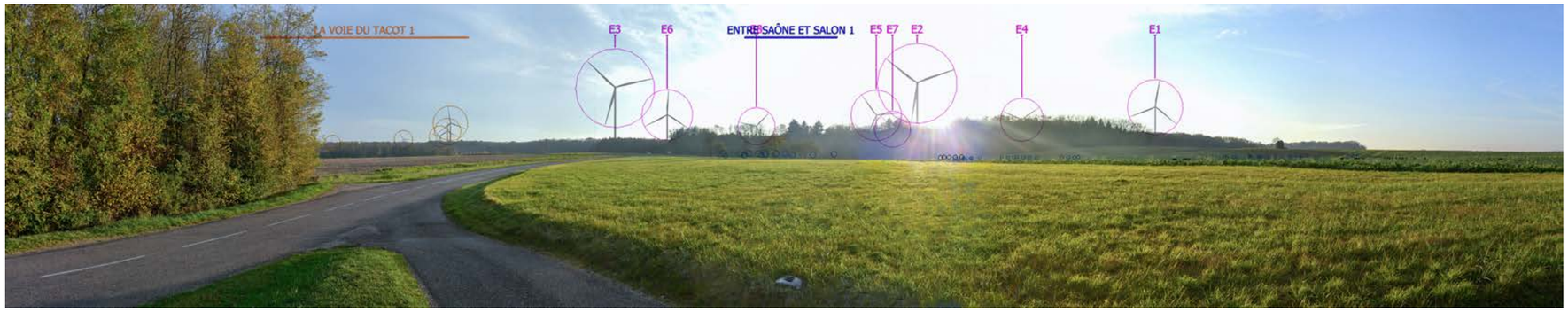

Variante 2

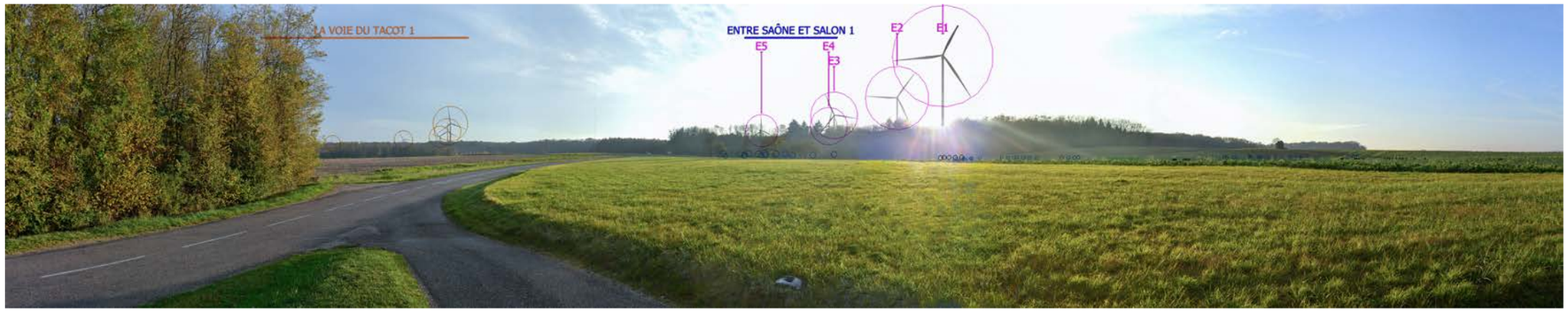

Variante 3

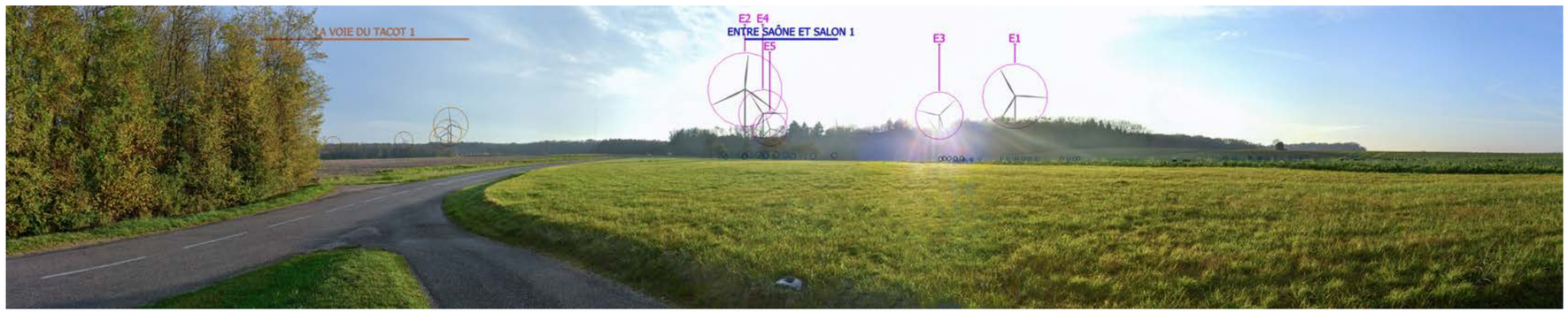

Variante 4

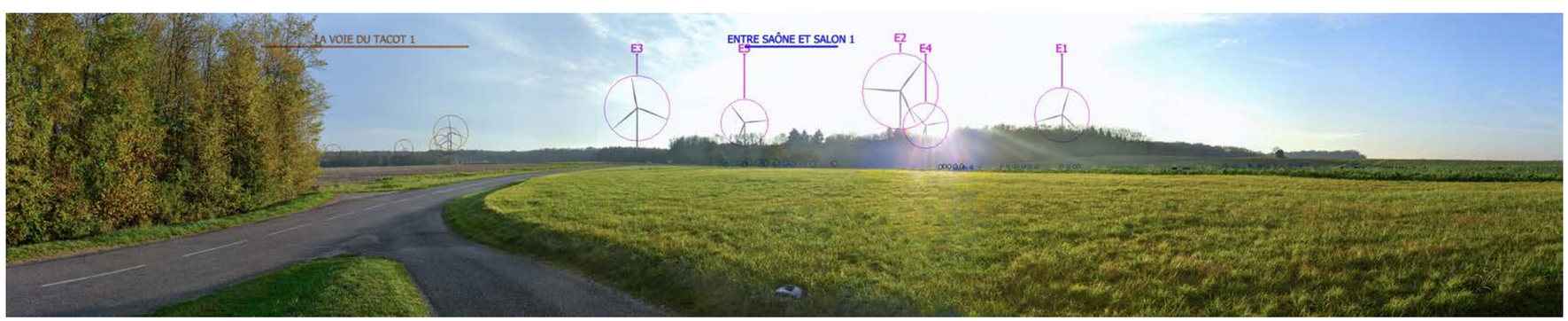

Photomontage comparatif : Perception depuis le lieu-dit du Moulin de Tharey

Point de vue n°46 dans le carnet de photomontages

Depuis ce point en fond de vallée du Vannon, les éoliennes du projet apparaissent tronquées par le relief et la végétation dans chaque scénario proposé. La variante 1 est celle présentant le plus grand nombre de machine perceptibles et sur différents plans, toutefois les dimensions apparentes des éoliennes sont légèrement plus faibles que dans les autres scénarios. L'alignement formé par la variante 2 est lisible avec des hauteurs apparentes dégressives, néanmoins la prégnance de E1 est élevée. L'alignement formé par les variantes 3 et 4 sont lisibles, bien que celui de la variante 4 comporte davantage de chevauchements et de variations des hauteurs apparentes. Aucun scénario ne se démarque sur le plan paysager depuis ce point de vue.

Variante 1

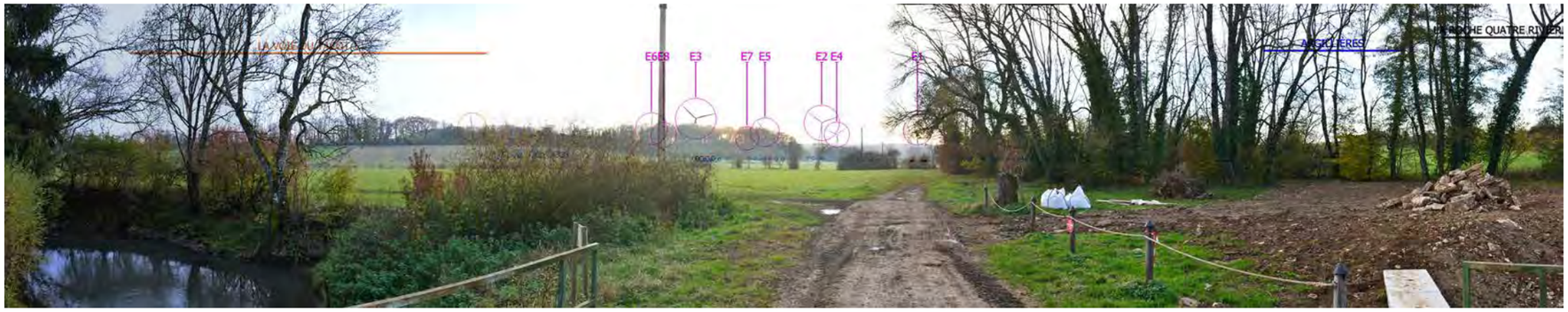

Variante 2

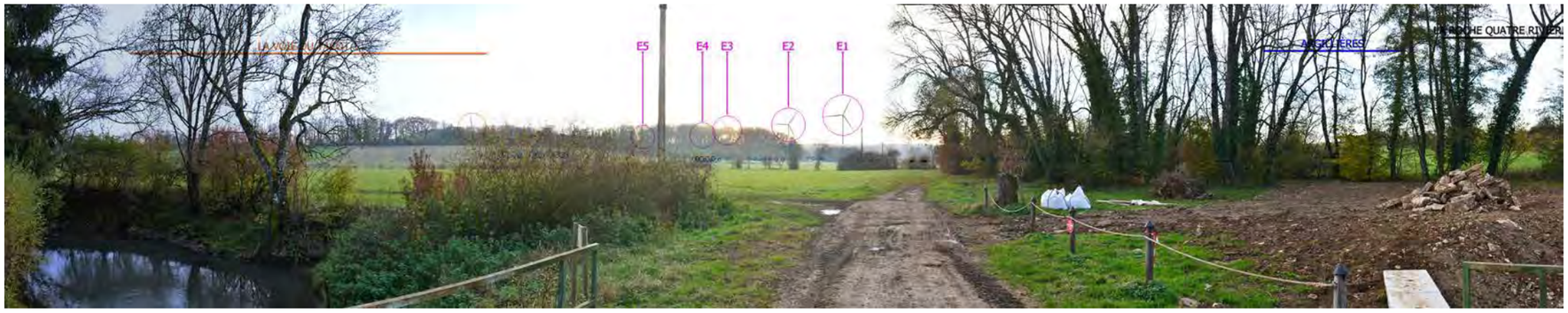

Variante 3

Variante 4

CONCLUSION SUITE À LA COMPARAISON DES VARIANTES :

Suite à l'analyse des photomontages, la variante n°4 apparaît comme la moins impactante pour l'insertion du projet dans le paysage. La configuration de cette variante est favorable vis-à-vis du contexte éolien alentour, en s'intégrant dans le prolongement des parcs en instruction et en recours proches. Les dimensions du gabarit utilisé sont toutefois importantes, celui-ci a été retenu selon un compromis avec les enjeux environnementaux et techniques en addition de la thématique paysage. L'orientation nord-ouest / sud-est de l'implantation est cohérente par rapport à la vallée du Vannon, avec un recul significatif au sein de la ZIP vis-à-vis de l'habitat dans la vallée au nord. La variante n°4 est ainsi retenue pour la suite de l'étude.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Nombre d'éolienne	8	5	5	5
Hauteur en bout de pale / diamètre rotor	200m / 125m	230m / 162,5m	230m / 162,5m	230m / 162,5m
Géométrie entre éoliennes	Configuration en bouquet / quinconce, éoliennes réparties dans le bois de Roche en occupant la majeure partie de la ZIP	Alignement des éoliennes selon un axe nord-est/ sud-ouest au centre du bois de Roche et de la ZIP, E5 désaxée par rapport à l'alignement à l'extrémité sud.	Alignement de E2, E4 et E5 selon un axe nord-est/ sud-ouest, parallèlement à E1 et E3 de l'autre côté de la route traversant le bois	Configuration en bouquet / quinconce
Interdistances entre éoliennes	Interdistances régulières	Interdistances régulières	Interdistances régulières	Interdistances régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 970 m (E3), lieu-dit les Charmeux	~ 850 m (E1), Roche-et-Raucourt	~ 1240 m (E2), lieu-dit les Charmeux	~ 1120 m (E2), Roche-et-Raucourt
Bilan	Un nombre élevé d'éoliennes sont visibles dans cette configuration. Les chevauchements induits sont importants. Le gabarit utilisé présente des dimensions moindres que le second mais la différence de prégnance est peu significative.	L'orientation suivie par l'alignement est peu cohérente vis-à-vis des parcs du contexte et par rapport à la ligne de force de la vallée dans la majorité des cas. La prégnance de E1 est particulièrement élevée depuis l'habitat au nord-est.	L'orientation générale du parc est généralement peu cohérente vis-à-vis du contexte éolien et la configuration est peu lisible avec deux groupes distincts d'éoliennes.	L'orientation suivie par l'alignement sur 2 plans est cohérent depuis le versant opposé de la vallée. La géométrie est généralement lisible par rapport au parc du contexte.

Figure 104 : *Tableau comparatif des variantes*